

Programme des migrations internationales

L'émigration libanaise et son impact sur l'économie et le développement

Marwan Abi Samra

Copyright © Organisation internationale du Travail 2010

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 978-92-2-223316-8

ISBN 978-92-2-223317-5

Première édition 2010

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/pblns

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Contents

	<i>Page</i>
1. Introduction	vii
2. Le contexte Socio-économique de l'émigration libanaise.....	5
Population et contexte sociodémographique.....	5
Une économie stagnante qui n'a pas pu surmonter le lourd passif de la guerre.	10
Une économie axée sur le secteur tertiaire.....	12
L'emploi, le marché du travail et le chômage.....	12
Les secteurs d'emploi	12
Secteurs d'emploi et pauvreté.....	13
Un faible taux d'activité, en particulier parmi les femmes	14
Augmentation du chômage	14
3. L'indigence statistique de l'émigration libanaise et les difficultés d'une analyse quantitative.....	17
4. Une succession de vagues migratoires	21
La première vague migratoire	21
La deuxième phase du mouvement migratoire	23
La troisième phase du mouvement migratoire	24
Le mouvement migratoire depuis 1975.....	25
Flux et nombre des émigrés partis depuis 1975	26
Une grande diversité des destinations : mondialisation de l'émigration libanaise	27
La diversité des destinations caractérise également l'émigration libanaise dans l'espace européen.....	29
Les destinations migratoires : une comparaison avec les autres pays de la région.....	30
Evolution des flux vers les différentes destinations migratoires.....	31
Caractéristiques des migrants libanais	32
Participation des femmes et destinations migratoires	32
Emigration et taux d'activité des femmes.....	35
Le niveau de chômage des migrants libanais.....	37
5. Structure des qualifications de l'émigration libanaise et fuite des cerveaux.....	37
La structure de l'immigration libanaise dans les pays de l'OCDE	39
Les structures de qualification de l'émigration libanaise en comparaison avec celles de l'émigration des autres pays de la région.....	40
La fuite des cerveaux	42
6. Les filières de l'émigration et la transformation des communautés locales.....	49
Dynamique migratoire et disparités locales	49

Capital social et migrations en chaîne : l'émigration est d'abord une affaire de famille et de communauté locale	50
L'Exemple de la ville de Bint Jbeil et de sa région.....	51
7. Les filières d'émigration des pauvres et des dépourvus de relais migratoires	57
Les nouveaux arrivants en Australie et leur insertion économique.....	58
La migration en direction de l'Allemagne et de l'Europe du Nord	59
De la guerre et de l'occupation aux camps allemands de réfugiés	60
La lente marche à reculons vers la régularisation.....	63
Des camps de l'Allemagne aux camps du Danemark.....	65
Les salaires des émigrés libanais en Allemagne et au Danemark sont nettement inférieurs à ceux des autres migrants.....	66
8. Délocalisation des activités économiques et circulation migratoire.....	67
Emigration et délocalisation des activités économiques	67
La délocalisation des banques libanaises et le développement de leurs activités régionales et internationales.....	67
La délocalisation et la régionalisation des médias, de la presse, et de la publicité.....	68
Migration de retour, mobilité et circulation migratoire.....	70
Importance de la migration de retour.....	70
Circulation migratoire.....	72
9. Emigration, pauvreté et développement au Liban.....	75
Les transferts de fonds effectués par les émigrés et leurs impacts.....	75
Les transferts de fonds effectués par les émigrés vers le Liban sont parmi les plus élevés au monde.....	75
Importance des transferts effectués par les émigrés dans l'économie des ménages.....	78
L'impact des transferts des émigrés sur la pauvreté	79
Impacts macroéconomiques des transferts.....	82
10. L'impact de la crise financière et économique internationale sur l'émigration et sur l'économie libanaise.....	85
Conclusion.....	89
Le double visage de l'émigration libanaise.....	89
La survie du Liban s'explique principalement par l'émigration	90
L'émigration des hommes et des populations	90
La migration-délocalisation des activités et des entreprises	91
Une organisation en diaspora.....	92
Une circulation migratoire	92
Le Liban risque d'être défait par l'émigration	93
Une absence totale de cadre institutionnel et de politique libanaise d'émigration.....	94
References	97
Bases de Données.....	107
World Bank.....	107

University of Sussex DRC.....	107
United Nations	107
OECD	107

Preface

Le bassin méditerranéen est l'une des premières régions du monde à avoir connu des programmes de migration de main d'œuvre. Après la deuxième guerre mondiale, alors qu'elle fait face à d'importantes pénuries de main d'œuvre, l'Europe dévastée doit se reconstruire. Un certain nombre de pays européens font donc appel à des travailleurs du pourtour méditerranéen. Ceux-ci venaient aussi bien de pays du sud de l'Europe que d'Afrique du Nord. Au milieu des années 1970, un terme fut mis à ces programmes ; dès lors la migration qui continua était essentiellement liée au regroupement familial.

Dans la deuxième moitié des années 1980, la migration de main d'oeuvre reprit du Sud, mais également de l'Est, vers le Nord de la Méditerranée. Elle s'intensifia durant la décennie suivante puis fut mêlée à des migrations venant d'autres horizons. Le chômage, le sous-emploi, les écarts de revenus et les conflits amenaient les travailleurs d'Afrique du Nord à chercher du travail en Europe. Celle-ci, pour sa part, connaissait des pénuries de travailleurs dans certains secteurs désertés par les nationaux. Mais aussi, son offre interne de travailleurs hautement qualifiés ne suivait pas la demande dans certaines occupations. Les conditions du mouvement des travailleurs entre les deux rives étaient réunies. Ce mouvement s'effectua dans des situations régulières, mais aussi irrégulières, selon les politiques et les conditions dans les pays d'origine et de destination.

La migration de main d'œuvre entre les deux rives de la Méditerranée suscita progressivement le questionnement et l'intérêt des décideurs politiques. Il s'agissait d'appréhender les relations entre fonctionnement des marchés du travail et migration. Il était question des termes et conditions de travail des travailleurs migrants, de l'exercice de leurs droits au travail et de leur protection sociale. Le rapport entre la migration et le développement était à clarifier. Il était primordial de saisir, d'une part, l'effet sur la pauvreté et l'emploi des envois de fonds des travailleurs migrants, et, d'autre part, les conséquences pour les pays d'origine de l'émigration des travailleurs diplômés hautement qualifiés. Lors du retour au pays, les retombées des compétences acquises et de l'épargne réalisée devaient être étudiées. Par-dessus tout, l'incidence des politiques des pays concernés sur chacune de ces questions devait être approfondie.

En élargissant le champ des connaissances, la recherche fait la lumière sur les questions d'intérêt pour les décideurs politiques. C'est à cette fin que le Bureau international du Travail (BIT) et la Commission européenne (CE) (Direction Générale pour l'emploi, les affaires sociales et les opportunités égales) ont mis au point un projet commun de recherche sur l' « Elargissement des connaissances sur le Travail Décent dans les pays méditerranéens ». Les travaux réalisés ont porté sur trois axes majeurs : 1) la croissance économique et l'emploi ; 2) les politiques du marché du travail ; et 3) la migration de main d'œuvre. Les résultats des recherches effectuées seront d'un grand intérêt pour les décideurs ainsi que pour les chercheurs. Ils ouvriront de nouvelles pistes de recherche dans le cadre de futurs programmes.

Cette étude sur la migration de main d'oeuvre au Liban est le résultat d'une coopération interdépartementale au sein du BIT entre le Département des politiques de l'emploi et le Programme des migrations internationales. Cette coopération met en évidence le caractère transversal des migrations de main d'œuvre et l'avantage comparatif du BIT au moment de les aborder. L'étude, entreprise par Marwan Abi Samra, un chercheur renommé en matière de migration, met en exergue les facteurs déterminants de l'émigration libanaise, notamment la capacité de l'économie à répondre quantitativement et qualitativement à la demande d'emploi. Elle passe en revue les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des travailleurs migrants libanais, leurs nombres, leurs origines régionales et leurs destinations. Le Liban, étant à la fois un pays d'émigration et d'immigration, l'étude aborde la question de la main d'oeuvre étrangère, essentiellement

peu qualifiée, employée au pays. Elle se penche sur l'émigration libanaise hautement qualifiée lors des trois dernières décennies et de son impact sur le développement. L'étude analyse l'organisation des communautés migrantes libanaises et leur circulation entre les pays d'immigration. Elle passe en revue les transferts de fonds des travailleurs migrants libanais et leur contribution à la réduction de la pauvreté ainsi que la migration de retour. Enfin, l'étude aborde les effets produits par la crise économique mondiale sur l'émigration et l'économie libanaises.

Cette étude est publiée dans la série de documents de travail du BIT, « *Cahiers des migrations internationales* », dont le but est de diffuser les résultats des recherches portant sur des questions susceptibles d'intéresser les responsables politiques, les administrations nationales, les partenaires sociaux, la société civile, les médias et la communauté des chercheurs. Nous espérons qu'elle permettra de développer les outils nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes destinés à optimiser les bienfaits des migrations pour le développement et à renforcer la protection des travailleurs migrants.

Azita Berar Awad
Directrice
Département des politiques
de l'emploi

Ibrahim Awad
Directeur
Programme migrations
internationales

1. Introduction

La présente étude sur l'émigration libanaise s'inscrit dans le cadre du programme de recherche initié par l'Organisation internationale du travail (OIT) en collaboration avec La *Direction Générale pour l'emploi, les affaires sociales* et l'égalité des chances de la Commission Européenne (DG EMPL) en vue de développer une base de connaissance sur la migration pour un travail décent, la croissance économique et le développement dans les pays méditerranéens.

L'objectif principal de ce programme de recherche est d'évaluer la possible contribution, dans le bassin méditerranéen, d'une migration de travail, en particulier d'une « migration circulaire », respectueuse des droits et de la dignité des migrants, à alléger la pression sur le marché de travail dans les pays sud et est-méditerranéens, de contribuer au développement de ces pays et de répondre aux besoins croissants de main d'œuvre dans les pays de l'Union Européen.

Le Liban connaît depuis plus de trois décennies un mouvement massif et continu d'émigration. Cette émigration massive fait aujourd'hui du Liban l'un des pays du monde les plus touchés par l'émigration et de son économie l'une des plus dépendantes des transferts opérés par les émigrés.

La présente étude se focalise sur le mouvement récent d'émigration et vise à analyser :

1. Les caractéristiques et les déterminants de l'émigration libanaise ;
2. L'impact de l'émigration sur l'emploi, la pauvreté et le développement au Liban.
3. L'impact de la crise économique internationale sur l'émigration
4. La gouvernance, les politiques nationales et les accords internationaux relatifs à l'émigration libanaise

Etant donné le peu de temps qui lui a été alloué, cette étude devait principalement s'appuyer sur l'analyse et la synthèse des travaux et données disponibles ainsi que sur un certain nombre d'entretiens approfondis avec des acteurs nationaux, afin de mieux éclairer les aspects institutionnels et les politiques migratoires au Liban.

Cependant, cette analyse a été confrontée à un grand déficit de données et de connaissances sur les dimensions tant quantitatives que qualitatives du mouvement récent d'émigration. En dépit de son ampleur et de ses impacts majeurs sur l'économie et la société libanaise, le phénomène migratoire, en particulier dans ses évolutions récentes, reste assez peu étudié. L'indigence statistique est ainsi l'une des premières caractéristiques de l'émigration libanaise. Les données et les estimations, tant sur les stocks et les flux des migrants, que sur les destinations migratoires sont confuses, peu fiables et fortement contradictoires. Dans ce contexte, il a fallu passer en revue les estimations, les données et les résultats des différentes sources et études disponibles, en discutant les méthodes utilisées et, par conséquent, les limites des résultats obtenus.

Le croisement et la comparaison des différentes sources et bases de données, y compris les données des recensements dans plusieurs pays destinataires de l'émigration libanaise, ont alors permis de construire une image quantitative de l'émigration libanaise relativement cohérente et proche de la réalité. Partant de cette image quantitative, les principales caractéristiques des flux récents d'émigration ont été analysés, en particulier : les différentes destinations migratoires ; le profil démographique ; les niveaux d'étude et de qualification ; les activités professionnelles, etc.

Prenant appui sur cette photographie quantitative, l'étude s'est alors efforcée d'adopter une approche comparative des principales caractéristiques de l'émigration libanaise et de celles des principaux pays d'émigration de la région (taux d'émigration, destinations migratoires, structures de l'émigration, fuite des cerveaux, transferts...).

Tout en se focalisant sur l'émigration récente, l'analyse a pris en compte ses dimensions historiques et son inscription dans une vieille tradition migratoire. Certes il ne s'agissait pas d'analyser les différentes vagues migratoires que le Liban a connues depuis le troisième tiers du dix-neuvième siècle. Cependant, la mise en perspective historique est apparue nécessaire pour comprendre la manière dont les réseaux, les filières et les espaces migratoires qui avaient été construits au cours des précédentes vagues migratoires ont contribué à déterminer la nature, les origines et les destinations du récent mouvement massif d'émigration. Cette mise en perspective historique a également permis d'identifier et de souligner aussi bien les continuités que les transformations et les discontinuités qui se sont dessinées au cours des dernières décennies en comparaison avec les précédentes vagues migratoires.

L'analyse des déterminants de l'émigration et de ses impacts, a aussi conjugué une double approche : (i) Une approche socioéconomique à l'échelle macro se focalisant sur le contexte économique et démographique, les caractéristiques du marché de travail au Liban, les politiques d'immigration des pays de destination, l'importance de la fuite des cerveaux, les transferts et leur impacts... (ii) Une approche sociologique à l'échelle micro visant à mettre en lumière : les processus et les dynamiques migratoires au niveau local ; la constitution de réseaux (familiaux et communautaires) et d'espace migratoires liant localités et régions d'émigration et régions d'immigration ; la disparité des formes d'inscription dans le mouvement migratoires ainsi que la distribution inégale des impacts économiques et sociaux de l'émigration. Pour ce faire, l'analyse s'est appuyée sur les données socioéconomiques disponibles en provenance de différentes sources nationales et internationales, ainsi que sur des informations quantitatives et qualitatives issues d'un certain nombre de recherches, d'études et de monographies concernant différentes localités et régions au Liban.

Cette étude est divisée en huit chapitres.

- Le premier chapitre analyse le contexte sociodémographique et socioéconomique de l'émigration : la structure démographique et l'évolution de la population en âge de travailler ; la structure du marché du travail et la capacité de l'économie à répondre, quantitativement et qualitativement, aux besoins d'emploi ; le recours massif à la main d'œuvre étrangère peu qualifiée et ses effets sur le marché du travail.
- Le deuxième chapitre passe rapidement en revue les vagues successives d'émigration que le Liban a connues depuis le dernier tiers du dix-neuvième siècle en soulignant le caractère massif de ces mouvements, la multiplicité et la diversité des destinations et des filières migratoires qui ont été progressivement construites, la très inégale participation des régions et des communautés libanaises à la dynamique migratoire.
- Le troisième chapitre est consacré à une analyse quantitative de l'émigration libanaise depuis 1975 et de ses principales caractéristiques. Il tente d'abord de quantifier et d'analyser les stocks et les flux migratoires et leur évolution, en mettant, en particulier, l'accent sur la très grande diversification, voire la mondialisation, de l'émigration libanaise. Ce chapitre se centre ensuite sur l'analyse de la structure d'âge et de sexe de l'émigration ainsi que sur les taux d'activité et de chômage des migrants selon le genre et le niveau d'éducation.
- Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse de la structure de qualification de l'émigration libanaise et à l'évaluation de l'importance et de l'impact de la fuite des cerveaux. Il s'agit d'abord de prendre la mesure de l'émigration de la main

d'œuvre hautement qualifiée et de son évolution au cours des trois dernières décennies, en comparaison avec les autres pays de la région. Pour mieux circonscrire le phénomène et mieux évaluer ses impacts, l'analyse de l'intensité de la fuite des cerveaux est alors complétée par une comparaison entre la structure de qualification du stock des migrants et la structure de qualification de la force de travail au Liban.

- Le cinquième chapitre de cette étude analyse l'inégale distribution locale et régionale de l'émigration et de ses impacts, ainsi que la différenciation sociale des espaces migratoires et des formes d'insertion économique des migrants. Cette analyse s'effectue en prenant en compte, d'un côté, les traditions migratoires des différents groupes et localités et, d'un autre côté, les effets des politiques (restrictives) des grands pays d'immigration des pays de l'OCDE.
- Le sixième chapitre est consacré à une première analyse partielle et incomplète de deux dimensions essentielles de l'émigration libanaise et de son organisation en diaspora : (i) la délocalisation d'une partie des fonctions et des activités économiques et culturelles qui faisait de Beyrouth une métropole régionale (à travers l'exemple du secteur bancaire et de celui des médias, de la presse, et de la publicité) ; (ii) la migration de retour et la circulation migratoire entre les différents espaces de la diaspora libanaise.
- Le septième chapitre se focalise sur les transferts de fonds effectués par les émigrés et leurs impacts. Il évalue leur importance dans l'économie des ménages résidents et analyse leurs impacts sur la pauvreté et sa distribution locale ainsi que leur contribution à l'équilibre macroéconomique du pays.
- Le huitième chapitre analyse l'impact de la crise financière et économique internationale sur l'émigration et sur l'économie libanaise

2. Le contexte Socio-économique de l'émigration libanaise

Population et contexte sociodémographique

Le Liban est un petit pays (10452 Km²) classé parmi les pays à revenu moyen supérieur, avec un PIB per capita de \$6011 en 2007 (2008, UN data).

Après son indépendance en 1943, le pays a enregistré une croissance économique exceptionnelle, un développement du secteur industriel et surtout une expansion du secteur des services qui a fait du Liban un pôle de centralité économique, commerciale et financière à dimension régionale. La forte et rapide amélioration des indicateurs sociaux et de développement humain, le mouvement de création et de développement culturel et artistique ainsi que la liberté d'expression ont également conféré au Liban une position de centralité régionale sur le plan culturel.

En dépit d'une forte inégalité sociale et de disparités régionales très marquées, l'augmentation générale du niveau de vie de la population le distinguait fortement de la plupart des pays de la région.

Sa population est estimée à 3,759 millions en 2007 dont près de 90 % se trouvent en milieu urbain.

Près de 22 % de la population se trouvent à Beyrouth et dans sa banlieue. Le reste de la population est distribué dans les cinq autres Mohafazat (Cf. table 1).

Cependant, bien plus du tiers de la population est concentré dans la conurbation de Beyrouth ou sa région métropolitaine.

Tab 1 : Distribution de la population par régions en 2007

Régions	Population	%
Beyrouth	361 366	9,6
Banlieue	457 960	12,2
Mont Liban*	1 026 513	27,3
Nord	763 713	20,3
Bekaa	489 866	13,0
Sud & Nabatyeh	659 719	17,5
Liban	3 759 137	100,0

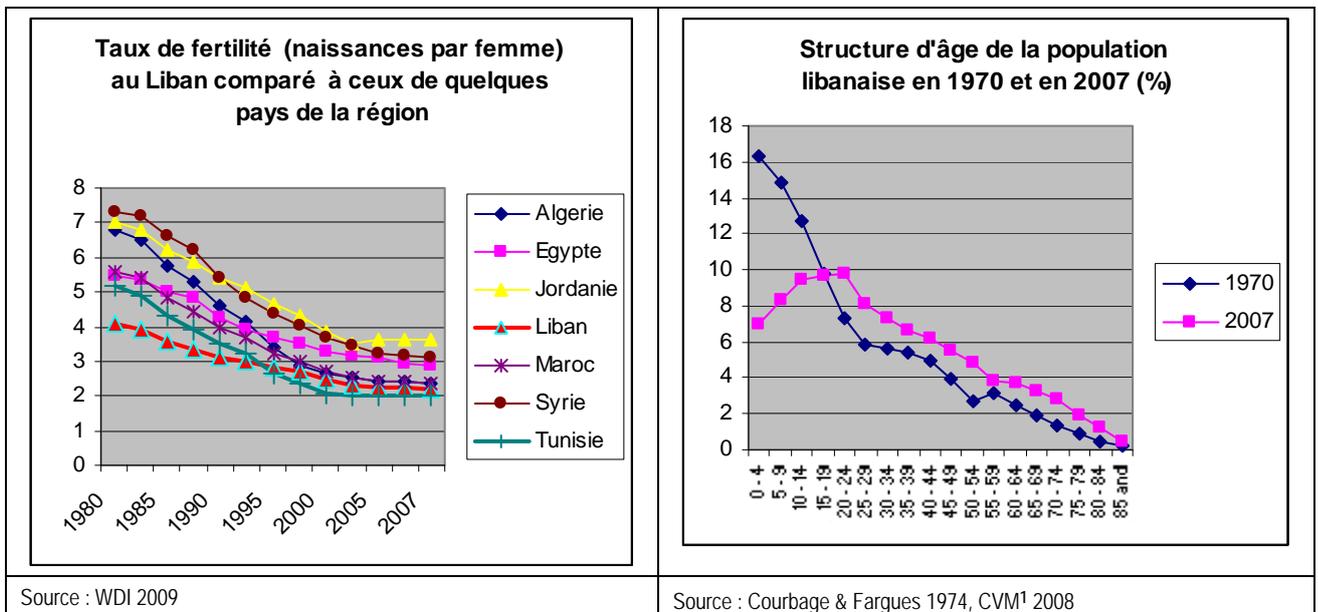
* A l'exception de la banlieue

Source : Conditions de Vie des Ménages 2007

Le contexte sociodémographique est marqué par cinq phénomènes importants et interdépendants :

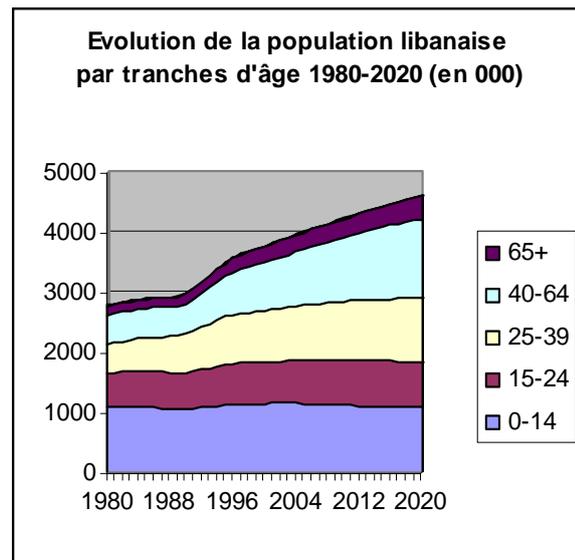
- **Une urbanisation rapide** qui se traduit par la plus forte diminution de la population rurale dans la région : la population rurale au Liban est passée de 58,5 % de la population totale en 1960 à 39 % en 1970 et à seulement 10 % aujourd'hui. Cette diminution est le résultat du processus d'exode rural, de l'urbanisation des zones rurales et du développement dans ces zones d'activités non agricoles.

-
- ***Un mouvement massif d'exode rural et de migration interne*** qui, au cours des dernières décennies, a particulièrement affecté les régions défavorisées de la Bekaa et le sud, et qui est lié non seulement aux conditions socioéconomiques de ces régions, mais également aux déplacements (forcés) de la population pendant la guerre, et à l'occupation israélienne d'une partie du sud (1979-2000). Cette migration massive vers les zones urbaines s'est traduite notamment par l'expansion rapide de la banlieue sud de Beyrouth, qui regroupe, en 2007, 12 % de la population du pays et dont la grande majorité de ses habitants provient de la Bekaa (24 %) et surtout du Sud Liban (50 %) (CVM, 2007).
 - Cependant, l'un des traits les plus marquants de ce mouvement migratoire interne en direction de la région de Beyrouth réside dans le fait qu'il a laissé à sa marge la population de la région du nord qui, en 2007, constitue 23 % de la population du pays. A la différence des populations du sud et de la Bekaa, les populations du nord, et plus particulièrement celles des zones rurales et défavorisées, ont été très peu entraînées par la dynamique de migration interne vers la capitale et sa région. En 2007, les personnes originaires du nord ne constituent que 3,2 % de la population de Beyrouth, 0,8 % de la population de la banlieue et 6,3 % de la population du Mont Liban. (En comparaison la population originaire du sud représente 20 % de la population de Beyrouth, 50 % de la population de la banlieue et 9,6 % de la population du Mont Liban) (CVM, 2007). Comme nous le verrons par la suite, la même marginalité caractérise la région du nord et ses zones défavorisées par rapport à la dynamique de migration internationale.
 - ***Une augmentation de la population en âge de travailler.***
 - La population libanaise se trouve dans une phase avancée de transition démographique. Dès la fin des années soixante, et bien avant l'ensemble des pays de la région, le Liban a entamé une baisse rapide de la fécondité et de la natalité. Cette baisse, consécutive à une période de fécondité élevée, s'est traduite, d'une part, par une diminution accélérée de la population enfantine de moins de 15 ans, et surtout de sa part dans la population totale et, d'autre part, par une augmentation de la population en âge de travailler et de sa part dans la population active. Ainsi, entre 1970 et 2007, le nombre des moins de 15 ans est passé de 994 000 personnes à 928 000 personnes alors que leur part dans la population a chuté de 44 % à 24,7 %. Pendant la même période, la population en âge de travailler a plus que doublé en passant de 1,160 million à 2,469 millions de personnes et de 51 % à 65 % de la population totale. De plus, ces données ne traduisent que très partiellement l'augmentation de la population en âge de travailler et de sa part dans l'ensemble de la population, car elles ne prennent pas en compte les flux massifs d'émigration qui, depuis le milieu des années soixante-dix, ont drainé à l'étranger une partie essentielles de la population en âge de travailler et, plus particulièrement les jeunes adultes de 18 à 35 ans.



Cette tendance à l'accroissement de la population en âge de travailler est appelée à se poursuivre au cours de la prochaine décennie.

Elle devrait, selon les prévisions, atteindre, en 2020, plus de 3 millions de personnes et 68 % de la population totale. Cependant, cet accroissement va s'accompagner d'un vieillissement aussi bien de la force de travail que de la population dans son ensemble. En effet, l'augmentation de la population active résultera essentiellement de l'accroissement du nombre des adultes ayant entre 40 et 65 ans et de sa part dans la population, alors même que la part des jeunes ayant entre 15 et 24 ans dans la population active diminuera en passant de 19 % en 2007 à près de 16 % en 2020. Il n'en reste pas moins que le pays fera face au défi de la création d'un nombre important de nouveaux emplois qualifiés de la population active et de son niveau de qualification et, d'autre part, à l'augmentation du taux d'activité des femmes actuellement très faible. A défaut de relever un tel défi, l'émigration continuera à faire perdre au pays la part la plus jeune de sa population en âge de travailler et contribuera fortement au processus de vieillissement de la population.



¹ Il S'agit de l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages (NVM), réalisée par le Ministère des Affaires Sociale Libanais en collaboration avec l'UNDP et l'ILO en 2007, (2008).

-
- L'émigration massive que connaît le Liban transforme profondément sa structure démographique. Depuis 1975, au moins 800 000 personnes ont quitté le pays vers différents pays du monde. Ce mouvement migratoire n'est comparable par son ampleur qu'à celui qui a affecté le Mont Liban entre le troisième quart du dix-neuvième siècle et la première guerre mondiale. La guerre, ses désastreuses conséquences socioéconomiques et la difficulté qu'éprouve le pays pour se remettre, économiquement et politiquement, de son lourd passif, sont sans doute les facteurs les plus déterminants qui expliquent le caractère massif de cette nouvelle vague migratoire. Cependant, ces facteurs se sont conjugués avec une situation démographique exceptionnelle caractérisée par une grande augmentation du nombre et de la proportion des jeunes et de la population en âge de travailler. Le mouvement migratoire s'est ainsi nourri de cette fenêtre d'opportunité démographique exceptionnelle dont le pays n'a pu tirer profit. Mais en retour, l'émigration a produit et continue de produire de profondes conséquences en terme démographique. La première, et la plus évidente, est sans doute la stagnation démographique du pays. L'augmentation de la population enregistrée au cours des trois dernières décennies a été très faible et largement inférieure aux prévisions. En prenant en compte les descendants des émigrés nés dans les pays d'immigration, on pourrait estimer la perte démographique entraînée par l'émigration depuis 1975 à une valeur qui se situe entre 1,2 et 1,4 millions de personnes dont une forte proportion de jeunes adultes en âge de travailler. Parmi les autres conséquences démographiques on peut souligner le déséquilibre de la structure d'âge de la population et surtout le déséquilibre de sa distribution par genre. On peut également souligner l'augmentation spectaculaire du taux de célibat parmi les femmes ainsi que l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes seules dont la lourde charge familiale, en l'absence des hommes, les a conduit à se retirer du marché du travail, contribuant ainsi au maintien du taux d'activité des femmes à un niveau très faible.
 - Le Liban est aussi un pays d'immigration. L'émigration massive que connaît le Liban fait souvent passer dans l'ombre l'importance des flux d'immigration qui, hier comme aujourd'hui, ont constitué une donnée fondamentale de la situation sociodémographique et socioéconomique du pays. Avant la guerre, le pays avait connu plusieurs vagues d'immigration à caractère démographique : l'immigration de plusieurs dizaines de milliers d'arméniens après la première guerre mondiale, lesquels ont été rapidement naturalisés et ont constitué une des composantes communautaires de la population libanaise ; un flux continu d'immigrés kurdes, à partir du début des années quarante, en provenance du sud de la Turquie, d'Irak et de Syrie ; une immigration syrienne et, dans une moindre mesure, égyptienne composée pour une bonne partie d'industriels, de commerçants et d'hommes d'affaires ainsi que de leurs familles. Cette immigration s'est dirigée vers le Liban à la fin des années cinquante et au début des années soixante, suite au mouvement de nationalisation et d'étatisation de l'économie dans ces pays. L'arrivée et l'installation des réfugiés palestiniens en 1948 suite à la création de l'Etat d'Israël. Officiellement, il ya aujourd'hui 350 à 400 000 réfugiés palestiniens enregistrés par l'UNRWA au Liban. Cependant, la guerre, la situation d'infra droit et les dures conditions de vie qui leur ont été imposées ont conduit une bonne partie des réfugiés palestiniens à émigrer au cours des trois dernières décennies vers l'Allemagne et les pays scandinaves où ils ont demandé le statut de réfugiés politiques (A. Shiblak, 2005). Ainsi, il reste aujourd'hui au Liban près de 200 000 réfugiés palestiniens. Plus récemment, le Liban a connu un afflux important de réfugiés irakiens. Les estimations les concernant varient entre 25 et 100 000 personnes (Kasparian 2008, Kiwan 2009). De fait, leur nombre est d'autant plus difficile à connaître que leur grande majorité se trouve au Liban sans autorisation de séjour et que, pour un bon

nombre d'entre eux, le Liban n'est qu'une étape provisoire dans l'attente de l'obtention d'un visa d'immigration vers un pays occidental.

- Le recours massif à une main d'œuvre étrangère peu qualifiée et peu payée
En parallèle à ces vagues d'immigration qui ont fortement contribué, avant la guerre, à contrebalancer le déficit démographique résultant de l'émigration libanaise, le Liban se caractérise également par le recours massif à une main-d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée dont la grande majorité travaille au Liban de façon temporaire et/ou saisonnière.
C'est le cas des travailleuses domestiques (sri-lankaises, philippines, éthiopiennes) dont on estime le nombre à une centaine de milliers.
C'est aussi et surtout le cas de plusieurs centaines de milliers de travailleurs syriens, en plus de quelques 10 à 20 000 travailleurs égyptiens, dont la grande majorité travaille au Liban de façon temporaire et/ou saisonnière.
- Cette main-d'œuvre, composée d'hommes seuls, est essentiellement « irrégulière » (notamment les syriens) et non réglementée aussi bien au niveau de l'entrée et du séjour au Liban, qu'au niveau de l'application des normes, des droits et des devoirs (des employeurs) relatifs au travail, aux salaires, à la sécurité, à la sécurité sociale et aux différentes formes d'allocations et de bénéfices sociaux.
- Cette absence de réglementation est sans doute liée au relâchement de la frontière et à l'absence de contrôles réels des entrées et des sorties entre les deux pays voisins. Ce relâchement a été facilité et favorisé par la mainmise syrienne sur le Liban de 1976 à 2005 et par la difficulté matérielle du contrôle de la frontière par les autorités libanaises ... Cependant, cette absence de réglementation traduit également une sorte d'accord tacite, non dit et partagé par la grande majorité des acteurs concernés : du côté libanais, cette main-d'œuvre non réglementée est ce qui permet à l'économie, de l'industrie au tourisme en passant par l'agriculture, de pouvoir bénéficier d'une main-d'œuvre flexible et sous payée pour effectuer l'ensemble des tâches n'ayant besoin que d'une faible qualification. Mais ce ne sont pas seulement les chefs d'entreprises qui sont en cause. C'est la société libanaise dans son ensemble qui semble participer de cet accord implicite : de l'épicier du coin qui a recours à un syrien, à ses clients qui bénéficient ainsi d'un service de livraison à domicile, aux habitants pas très fortunés de tel ou tel immeuble qui arrivent à disposer d'un gardien à bas salaire ... Du côté des travailleurs syriens, le bas salaire au Liban reste bien élevé en comparaison de la moyenne des salaires et des revenus en Syrie. Du côté du gouvernement syrien, le marché du travail libanais permet d'une part, d'absorber ou d'atténuer le chômage en Syrie et, d'autre part, de faire entrer en Syrie une somme de devises dont l'économie, encore en bonne partie contrôlée par l'Etat, a grand besoin.
- Cette main-d'œuvre fonctionne sur le mode de la double résidence : le Liban, lieu de travail, n'est que secondairement un lieu de résidence. Le « vrai » et principal lieu de résidence reste en Syrie où les travailleurs retournent fréquemment, parfois plusieurs fois par mois. (Rappelons que moins de deux heures de route séparent Beyrouth et Damas). Cette main-d'œuvre est aussi saisonnière : elle circule, fait des allers-retours en fonction des rythmes des activités économiques au Liban, comme l'agriculture et le bâtiment. Mais elle est aussi saisonnière dans un autre sens : un entrepreneur, un industriel ou un agriculteur fait appel à un certain nombre de travailleurs en fonction de ses besoins, en utilisant un réseau et des contacts déjà établis. D'un autre côté, il est courant qu'un travailleur

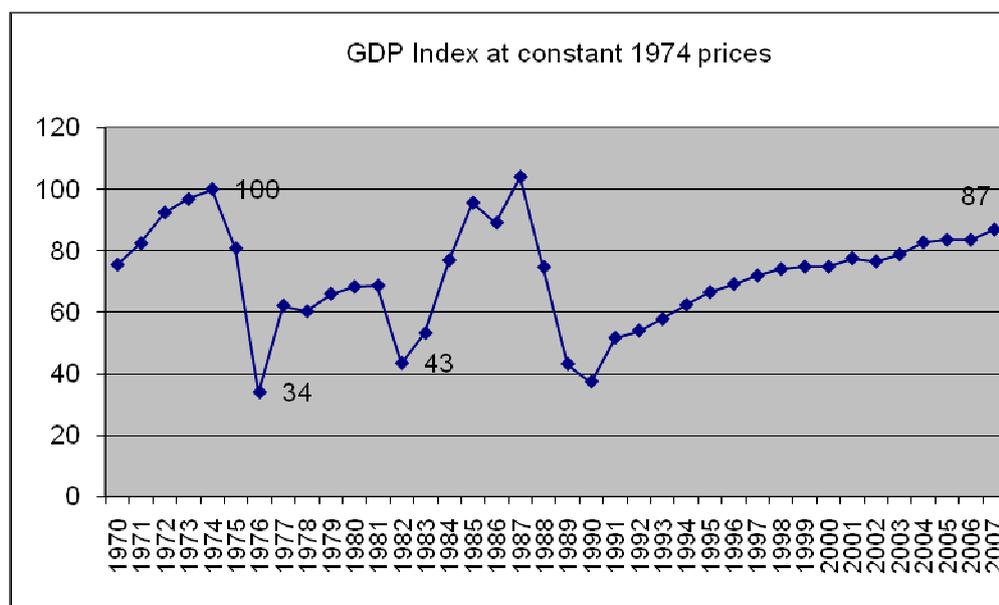
syrien, souvent en accord avec un employeur, alterne des périodes de travail au Liban et des périodes de séjour en famille en Syrie.

- Cette circulation constante rend particulièrement difficile l'estimation du nombre des travailleurs syriens au Liban. D'où le foisonnement des estimations les plus contradictoires allant de 300 000 à 1 million, voire même à plus d'un million. En fait, le nombre peut considérablement varier, non seulement en fonction des périodes et des saisons, mais aussi selon la manière de compter : ainsi, par exemple, Courbage & Fargues, en se fondant sur les calculs des entrées et sorties, ont pu estimer que près d'un million de travailleurs syriens ont travaillé au Liban au cours de l'année 1972 (avant la guerre). Or, comme le soulignent les auteurs, cela ne signifie pas pour autant qu'il avait en 1972, de façon simultanée, un million de travailleurs syriens. Il s'agit donc d'un million de personnes qui ont, au cours de l'année en question, participé à cette migration circulaire.

Une économie stagnante qui n'a pas pu surmonter le lourd passif de la guerre.

Malgré l'effort de reconstruction, l'économie libanaise n'a pas réussi à surmonter le lourd passif de la guerre. Avant la dernière guerre de 2005, le Liban avait encore du mal à se remettre des 15 ans de guerre civile dévastatrice (1975 - 1990) et de plus de deux décennies d'occupation israélienne d'une partie du sud du pays (1977-2000). Pendant la guerre, la quasi-totalité des infrastructures du pays avaient été détruites, le parc d'habitation avait été gravement atteint ; tous les secteurs de l'économie avaient été gravement endommagés ; l'administration, les institutions publiques, les services de santé et d'éducation ont été profondément désorganisés. Déjà, en 1977, deux ans après le début de la guerre, le PIB n'était plus qu'à 34 % de son niveau de 1974. Par la suite, le PIB a poursuivi une marche chaotique, traduisant les fluctuations de la situation politique et du niveau d'insécurité dans le pays. Quand la guerre civile a pris fin en 1990, le PIB représentait juste un peu plus d'un tiers de ce qu'il était avant la guerre. L'hyperinflation s'est traduite par la perte de valeur de la monnaie nationale : le dollar qui valait un peu plus que trois livres libanaises à la veille de la guerre s'échangeait à plus de 1500 LL en 1990.

A partir de 1992, le pays s'engage dans un effort énorme de reconstruction et de stabilisation économique. Cet effort a abouti à une stabilisation monétaire et par une relance de l'économie, en particulier les services, et à une croissance significative du PIB avec une moyenne annuelle de plus de 5 % entre 1993 et 1997, date à laquelle il a représenté 72 % de son niveau d'avant guerre. Cependant, le boum de l'après guerre n'a pas été durable. De 1997 à 2001 l'économie stagne et le PIB ne progresse qu'à un rythme annuel moyen de 1,5 % (avec même une récession en 2000). Par la suite, pendant les années qui ont précédé la récente guerre de 2006, le taux de croissance passe à une moyenne annuelle de 4 %. Mais, comme le soulignent la Banque Mondiale et le FMI, cette croissance a moins résulté d'un renforcement du potentiel de croissance de l'économie que de facteurs externes, en particulier l'augmentation du prix du pétrole, qui se sont traduits par une augmentation de la demande pour les biens et les services libanais et par un transfert accru de capitaux à partir des pays du Golfe (WB 2005, WB 2007).



Source: UN data (calcul)

La stagnation de l'économie est liée à la faiblesse de l'investissement dans la modernisation des entreprises et de l'appareil productif. En effet, selon les calculs de la Banque Mondiale, l'investissement a fortement baissé en passant de 31 % du PIB au cours de la période 1994-1977 à moins de 21 % depuis 2001. La croissance des stocks d'infrastructures et de capacités productives, a également enregistré un fort ralentissement. Aussi, les entreprises investissent peu et moins dans la modernisation technique et technologique et dans l'amélioration de la productivité, comme le montre la baisse continue, à un taux annuel supérieur à 2,2% entre 1993 et 2005, de l'importation d'équipements et de machineries (WB 2007). Si nous ajoutons à ces éléments l'érosion du capital humain, et en particulier de la main-d'œuvre qualifiée, nous pouvons comprendre d'une part, la faible croissance de l'économie libanaise et, d'autre part, son incapacité à créer des emplois qualifiés correspondant aux besoins de la population active et surtout des jeunes entrants sur le marché de l'emploi. Pour expliquer ce faible taux d'investissement, des économistes de la Banque Mondiale mettent en avant la faible pression concurrentielle qui s'exerce sur les entrepreneurs libanais du fait du caractère oligopolistique du marché libanais. Cependant, cette explication nous semble insuffisante et n'explique que très partiellement la situation de l'investissement lié à la modernisation des entreprises et de l'appareil productif. En effet, si tel est le problème, comment alors expliquer que même les entreprises industrielles qui travaillent essentiellement à l'exportation, comme par exemple les industries des appareillages électriques, font peu d'investissement dans la modernisation de leurs process de production et de leurs entreprises ? Comment expliquer que certains entrepreneurs dans ce domaine d'activité, qui ont des filiales en Arabie Saoudite et aux Émirats, procèdent à la modernisation des filiales industrielles mais ne le font pas dans leurs entreprises et usines principales au Liban ? Deux facteurs liés nous semblent contribuer à la faiblesse de l'investissement dans la modernisation des entreprises au Liban : (i) La possibilité de recourir à une main-d'œuvre peu qualifiée à un coût extrêmement bas en comparaison avec les salaires de la main-d'œuvre qualifiée au Liban. Or, nous le savons, le coût relativement élevé de la main-d'œuvre a très souvent été un facteur incitatif à la modernisation et aux gains de productivité. (ii) Le deuxième facteur est celui de l'insécurité et l'instabilité qui continuent de caractériser fortement la situation au Liban. En fait, l'arrêt de la guerre civile en 1990 n'a pas pour autant débouché sur une paix civile. C'est plutôt une sorte de paix « froide », ou même une sorte de guerre civile froide qui en a pris la place, comme le prouve la situation politique depuis 2005. De plus, la guerre civile, est loin d'être la seule guerre qui avait/qui a lieu sur le sol libanais, qui a été et qui continue d'être la caisse d'enregistrement (et d'explosion) des conflits régionaux.

Bref, *les entrepreneurs et les entreprises restent au Liban dans une double logique de survie et d'attente* : survivre aussi longtemps que possible, avec le minimum d'investissement et en ayant recours à la main-d'œuvre peu qualifiée et peu coûteuse, en attendant une normalisation de la situation. Et si certains entrepreneurs se distinguaient par leur goût aventurier de l'investissement et de la modernisation, la guerre dévastatrice et destructive de 2006, avec le désastre humanitaire qu'elle a provoqué, aura été bien plus que suffisante pour les convaincre d'épouser la logique de survie ou d'émigration, des diplômés que l'absence de création d'emplois qualifiés contribue à faire prendre les chemins de l'exil.

Un pays qui a la dette la plus élevée au monde. En 2005, la dette publique a atteint 38,5 milliards de US\$, soit 171 % du PIB, classant ainsi le Liban au premier rang des pays endettés. Cependant, la particularité de la dette publique libanaise réside dans le fait que, pour l'essentiel, elle est contractée sur le marché financier local auprès des banques et des investisseurs libanais privés et, pour près de la moitié, en livres libanaises.

Une dette qui reflète les problèmes de gouvernance. Cette dette élevée reflète sans doute, en partie, le coût de la reconstruction après la guerre, en plus de la dette accumulée pendant la guerre. Mais elle reflète également de graves problèmes de gouvernance, la difficulté à réformer et même à faire fonctionner les institutions et les services publics en rationalisant leurs dépenses, le gaspillage du secteur public (estimé au Liban à 50 % du PIB), l'excédent des employés du secteur public (plus de 30 % du budget de l'État allait en versement des salaires et des pensions). Ainsi, comme le souligne un rapport de la Banque Mondiale (2007), les problèmes de gouvernance et la défaillance des institutions constituent aujourd'hui la principale source de blocage de l'économie et de la croissance. De fait, ces blocages sont le produit de la sclérose du système politique confessionnel qui a transformé l'État, ses institutions et ses ressources, en objets de partage et de distribution clientéliste. Ils sont également le résultat de la mainmise syrienne qui a constamment et longuement travaillé à décomposer les communautés et les forces politiques pour les recomposer ensuite sous la forme de réseaux inféodés qui ne doivent leurs positions et leur survie qu'aux liens de dépendance qu'ils entretiennent avec le pouvoir de tutelle et ses services de sécurité.

Une économie axée sur le secteur tertiaire

Au cours de la dernière décennie, la position prédominante du secteur des services dans l'économie s'est accentuée. Entre 1994 et 2007, la contribution de ce secteur a augmenté de 61 % à 72 % du PIB. Les principaux sous-secteurs sont le commerce, le tourisme et les services financiers. L'industrie et le secteur manufacturier, constitués essentiellement de petites et moyennes entreprises représentent, 24 % du PIB. Dans ce contexte, l'agriculture joue un rôle mineur dans l'économie. En 2007, elle a contribué à 6 % du PIB (12 % en 1994).

L'emploi, le marché du travail et le chômage

Les secteurs d'emploi

En 2007, le secteur public fournit actuellement au Liban près de 16 % des emplois contre 84 % fournis par le secteur privé. Une grande partie de la population exerçant une activité est employée dans le secteur des services (41,6 %) suivi par le commerce (22,6 %). L'industrie et la construction emploient 13,6% et 5,6% respectivement. L'agriculture emploie une petite partie de la population active (7,2 %). Cependant, il existe des différences significatives entre l'emploi féminin et l'emploi masculin : la majorité des femmes (64 %) travaillent dans le secteur des services. Les variations régionales sont

également importantes : dans le nord et le sud, suivis par la Bekaa, l'agriculture reste l'activité principale d'un segment important de la population (de 17 %, 16 % et 12 % respectivement). En revanche, dans le Mont Liban, 1,8 % seulement y sont encore employé. Ceci montre à quel point cette région a achevé le processus de son urbanisation.

Distribution de la population exerçant une activité entre les secteurs d'activités économiques en 2007

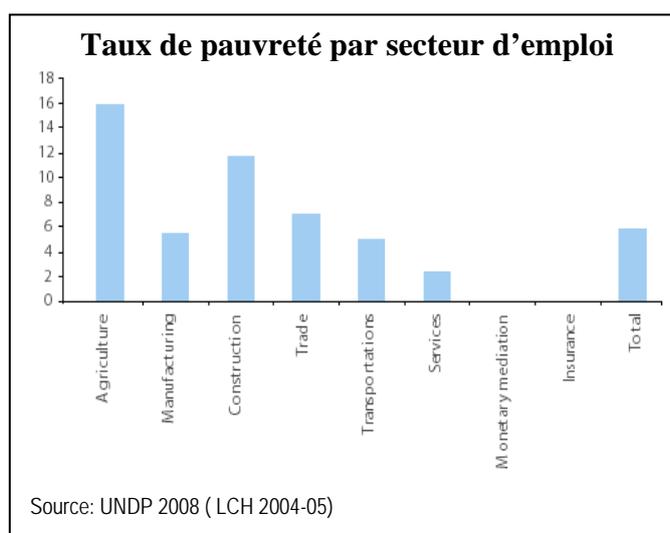
	Femme	Hommes	Population
Agriculture	4.6	8.1	7.2
Industrie	10.1	15.0	13.8
Construction	0.0	7.4	5.6
Commerce	15.6	25.0	22.6
Transport, poste et Télécommunication	2.6	8.5	7.0
Services	64.0	34.2	41.6
Finance et assurance	3.0	1.8	2.1
Non réponse	0.2	0.1	0.1
Total	100.0	100.0	100.0

Source : CVM 2008

Secteurs d'emploi et pauvreté

Les liens entre secteur d'emploi et pauvreté sont assez fortement marqués :

- L'emploi public protège de la pauvreté bien plus que l'emploi dans le secteur privé : le taux de pauvreté parmi les employés du secteur privé (6,3 %) est plus que le double de celui observé parmi ceux qui travaillent dans le secteur public.
- Ceux qui travaillent dans l'agriculture et dans la construction sont disproportionnellement touchés par la pauvreté (16 % et 12 % respectivement) et par l'extrême pauvreté. Ainsi, alors que l'agriculture ne fournit que 7 % des emplois, elle regroupe 20 % des travailleurs pauvres au Liban, un tiers des travailleurs pauvres ou extrêmement pauvres à Nabatiyeh et dans la Bekaa.
- La situation est encore plus frappante dans le nord, la plus pauvre des régions libanaises : un quart des agriculteurs et un cinquième des personnes travaillant dans la construction sont pauvres. Rappelons ici que ces deux secteurs sont également ceux qui recourent massivement à la main-d'œuvre syrienne.

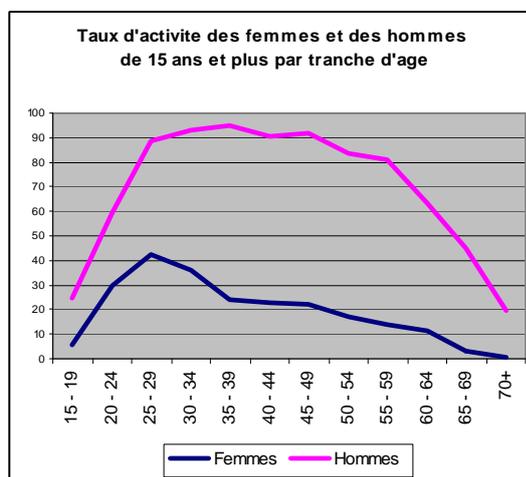


Un faible taux d'activité, en particulier parmi les femmes

Selon l'enquête sur les conditions de vie menée en 2007, la population active libanaise est estimée à 1,229 million de personnes alors que la population en âge de travailler (15 ans et plus) s'élève à 2,832 millions de personnes. Le taux d'activité s'élève, par conséquent, à 43,4 %. Il s'agit d'un taux assez faible en comparaison avec les pays de l'OCDE.

Ce taux d'activité traduit en fait une très faible activité féminine (21 %). Le graphique suivant, qui présente les taux d'activité de la population, montre l'importance du fossé qui sépare les deux sexes ; il montre également les jeunes femmes âgées de 25 à 29 ans enregistrent le taux d'activité le plus élevé (42,6 %).

Le taux d'activité féminine est aussi fortement lié au niveau d'éducation : il atteint 45 % parmi celles qui ont un niveau universitaire, contre 20 % de celles qui ont un niveau secondaire, et 13 % pour celles de niveaux primaire et complémentaire. Compte tenu du niveau d'éducation de plus en plus élevé des jeunes, en particulier parmi les jeunes femmes, on peut supposer que le taux d'activité des femmes, et par conséquent, la demande pour des emplois qualifiés, tendra à croître. Cependant, la question des déterminants du (faible) taux d'activité féminine au Liban reste posée. Dans quelle mesure ce retrait des femmes de la population active traduit-il l'incapacité du marché du travail à leur proposer des emplois correspondants à leurs niveaux de qualification et à leurs attentes ?

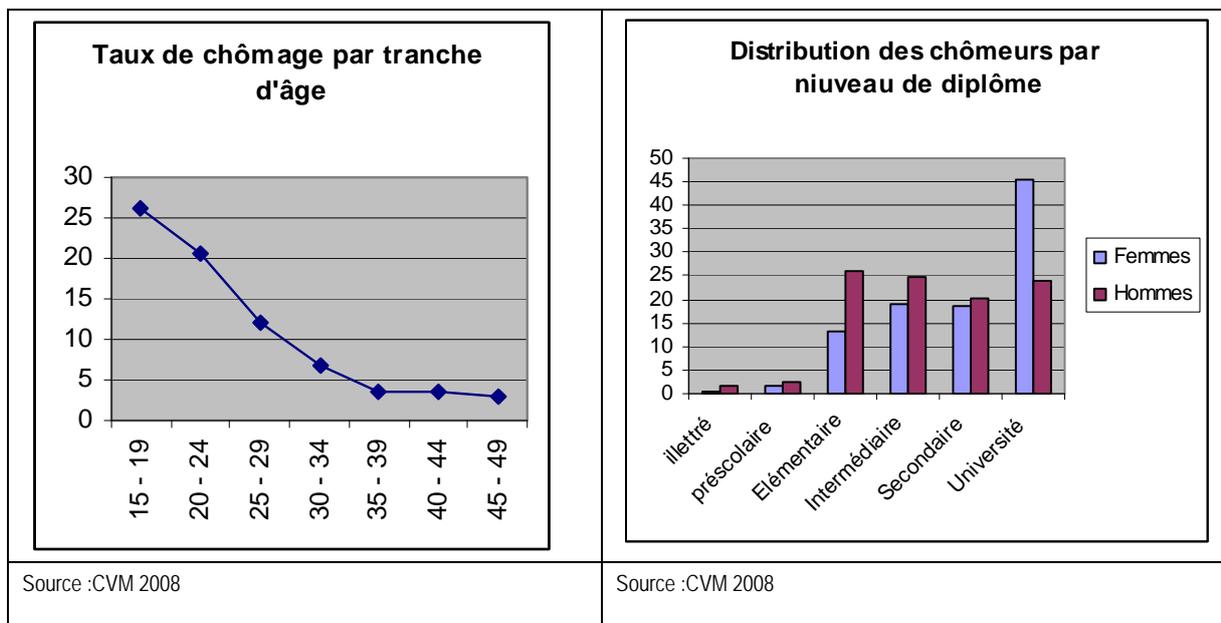


Source : CV M 2008

Augmentation du chômage

Le taux de chômage au Liban en 2007 est de 9,2 %. Il est en hausse par rapport à celui enregistré en 2004 (8 %) et est plus élevé parmi les femmes (10,2 % contre 8,8 % pour les hommes). De plus, d'après l'enquête de la Direction des Statistiques, les femmes qui perdent leur emploi ont beaucoup de difficultés à en trouver un autre.

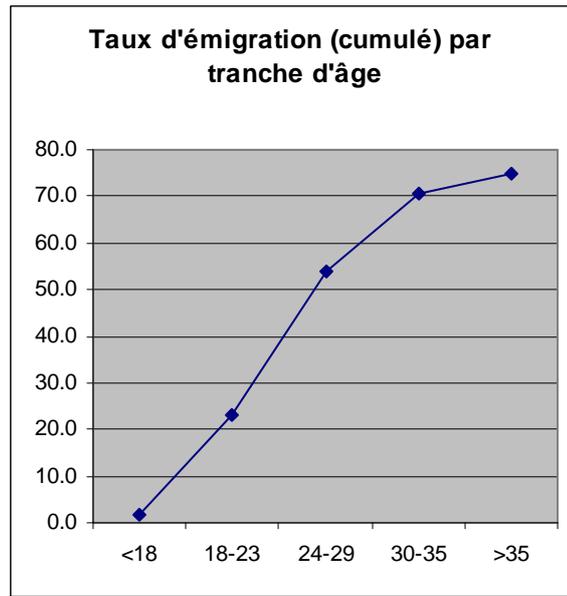
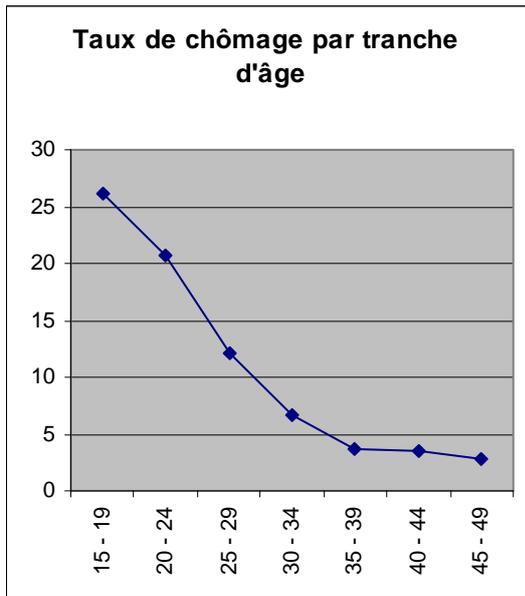
- Le chômage est particulièrement élevé parmi les jeunes et il baisse avec l'augmentation de l'âge : il est de 26 % parmi les jeunes de 15 à 19 ans, 20,7 % parmi ceux qui ont de 20 à 24 ans, 12 % parmi les 25-29 ans, 6,7 % parmi les 30-34 ans.
- Les jeunes chômeurs de moins de trente ans constituent plus de 65 % de l'ensemble des chômeurs. Ceux qui ont entre 20 et 24 ans constituent à eux seuls 32 % de l'ensemble des chômeurs.
- Les diplômés universitaires constituent la composante la plus nombreuse parmi les chômeurs. En effet, 30 % des chômeurs ont un niveau universitaire, contre 19 % qui ont un niveau secondaire. Mais le phénomène est encore beaucoup plus marquant chez les femmes : 45 % des chômeuses ont un diplôme universitaire.



Ces données concernant le marché du travail conduisent à souligner les faits suivants :

- Les personnes non qualifiées qui travaillent dans l'agriculture et dans le bâtiment sont sous-payées, comme l'indique le haut niveau de pauvreté parmi eux. Ainsi, tout se passe comme si leurs salaires tendent à être alignés sur les salaires des travailleurs syriens, très faiblement rémunérés, qui travaillent massivement dans ces deux secteurs. Ceci montre la situation particulièrement difficile des personnes et des groupes non qualifiés de la population libanaise (ou résidant au Liban). Si les travailleurs syriens arrivent, tant bien que mal, à vivre avec leur faible rémunération en jouant sur le différentiel du coût de la vie entre le Liban et la Syrie, l'alignement vers le bas des salaires des libanais sous qualifiés ne peut que conduire à la pauvreté de ces derniers et à leur exclusion sociale. Autrement dit, le recours à la main-d'œuvre sous qualifiée produit un double effet d'exclusion : exclusion des jeunes qualifiés du fait de l'absence de modernisation des entreprises et de la faible création d'emplois de qualité ; et exclusion des libanais faiblement qualifiés du marché du travail et/ou leur condamnation à une extrême pauvreté qui est elle-même le synonyme d'exclusion. Cette situation conduit, par conséquent, à alimenter une double dynamique d'émigration : émigration des qualifiés et émigration des sous-qualifiés, à condition que les uns et les autres puissent trouver et emprunter les filières qui pourraient y conduire.
- L'économie et l'appareil productif produisent très peu d'emplois qualifiés comme le montre le haut niveau de chômage parmi les jeunes les plus diplômés.
- Le haut niveau de chômage parmi les femmes et plus particulièrement parmi les plus diplômées d'entre elles montre que la structure des emplois et le marché du travail (sinon les processus de recrutement) tendent à les exclure. Par conséquent, le haut taux d'inactivité des femmes s'explique plus peut-être par cette structure discriminante des emplois et du marché du travail que par des facteurs socioculturels.
- Reste à s'interroger, pourquoi le chômage diminue très fortement avec l'accroissement de l'âge ? La réponse simple, voire simpliste, serait de supposer que les jeunes en vieillissant arrivent à trouver un emploi. Or, il nous semble que c'est bien là qu'intervient le phénomène migratoire et ses effets. Le chômage diminue probablement sous l'effet de l'émigration cumulative des jeunes chômeurs eux-mêmes ... C'est en tout cas ce que laisse entrevoir le

rapprochement de la courbe de diminution du taux de chômage avec la courbe du taux cumulé d'émigration des différentes tranches d'âge.



Sources : CVM 2008, Kasparian 2009

3. L'indigence statistique de l'émigration libanaise et les difficultés d'une analyse quantitative

Quel est le nombre de libanais vivant et/ou travaillant en dehors du Liban, dans les différents pays du monde ? Quel est le nombre d'émigrés libanais et comment se distribuent-ils dans les différents pays d'immigration ? À de telles questions, pour simples qu'elles puissent paraître de prime abord, il est très difficile d'apporter des réponses. Les difficultés sont en grande partie liées à la rareté et à la défaillance des données disponibles. Alors que l'histoire, la société et l'économie du Liban ont été particulièrement marquées (voire, en grande partie, construites) par la migration massive et continue que connaît le pays depuis le troisième quart du dix-neuvième siècle, cette migration a été et reste aujourd'hui caractérisée par son indigence statistique. Ainsi, en l'absence de tout système de collecte et de suivi de données, il est impossible de fournir avec une certaine exactitude une image quantitative fiable des flux migratoires qui ont constitué les différentes vagues migratoires depuis la fin du 19^{ème} siècle, de leur distribution (destination) ainsi que des flux des migrants de retour... D'où le foisonnement d'estimations qui, en se basant sur des méthodes différentes, donnent à voir des écarts considérables. Les estimations du nombre total d'émigrés libanais et de leurs descendants dans les différents pays du monde varient considérablement en allant de 2/4 millions à 14/18 millions de personnes. Le Lebanese Emigration Research Center (LERC), par exemple, considère que le nombre des libanais dans le monde se situe entre 5 et 8 millions². L'UCL (Union Culturelle des Libanais dans le Monde) a estimé le nombre d'émigrés et leurs descendants à 4,3 millions en 1977 et à 13,3 millions en 1986³. De son côté, le patriarcat maronite, en s'appuyant sur le réseau des églises maronites dans le monde, a réalisé en 2003 une enquête sur le nombre des maronites dans les différents pays en dehors du Liban : le nombre total des maronites dans la diaspora a été alors estimé à 7,437 millions de personnes dont 71500 en Europe⁴. Il en va de même pour les estimations des flux récents d'émigration (depuis 1975), et encore plus du nombre de ceux qui se sont installés dans les différents pays d'immigration (plus ou moins définitivement). En France, par exemple, alors que le recensement de la population de 2005 donne le nombre de 30 000 personnes résidant en France et nées au Liban, le Lebanese Emigration Research Center (LERC) estime le nombre de libanais en France, en 2007, à 225 000 personnes⁵.

Cependant, la difficulté ne provient pas uniquement de l'indigence statistique de l'émigration libanaise. Elle est également liée aux catégories et aux concepts utilisés pour quantifier l'émigration, et surtout à la confusion quant à leur définition et leur interprétation. Il en va ainsi par exemple de la catégorie de « libanais ». De quoi s'agit-il quand cette catégorie est utilisée en parlant de « libanais » à l'étranger –émigrés et issus de l'émigration ? S'agit-il de la catégorie de ceux qui sont effectivement porteurs de la nationalité libanaise ? Ou s'agit-il également des « libanais » (émigrés et leurs descendants) ne portant pas actuellement la nationalité (dans la mesure où ils n'avaient pas effectué la démarche d'enregistrement à l'état civil) mais qui peuvent –en principe- la recouvrer et dont une bonne partie ne se considère pas moins libanais ?

Les porteurs de la nationalité libanaise constituent une petite part des émigrés libanais et de leurs descendants. En effet, l'émigration libanaise est largement antérieure à

² Cf. Gildas Simon, *Migrants et migrations du monde*, la Documentation Française, (Dossier n.8063 mai-juin 2008).

³ *The Lebanese in the World: A Century of Migration*, edited by Albert Hourani and Nadim Shehadie, London: Centre for Lebanese Studies and I. B. Tauris, 1992

⁴ CR dans *Annahar*, 17 juin 2003

⁵ Gildas Simon, *ibid.*

la création de l'Etat libanais (1920) et à la mise en place de la nationalité libanaise (Traité de Lausanne 1926).

Ainsi, jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, les libanais étaient des sujets de l'Empire Ottoman, et les migrants étaient désignés dans les pays d'immigration et en particulier dans les Amériques, comme « turcos » ou « syriens » ou « syro-libanais ». A la fin de la première guerre mondiale, les immigrés libanais, en tant qu'anciens sujets ottomans, sont devenus des sujets relevant de la protection de la puissance mandataire. La France est devenue, au titre de puissance mandataire, l'autorité chargée de la protection des émigrés libanais et de la réception (à partir de 1926) de leur demande d'acquisition de la nouvelle nationalité libanaise. Ainsi, afin d'identifier les sujets libanais et syriens relevant de sa protection et recevoir les demandes de nationalité, les autorités françaises ont conduit en 1926 une enquête dans 123 districts consulaires dans 46 pays du monde. Cette enquête, (rare par la qualité de ses informations sur l'émigration) fait apparaître que sur une population totale estimée à 628 000 libano-syriens vivant à l'étranger (dont près de 90% sont libanais), seuls 113 000 (*soit 18%*) ont fait la demande d'acquisition de la nouvelle nationalité. Autrement dit, la grande majorité des migrants libanais de la première grande vague d'émigration et leurs descendants ne portent pas la nationalité libanaise, bien qu'ils aient, *en principe*, le droit de l'acquérir⁶.

Aussi, une partie non négligeable des enfants de ceux qui ont émigrés dans les pays d'Amérique dans l'entre deux guerres et même dans les années cinquante et soixante ne sont pas inscrits dans les registres de l'état civil et, par conséquent, ne portent pas la nationalité libanaise.

Cette question relative à la nationalité des émigrés et de leur descendants, rend peut utile et largement impertinente la méthode qui cherche à estimer le nombre de « libanais » à l'étranger en se basant sur la comparaison entre la population libanaise enregistrée à l'état civil et les données sur la population résidente au même moment.

Ainsi, par exemple, certaines études⁷ ont-elles estimé le nombre de « libanais » à l'étranger (donc porteurs de la nationalité libanaise) à 1,22 million de personnes en 2000 et à 1,4 million en 2004⁸. Or de telles estimations, en plus de leur caractère sommaire, s'avèrent difficilement utiles pour l'analyse des stocks et des flux d'émigration.

La méthode consistant à estimer les flux migratoires des libanais depuis 1975, et surtout les stocks des migrants, en se basant sur les données officielles libanaises relatives aux flux de départs et d'arrivées est loin de fournir des résultats pertinents. C'est cependant ce type de méthode qui a été le plus souvent utilisé, à la suite des travaux de Boutros Labaki sur l'émigration libanaise pendant la guerre. Le solde du mouvement migratoire pendant la période 1975-1990 a ainsi été estimé à 990 000 personnes. Cette estimation avait été largement acceptée par la plupart des travaux et études concernant le

⁶ Concernant l'acquisition de la nationalité par les émigrés de la première vague et leurs descendants, lesquels sont majoritairement chrétiens, la procédure est toujours source de nombreux débats et polémiques politiques et intercommunautaires au Liban, à l'égard de l'attribution de droit de vote aux émigrés.

⁷ Cf. Facts about Lebanese Emigration (1991-2000), Information International. Etude pour le gouvernement libanais. www.studies.gov.lb/ et Youssef Chahid el Douaihy, « Etude statistique complète sur les porteurs de la nationalité libanaise » (en arabe), CR dans *Annahar*, 13 novembre 2006.

⁸ De fait, ce chiffre est le résultat d'une double approximation largement imprécise : celle de la population enregistrée à l'état civil (4,9 millions) qui, en l'absence de données fiables, est estimée sur la base du nombre d'électeurs ; et celle de la population résidente qui, en l'absence de tout recensement de la population depuis 1936, se base sur l'enquête ménage effectué par le ministère des Affaires Sociales.

Liban. Or il apparaît clairement aujourd'hui que cette estimation est largement surévaluée et qu'une telle surévaluation est inhérente à la méthode utilisée. En effet, les enquêtes menées par l'université Saint-Joseph (Kasparian, 2003 et 2009) sur la base d'échantillons représentatifs de ménages résidents au Liban, montrent que le nombre d'émigrés ayant quitté le Liban entre 1975 et 2001 et ayant des liens de famille au Liban s'élève à près de 600 000 personnes, ce qui est largement inférieur à l'estimation faite par Labaki concernant la période 1975-1990. Par ailleurs, en suivant ce même type de méthode, en se basant sur les données officielles de départs et de retours des libanais, le nombre total de migrants libanais, entre 1975 et 2006, (solde migratoire) est estimé à 3,2 millions de personnes⁹, un chiffre qui paraît évidemment irréal compte tenu de la situation démographique et de l'effectif total de la population libanaise (près de 3,7 million de résidents en 2006). Deux facteurs pourraient expliquer la défaillance de cette méthode d'estimation : d'abord et principalement l'incohérence et le manque de fiabilité des données statistiques officielles sur les flux de départs et d'arrivées (ce qui explique par ailleurs la difficulté d'évaluer la migration saisonnière et circulaire des travailleurs syriens au Liban) ; ensuite, mais de façon secondaire, le nombre non négligeable d'émigrés libanais qui rentrent au Liban (en visite, provisoirement ou définitivement) en utilisant leurs passeports étrangers.

Dans ce contexte, notre analyse quantitative des stocks et des flux migratoires ainsi que des caractéristiques de l'émigration prendra appui sur plusieurs sources, lesquelles nous paraissent relativement fiables (en dépit de certaines limites) :

- Les deux enquêtes sur l'émigration des jeunes libanais entre 1992 et 2007, réalisées par l'université Saint-Joseph à Beyrouth en 1992 et en 2007, sur la base d'échantillons représentatifs de la population libanaise.
- Ces deux enquêtes fournissent des informations quantitatives sur les émigrés qui avaient encore, au moment du recueil des données, des parents proches au Liban et dont le départ s'est effectué au cours de deux périodes : 1975-2001, pour la première enquête, et 1992-2007, pour la deuxième enquête. Ces enquêtes, cependant, ne fournissent pas d'informations sur les migrants partis avant 1975 et surtout sur ceux partis après le début de la guerre mais qui n'ont plus de parents proches au Liban. De plus, les destinations migratoires sont groupées par grands ensembles (Amérique du Nord, Europe, Pays Arabes, etc.) et ne permettent pas, par conséquent, d'analyser les stocks et les flux par pays de destination.
- Les données fournies par les pays de destination de l'OCDE sur la base des différents recensements effectués par ces pays, tels qu'elles apparaissent à travers les bases de données qui ont été récemment développées par l'OCDE, la Banque Mondiale et des chercheurs universitaires. Nous utiliserons plus particulièrement trois bases de données: (i) celle de l'OCDE concernant les flux et les stocks des migrants et leurs caractéristiques, les niveaux de qualification, d'activité, d'emploi et de chômage des migrants de plus de 15 ans dans les différents pays concernées autour de l'année 2000 ; (ii) la base de données de Defort (WB 2008) concernant les stocks des émigrés ayant 25 ans et plus et leurs qualifications entre 1975 et 2000 (par période de 5 ans), dans les six principaux pays d'immigration de l'OCDE (les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Allemagne, la Grande Bretagne, et la France) ; la base de données développée par Docquier et Marfouk (WB 2006) sur le niveau de qualification des migrants de plus de 25 ans dans les pays de l'OCDE en 1990 et en 2000. Cette dernière base de données sera d'autant plus privilégiée qu'elle a fait très récemment l'objet d'une réactualisation par Docquier,

⁹ Cf. L'émigration libanaise depuis 1975 et Entretien avec B. Labaki, le quotidien Assafir (en Arabe), 18/12/2007.

Lowell et Marfouk (2009) qui, en utilisant de nouvelles sources, ont homogénéisé les catégories concernant les données 1990 et celles de 2000 et, en plus, ont désagrégé ces données par genre, ce qui permet d'analyser la structure de l'émigration des femmes en termes de niveaux de qualification. Ces données présentent toutefois plusieurs limites et difficultés : elles concernent les émigrés définis généralement par leur pays de naissance et, par conséquent, elles incluent l'ensemble des migrants libanais y compris ceux dont le départ s'est effectué depuis très longtemps. Cette difficulté sera partiellement contournée en utilisant les estimations des stocks dans les principaux pays d'immigration de l'OCDE en 1975. Une autre difficulté résulte du fait que plusieurs pays, l'Allemagne et certains pays de l'Europe du Nord, identifient et recensent les immigrés sur la base de leur nationalité, incluant ainsi les enfants « étrangers » nés dans le pays d'immigration et, surtout, excluant les migrants naturalisés. De ce fait, les statistiques allemandes font apparaître une diminution importante du nombre d'« émigrés » (étrangers) alors même que le nombre d'émigrés (nés dans le pays d'origine et incluant donc les naturalisés) augmente sensiblement. Mais la grande limite de ces bases de données, en ce qui concerne l'analyse de l'émigration libanaise, reste l'exclusion de leur champ d'observation des émigrés qui se trouvent dans d'autres pays que ceux de l'OCDE. Cette difficulté est d'autant plus importante que les destinations migratoires des libanais sont loin de se limiter aux pays de l'OCDE. Les autres destinations importantes pour les flux récents n'incluent pas seulement les pays arabes pétroliers mais également des destinations peu empruntées par les courants des migrations internationaux : les pays d'Afrique et d'Amérique latine. Comme nous le verrons, ces destinations autres que les pays de l'OCDE ne représentent pas moins de 45% de l'ensemble des flux migratoires depuis 1992 et plus de 55% des flux depuis 2002.

Ces limites et difficultés seront soulignées et prises en compte au cours de l'analyse. Cependant, le croisement et la comparaison des données fournies par les différentes sources permettront de construire une image quantitative de l'émigration libanaise relativement proche de la réalité et, partant, d'analyser ses principales caractéristiques.

4. Une succession de vagues migratoires

L'inscription dans une vieille tradition migratoire est sans doute la première caractéristique importante de l'émigration libanaise. Pour mieux cadrer l'analyse de l'émigration récente que connaît le Liban de façon continue depuis 1975, date du début de la guerre « civile », il est utile de passer en revue les différentes vagues migratoires libanaises depuis le dernier quart du dix-neuvième siècle. Cela permet de mieux voir comment les espaces et les filières migratoires, que les libanais ont empruntés au cours des dernières décennies, ont été, en bonne partie, construits au cours d'un long processus historique. Cela permet également de souligner aussi bien les continuités que les transformations et les discontinuités qui sont dessinées au cours des dernières décennies en comparaison avec les précédentes vagues migratoires.

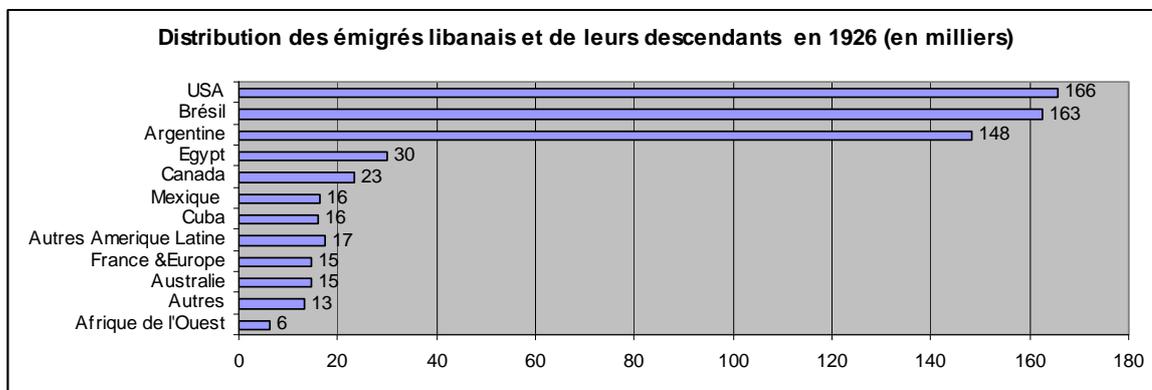
La première vague migratoire

La première vague migratoire commence à se dessiner au début des années soixante-dix avec les quelques premiers émigrants du Mont Liban en direction des Etats-Unis et de l'Amérique du sud ; elle s'accélère et devient un mouvement massif de population au milieu des années quatre-vingt. Au moment du déclenchement de la première guerre mondiale, plusieurs centaines de milliers de migrants, soit près d'un tiers de la population de la montagne libanaise, avaient déjà quitté le Liban en se dirigeant principalement vers les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine, et dans une moindre mesure vers l'Egypte, le Canada et l'Australie. L'importance historique de cette première vague migratoire ne provient pas seulement de son caractère massif, mais aussi et surtout du fait qu'elle a eu des effets largement déterminants sur la nature, les origines et les destinations des vagues et des mouvements migratoires qui se sont succédés par la suite, **y compris la vague récente d'émigration massive que le Liban connaît depuis 1975**. Cette première vague migratoire, par ses effets de retour, a également déterminé les transformations socio-économiques et socioculturelles de la société libanaise ainsi que les disparités entre les différentes régions et communautés du pays.

C'est pourquoi il importe ici de souligner les principales caractéristiques de cette première grande vague migratoire.

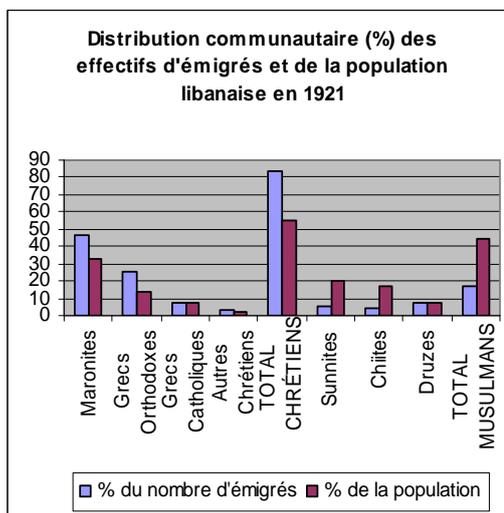
- **Le caractère particulièrement massif des flux migratoires de cette première vague s'accompagne d'une grande diversité de destinations.** Pendant longtemps, la rareté, le manque de fiabilité des données relatives aux flux et aux destinations de cette première vague d'émigration a donné lieu aux estimations les plus contradictoires. Cependant, le travail original et méticuleux d'un chercheur japonais, Kohei Hachimoto, sur les documents consulaires de la puissance mandataire (la France) relatifs aux émigrés libanais pendant les années 1920s projette un nouvel éclairage sur cette première vague d'émigration en permettant de mesurer le nombre des émigrés et de leur descendance, ainsi que leur distribution dans les différents pays d'immigration. L'enquête conduite par les autorités consulaires françaises en 1926 dans 123 districts consulaires dans 46 pays du monde, telle qu'elle est présentée par Hachimoto, fait ainsi apparaître que :

- Le nombre total des émigrés libanais et de leurs descendants en 1926 était de 628 397¹⁰. Pour prendre la mesure du relatif gigantisme que représente un tel nombre, on peut le comparer à l'effectif total de la population libanaise résidente à l'époque : 609 070 personnes en 1921 et 785.543 personnes en 1932¹¹. Autrement dit, les émigrés libanais et leurs descendants étaient déjà, au lendemain de la première guerre mondiale, aussi nombreux que les libanais au Liban.



Source : Hachimoto 1992

- La majorité des migrants (87%) s'est dirigée vers le continent américain, et plus particulièrement les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine**, lesquels regroupaient trois quarts des émigrés. Cependant, la diversité et le grand nombre de pays destinataires restent un trait saillant de cette première vague d'émigration. Ainsi, parmi les destinations importantes peut-on noter l'Egypte (5%), le Canada, (3,7%) l'Australie (2,3%), Le Mexique et d'autres pays d'Amérique Latine (8%). Au total, **21 pays avaient plus d'un millier d'émigrés libanais**.
- Cette vague d'émigration a touché en particulier les communautés et les localités chrétiennes du Liban.** Le premier recensement de la population libanaise effectué sous mandat français en 1921 ne recense que partiellement et imparfaitement les émigrés (il recense au total 129 784 émigrés). Il permet néanmoins de mettre en lumière les origines communautaires et régionales des flux migratoires. Ces données font ainsi clairement apparaître que la grande majorité des émigrés en 1921 était des maronites (46%) et des Grecs orthodoxes (26%). Au total, alors que les communautés



Source: Himadeh, 1936

¹⁰ Ce chiffre représente en fait le nombre des émigrés libanais et syriens. Cependant, toutes les recherches relatives au sujet soulignent le fait que les libanais représentaient à l'époque plus de 90 % des émigrés « libano-syriens ».

¹¹ Recensements de la population de 1921 et de 1926. Cf. Saïid Himadeh, *Economie organization of Lebanon and Syria*, Beyrouth, AUB, 1936.

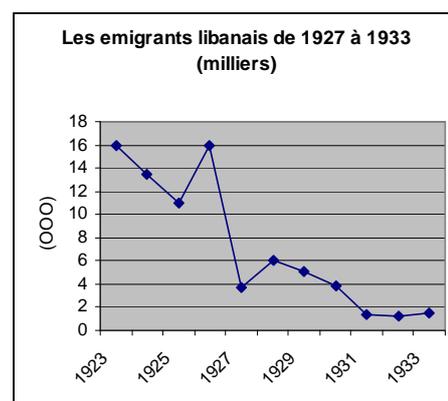
chrétiennes représentaient 55% de la population, la part des chrétiens dans le total des émigrés était de 83%. Par contre, 17% seulement des émigrés étaient des musulmans, alors que les communautés musulmanes représentaient 45% de la population. Cependant, au-delà des disparités confessionnelles, il importe de souligner la constitution de filières et de chaînes migratoires sur la base des liens de parenté et de proximité villageoise. C'est cette migration en chaîne qui explique la grande accélération des mouvements de départ au cours des deux premières décennies du vingtième siècle.

- Cette émigration a été majoritairement celle de jeunes paysans souvent illettrés, qui ont quitté la montagne à la recherche de nouvelles opportunités permettant de maintenir et d'améliorer leur niveau de vie. La persécution des chrétiens par l'Empire ottoman, les conflits intercommunautaires et la pauvreté ont souvent été considérés comme étant les facteurs explicatifs de cette migration massive qui a fait perdre à la montagne libanaise au moins un tiers de sa population et qui, de plus, a souvent été décrite comme un mouvement unidirectionnel de départ sans retour. Or, comme le montre plusieurs travaux récents, cette vague migratoire a été précédée par une période (1860-1880) de sécurité et de prospérité économique engendrée par le développement de la culture et de l'industrie de la soie qui s'exportait vers la France. La migration s'accroît et devient massive ensuite, dans le contexte de stagnation et de déclin de l'industrie de la soie. Ainsi, comme le souligne A. Khater, ce sont les attentes élevées des paysans (et non pas leur pauvreté) qui poussent beaucoup **d'entre eux à quitter la montagne et à émigrer**. L'émigration était pour eux un moyen **de garantir et, éventuellement d'améliorer, leur niveau de vie, relativement bon, que la culture et l'industrie de la soie leurs avaient garanties auparavant**. De plus, cette migration est loin d'avoir été à sens unique : elle a également engendré d'importants mouvements de retour et de va-et-vient qui ont eu des impacts déterminants sur la société locale.

La deuxième phase du mouvement migratoire

La deuxième phase du mouvement migratoire (1926-1960) se caractérise par le développement d'un nouveau courant d'émigration vers l'Afrique de l'Ouest, dans un contexte de ralentissement considérable des flux migratoires.

Deux facteurs contribuent à un ralentissement considérable de l'émigration : la crise économique de l'entre deux guerres qui a raréfié les opportunités pour les migrants et a conduit les pays d'immigration à mettre en place des mesures restrictives ; la situation florissante de l'économie libanaise au lendemain de la deuxième guerre mondiale (1945-1960) qui a diminué les incitations au départ. Dès la Première guerre mondiale, le Canada diminue drastiquement les accès pour les « Asiatiques », y compris les libanais¹². A leur tour, les Etats-Unis ferment leurs portes



¹² Le nombre total des libanais qui ont émigrés au Canada s'élève à 1 200 personnes seulement pour la période 1913-1946, et à 1 400 pour la période 1946 et 1955. Cf. Encyclopedia of Canada's peoples, The Multicultural History Society of Ontario (MHSO) www.multiculturalcanada.ca/

en introduisant, en 1921, le Quota Act ainsi que d'autres mesures restrictives limitant drastiquement le nombre annuel de migrants en provenance des pays Est-méditerranéens. En conséquence, tout au plus une centaine de migrants libanais par an était alors autorisée à émigrer aux USA (Khater ...). Ce sont ensuite les pays d'Amérique du Sud (vers lesquels les migrants se sont orientés en masse entre 1922 et 1929), qui ferment leurs portes avec la Grande Dépression, en prenant des mesures interdisant totalement l'arrivée et l'installation de nouveaux migrants libanais. (K. Hasimoto).

Dans ce contexte, *un mouvement d'émigration (faible mais continu) s'oriente vers l'Afrique de l'ouest qui était au lendemain de la première guerre mondiale le théâtre de l'expansion coloniale française et européenne*. Cette émigration est alors favorisée par la puissance mandataire, la France, qui y voyait un moyen pour mailler les pays de l'Afrique Occidentale Française (AOF), riches en matières premières, par un réseau de courtiers et de négociants intermédiaires¹³. Quoi qu'il en soit, le statut de protégé dont les libanais ont bénéficié dans les colonies françaises a favorisé leur émigration et le développement de leurs activités commerciales. Ainsi, le Sénégal, centre de l'empire colonial français en AOF, était également la destination principale des émigrés libanais et le foyer à partir duquel ils s'essaimaient dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest : Mali, Niger, Côte-d'Ivoire, Guinée Haute-Volta (l'actuel Burkina), Sierra Leone... Mais quelle est l'importance de ces flux et comment le nombre des émigrés installés dans ces pays évolue-t-il ? Les données sont particulièrement rares. Safa (1960) estime leur nombre à la fin des années 50 à près de 31 000 dont une dizaine de milliers au Sénégal ... Cependant, au delà du nombre, il importe de souligner le changement qui s'opère dans les origines des flux et l'extension de la dynamique migratoire vers une autre communauté. Alors que les pionniers qui avaient émigré vers l'Afrique étaient chrétiens pour la plupart, les migrants d'entre les deux guerres, et encore plus par la suite, étaient majoritairement chiites originaires du sud Liban, en particulier des régions de Nabatiyeh, de Bint-Jbail et de Tyr.

La troisième phase du mouvement migratoire

La troisième phase du mouvement migratoire (1960-1974) se caractérise par une forte émigration vers les pays arabes pétroliers et faible reprise de l'émigration vers l'Amérique du Nord. L'accélération du mouvement migratoire s'affirme clairement dès la fin des années cinquante. Selon les estimations de Boutros Labaki, le Liban enregistre en moyenne 8.500 départs annuels pendant la période 1960-1970, et 10.000 départs annuels entre 1970 et 1974. Cette nouvelle vague migratoire est fortement liée à l'émergence et la croissance rapide des économies pétrolières de la région. Les libanais commencent à se diriger vers le Koweït dès le milieu des années cinquante. Au début des années soixante les flux de départs s'accroissent et s'amplifient en direction de l'ensemble des pays pétroliers. A la veille de la guerre « civile » de 1975, le nombre des émigrés libanais dans ces pays était estimé à 52.700 dont 25.200 au Koweït, 8.000 en Arabie Saoudite, 7.800 aux Emirats Arabes Unies, 10.900 en Libye (R. Tabbarah 1982, B. Labaki, 1992).

Cependant, en comparaison avec les précédentes vagues migratoires, un changement radical s'opère aussi bien au niveau de la nature de l'émigration qu'au niveau des caractéristiques des flux d'émigrés. Alors que les émigrés des deux vagues précédentes étaient majoritairement des analphabètes ou d'un faible niveau scolaire et issus du milieu rural, les nouveaux émigrés sont majoritairement et de façon croissante des personnes semi-qualifiées et des professionnels issus du milieu urbain. Aussi, bien que les disparités régionales persistent, les nouveaux flux migratoires proviennent-ils de plus en plus et de façon relativement équilibrée de l'ensemble des communautés confessionnelles libanaises.

¹³ Cf. K. Hashimoto Op cit.

Enfin, cette émigration n'est pas conçue ni perçue comme étant une émigration définitive. Quelque soit sa durée, elle reste définie (par les pays d'accueil) et vécue (par les émigrés) comme relativement provisoire (même s'il s'agit d'un «provisoire durable»); une part essentielle de la vie familiale, de l'investissement social et économique reste ancrée dans le pays et la région d'origine¹⁴.

Parallèlement à ce courant migratoire, il faut noter la persistance de l'émigration vers les pays de l'Afrique de l'Ouest et surtout une certaine reprise de l'émigration vers les pays « traditionnels » d'immigration, en particulier le Canada et les USA et l'Australie qui, au début des années soixante, abandonnent leurs mesures restrictives et assouplissent les procédures de regroupement familial. Ainsi, deux types d'émigration se dessinent vers ces pays : celle de personnes hautement qualifiées et diplômées qui bénéficient du « système de points »; et celle de personnes moins qualifiées qui bénéficient de mesures de regroupement familiales¹⁵. Il en résulte une réactivation et un renforcement des anciennes filières et espaces migratoires dont la « trame » est constituée par les réseaux familiaux et villageois. On peut également noter l'émigration vers le Canada, les USA et l'Australie, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, d'une bonne partie des libanais d'Egypte qui ont quitté ce pays suite aux mesures de nationalisations nassériennes à partir de 1956 (une partie d'entre eux est « retournée » au Liban). Étant donné qu'ils étaient pour la plupart nés en Egypte, ils n'apparaissent pas dans les statistiques Nord Américaine et Australienne dans la catégorie d'émigrés d'origine libanaise.

Le mouvement migratoire depuis 1975

Depuis le début de la guerre civile de 1975, le Liban connaît un mouvement continu et massif d'émigration. Les 15 ans de guerre (1975-1990) ont profondément endommagé le capital humain du pays ainsi que l'ensemble des secteurs et des activités économiques. Alors que 150 000 personnes ont été tuées et que plus de 810 000 personnes ont été déplacées, des centaines de milliers ont emprunté, provisoirement ou durablement, les filières de l'exil et de l'émigration, poussées par l'insécurité, la détérioration du niveau de vie et le manque d'opportunités économiques.

La fin de la guerre, proclamée officiellement en 1990 suite aux Accords de Taef, est loin d'avoir mis un coup d'arrêt au courant massif d'émigration. En dépit d'un mouvement de retour qui s'amorce avec les programmes de reconstruction, la vague migratoire continue sans rupture et s'amplifie rapidement, alimentée par la stagnation de l'économie, son incapacité à créer des opportunités d'emplois en nombre suffisant et en adéquation avec les attentes, l'insécurité et l'instabilité politique¹⁶, ainsi que par la dynamique propre des réseaux et des chaînes migratoires.

¹⁴ Ceci s'applique aussi, mais dans une moindre mesure, à l'émigration vers les pays de l'Afrique de l'Ouest. On peut noter par exemple que, jusqu'au début de la guerre (1975) une partie non négligeable des familles émigrées en Afrique inscrivait leurs enfants dans des internats au Liban en laissant à des parents le soin de leur prise en charge et de leur suivi.

¹⁵ En Australie le nombre des émigrés libanais de naissance croit, entre 1961 et 1971 à un rythme annuel moyen de 1.660 personnes en passant de 7.300 à 23.900 personnes. Au Canada, le nombre d'émigrés libanais admis a cru de 334 seulement pendant la période 1946-55 (soit 37 émigrés par an en moyenne) à 7226 personnes au cours de la période 1956-68 (soit 602 émigrés par an en moyenne). En 1974, le nombre d'émigrés libanais a atteint 1762. Sources : Calculées à partir des données de l'Australian Bureau of Statistics et de Statistics Canada.

¹⁶ Rappelons, entre autres, l'occupation d'une partie du Sud jusqu'en 2000 ; la tutelle syrienne et sa mainmise sécuritaire jusqu'en 2005 ; la vague d'assassinats dont sont victimes à partir de 2004, des hommes politiques éminents, des journalistes et écrivains, ainsi que des centaines d'autres citoyens ; l'insécurité à la frontière sud et la guerre destructive en 2006 ; les tensions intercommunautaires et la « guerre civile froide » qui règne depuis 2006...

Flux et nombre des émigrés partis depuis 1975

Les deux enquêtes réalisées par L'USJ en 2002 et en 2008 fournissent des informations quantitatives sur les émigrés qui ont quitté le pays au cours de deux périodes : 1975-2001 pour la première enquête et 1992-2007 pour la deuxième enquête, et qui se trouvaient toujours à l'étranger au moment du recueil des données auprès de leurs familles. Ainsi, le nombre d'émigrés est alors estimé à 600 000 personnes pour la période 1975-2001 et à 466 000 personnes pour la période 1992-2007. Or le chevauchement entre ces deux périodes d'enquête permet difficilement la comparaison des résultats et l'analyse de l'évolution du mouvement migratoire au cours de l'ensemble de la période. Cependant, étant donné la similitude et la continuité dans la conception et la structure des données des deux enquêtes, nous avons extrait les résultats concernant la période 1975-1991 à partir de la première enquête et nous les avons ensuite agencés aux résultats de l'enquête concernant la période 1992-2007¹⁷.

Ainsi, le nombre total (stock) des émigrés dont le départ s'est effectué au cours de la période 1975-2007 et qui ont encore des parents au Liban est-il estimé à 814 000 personnes.

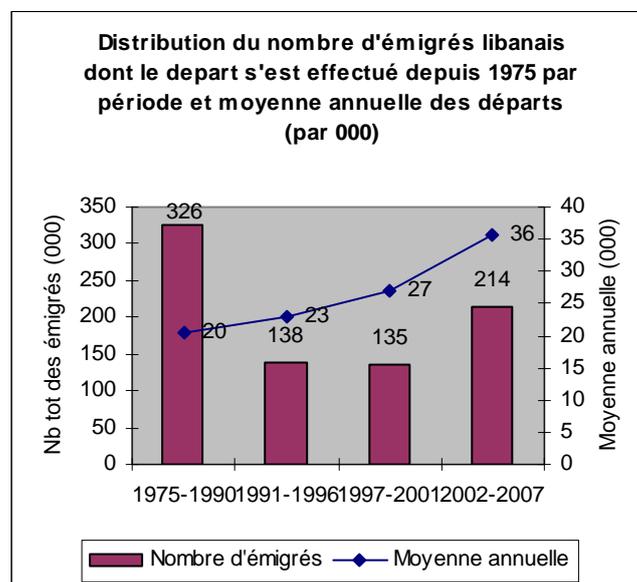
Rappelons que ce nombre n'inclut pas les émigrés dont le départ s'est effectué avant la guerre (1975). Il nous faut également et surtout souligner que ce nombre n'inclut pas non plus les émigrés qui sont partis au cours de la période considérée, mais qui n'ont plus de parents proches au Liban (ascendants, descendants, collatéraux). Il est impossible de donner une estimation du nombre de ces derniers vue l'absence de données. Mais compte tenu de l'importance de la migration en chaînes et la prédominance du caractère familial et villageois de l'émigration, il est fortement probable que ces individus et ménages émigrés qui se trouvent, de fait, exclu du champ de l'observation, constituent une proportion non négligeable de l'émigration libanaise. En effet, malgré la généralisation du phénomène migratoire, il existe toujours une disparité importante entre les régions, les villages et, à l'intérieur même des villages, entre les groupes familiaux. Ainsi, par exemple, il n'est pas rare de voir que les membres de telle ou telle grande famille, de tel ou tel village se trouvent désormais en très grande majorité à l'étranger. De plus, la méthode de construction de l'échantillon, (échantillonnage d'un certain nombre d'unités résidentielles) tend naturellement à privilégier les ménages résidents au détriment des ménages émigrés... Bref, il n'est pas déraisonnable de considérer que le nombre d'émigrés ayant quitté le pays depuis 1975 soit sensiblement plus élevé que 814 000 personnes. Cependant, cette sous-estimation ne permet nullement de rendre compte de l'écart énorme avec les estimations proposées par Boutros Labaki sur la base des sources officielles sur les flux de départs et d'arrivées (900 000 émigrés pour la seule période de la guerre 1975-1990).

Quoi qu'il en soit, le nombre d'émigrés depuis 1975 tel qu'il est estimé sur la base de l'enquête de l'USJ (814 000 personnes), reste considérable en comparaison avec la population libanaise résidente qui est estimée en 2007 à 3,759 millions de personnes. Sans prendre en compte les émigrés partis avant la guerre et en excluant les descendants des émigrés nés dans les pays d'immigration, le taux d'émigration s'élève à près de 18%. Si l'on prend également en compte les descendants nés dans le pays d'immigration -la

¹⁷ Cette opération comporte une approximation et peut induire une certaine marge d'erreur : l'approximation concerne l'année 1991 pour laquelle nous avons attribué les moyennes annuelles de la période 1991-1995. La marge d'erreur est liée au fait que certains de ceux qui étaient identifiés comme émigrés au moment de la première enquête pourraient être retournés au Liban par la suite. Autrement dit, les données concernant 1975-1991 peuvent être considérées comme légèrement surestimées. Cependant, comme nous le verrons, cette marge d'erreur reste relativement minime et n'altère pas les tendances d'évolution du courant migratoire.

deuxième génération- le taux d'émigration pourrait alors être estimé à 22%. Il s'agit du taux d'émigration, de loin, le plus élevé dans la région.

Accélération de l'émigration : plus de 40% de ceux qui ont émigré depuis 1975 ont quitté le Liban entre 1997 et 2007. La figure suivante indique les périodes de départ des émigrés qui ont quitté le pays depuis 1975. Elle fait apparaître que près de 326 000 personnes (40,1 %) ont effectué leur départ pendant les 16 années de la guerre (1975-1990), soit un rythme annuel moyen de 20 000 personnes par an. Elle montre aussi une accélération du courant migratoire à partir de la fin de la guerre et, surtout, vers la fin des années quatre-vingt-dix. Le nombre moyen des départs annuels net passe de 23 000 en 1991-97 à 36 000 entre 2002 et 2007. Ainsi, 350 000 personnes (43% de l'ensemble) sont-elles parties entre 1997 et 2007, dont 214 000 (près d'un quart du total) après 2002. Cette accélération notable de l'émigration au cours des dernières années est sans doute liée, en partie tout au moins, à la dégradation de la situation politique et à la guerre dévastatrice de 2006¹⁸.



Source : Kasparian 2003 & 2009 ; données calculées

Une grande diversité des destinations : mondialisation de l'émigration libanaise

Les données des deux enquêtes de l'USJ sont les seules sources disponibles qui donnent à voir une image globale de la distribution du stock des émigrés libanais ayant quitté le pays depuis 1975. Bien que les informations qu'elles fournissent soient relatives, non pas aux différents pays d'immigration, mais plutôt aux grands ensembles de pays de destination, ces informations rendent possible, en particulier, la mesure du stock et des flux d'émigration en direction des pays arabes pétroliers, de l'Afrique et de l'Amérique Latine

¹⁸ On peut toutefois noter que cette tendance croissante est en partie liée au fait que les données concernent les périodes de départ des émigrés actuels et non pas les flux de départ. Or il est certain que le taux de retour reste moins élevé parmi ceux qui sont parti récemment.

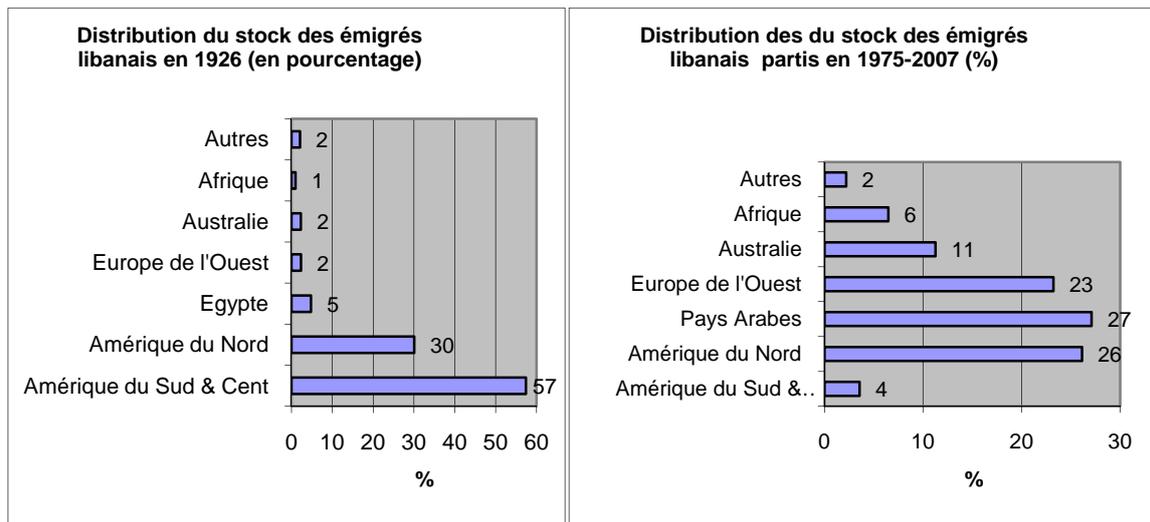
(à propos desquels toutes les autres sources restent totalement silencieuses¹⁹), et permettent, par la suite, la comparaison avec les stocks et les flux vers les grands pays d'immigration de l'OCDE.

Le premier trait particulièrement marquant que font apparaître les données des enquêtes de l'USJ, est *l'extension considérable des espaces migratoires des émigrés libanais*.

En comparaison avec les anciennes vagues migratoires, en particulier la grande migration de la fin du 19ème - début du vingtième siècle, il faut sans doute *souligner la grande diversification des destinations et l'absence de destinations prédominantes*.

Alors que la grande majorité des émigrés de la première vague (près de 80%) s'est distribuée aux USA, au Brésil et en Argentine, et que les vagues suivantes se sont principalement orientées vers l'Afrique (pour la deuxième) et vers les pays pétroliers (troisième vague), *les émigrés qui sont partis depuis 1975 se sont dirigés vers toutes les destinations migratoires en se répartissant de façon « équilibrée » entre les grandes régions d'immigration du monde*.

Figures : Les destinations migratoires actuelles comparées à celles de la première vague d'émigration.



Sources : calculées à partir de données collectées par Hashimoto (1992) pour 1926, et à partir des enquêtes de l'USJ (Kasparian 2003 & 2009).

En effet, les trois quarts du stock de ces émigrés se distribuent presque à égalité entre l'Amérique du Nord (213 000 soit 26%), l'Europe (203 000 dont 189 000 soit 23% vers l'Europe occidentale) et les pays arabes pétroliers (220 000 soit 27%). Quant à l'Australie, elle accueille 92 000 émigrés, soit 11% du total des migrants. Mais le champ de mouvement des migrants libanais ne s'est pas limité à ces grandes destinations des

¹⁹ S'il est possible de comprendre l'absence de données concernant l'émigration en direction de l'Afrique et de l'Amérique Latine (vu qu'il s'agit essentiellement de régions d'émigration et pas d'immigration) il est étonnant de voir que tous les travaux sur l'immigration dans les pays pétroliers du GCC, en particulier le travail de grande valeur de A. Kapiszewski (2004), ne donnent aucune information sur les migrants libanais dans ces pays.

migrations internationales²⁰. Une part non négligeable des flux migratoires s'est en effet dirigée vers l'Afrique subsaharienne, essentiellement l'Afrique de l'Ouest (53 000 soit 7%) et l'Amérique latine (près de 30 000, soit 4%). Ainsi, tout s'est passé comme si les émigrés avaient mobilisé et emprunté simultanément toutes les filières tracées ou construites pendant plus d'un siècle par les vagues successives d'émigration, y compris celles qui conduisent vers des destinations qui se trouvent depuis longtemps en dehors des sentiers battus des migrations internationales. Cependant, l'autre trait saillant du mouvement migratoire réside dans la nouveauté des destinations européennes, lesquelles étaient, jusqu'en 1975, pas ou peu empruntées par les migrants libanais. Il s'agit d'un fait d'autant plus marquant qu'il s'est produit dans un contexte de politique migratoire restrictive.

La diversité des destinations caractérise également l'émigration libanaise dans l'espace européen.

Les seules données disponibles concernant le nombre des migrants libanais et leur distribution dans les différents pays de l'Europe et plus généralement de l'OCDE, sont celles fournies par les pays d'accueil sur les immigrés libanais.

Selon ces données, le stock des émigrés libanais dans l'ensemble des pays de l'OCDE est, en 2006, de 476.631 personnes dont 130 000 se trouvent aux USA, 75 000 au Canada, 87 000 en Australie et 182 000 en Europe. En dépit du fait qu'il s'agit du total des émigrés libanais, y compris ceux dont l'immigration s'est effectuée avant 1975 (et qui peuvent être estimés entre 10 et 15% du stock actuel²¹), ce stock reste inférieur à celui estimé sur la base des enquêtes de l'USJ (475 000 personnes) et qui inclut uniquement les personnes ayant émigrées depuis 1975. Cependant, malgré cet écart significatif, la répartition des émigrés entre l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie est étonnamment identique dans les deux sources. (Cf. le tableau suivant).

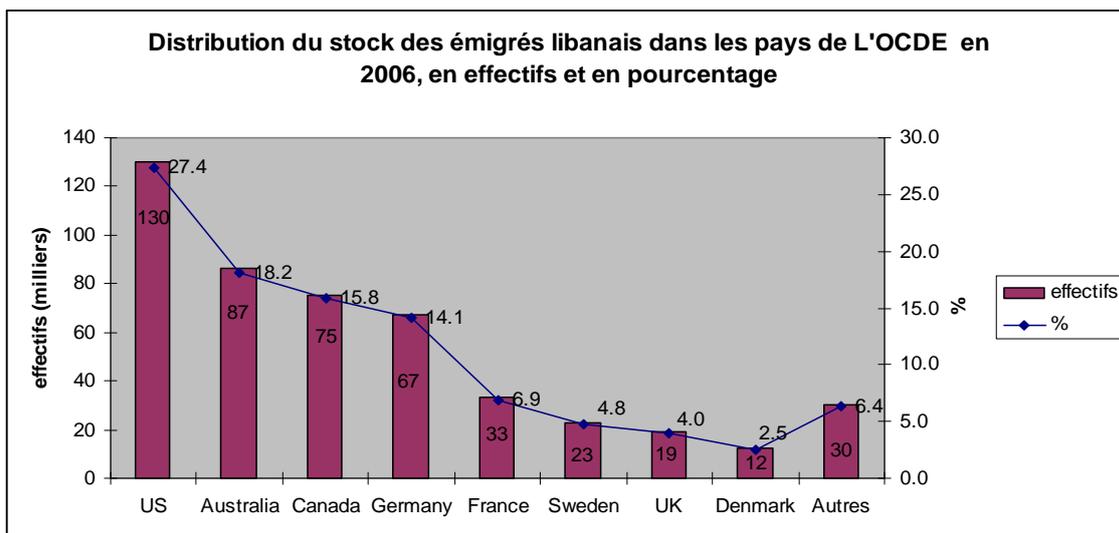
	Enquêtes USJ : stock d'émigrés dont le départ s'est effectué entre 1975 et 2007		Données pays de l'OCDE : Stock d'émigrés libanais en 2006	
	Effectifs (000)	%	Effectifs (000)	%
Europe	203	40	182	39
USA & Canada	213	42	205	43
Australie	92	18	87	18
Total	508	100	475	100

Sources : Calculés à partir des données de l'OCDE et des enquêtes USJ (Kasparian 2005 & 2007)

La figure suivante donne à voir la distribution des émigrés, telle qu'elles sont estimées par les pays d'accueil, dans les différents pays de l'Europe et de l'OCDE.

²⁰ En 2003-2006, le stock des immigrés dans l'OCDE se reparti à peu près ainsi : environ de 56% pour les USA, 9% au Canada, 8 % en Australie, 27 % en Europe. (OCDE database).

²¹ Les données disponibles des pays de l'OCDE n'indiquent pas la distribution du stock d'immigrés par période d'immigration au delà des dix dernières années. Cependant, le Panel Data on International Migration, 1975-2000 (World Bank) estime qu'en 1975 les six principaux pays d'immigration de l'OCDE (USA, Canada, Australie, France, UK, Allemagne) avaient un stock de 79 271 immigrés libanais de plus de 25 ans, soit un total que nous pouvons estimer entre 90 et 100 000 personnes. On prenant en compte la diminution de ce nombre du fait du retour et de la disparition d'une partie de ces personnes, on peut raisonnablement estimer le nombre de ceux qui restent en 2006 entre 50 000 et 75 000 personnes, soit 10 à 15% du stock des immigrés en 2006.



Source : Base de données de l'OCDE

Ainsi, les principales destinations européennes de l'émigration libanaise sont, par ordre décroissant d'importance, l'Allemagne avec près de 67 000 migrants et 17% du nombre total des immigrés dans l'OCDE, la France (6,9 %), le Suède (4,8%), la Grande Bretagne (4%) et le Danemark (2,5%). Le reste du stock des migrants dans les pays de l'OCDE (30 000 personnes soit 6,4 %) se distribue dans les autres pays européens (en plus de la Turquie qui accueille près d'un millier de libanais). Cependant, au delà de la diversification des destinations migratoires, la position prépondérante de l'Allemagne et des pays nordiques dans l'espace migratoire européen des libanais paraît surprenante : non seulement par ce qu'il s'agit d'un phénomène tout à fait nouveau, mais aussi parce que ces pays avaient très peu de liens linguistiques et historiques avec le Liban, à la différence de la Grande Bretagne et surtout de la France. C'est pourquoi nous tenterons plus loin de mettre en lumière la nature de l'émigration vers ces pays et ses caractéristiques spécifiques.

Les destinations migratoires : une comparaison avec les autres pays de la région.

La diversité des destinations de l'émigration libanaise contraste fortement avec la situation des principaux pays d'émigration de la région, dont les stocks de migrants se concentrent dans un nombre très limité de destinations.

En effet si l'on considère les quatre principaux pays d'émigration de la région (les pays du Maghreb et l'Egypte) on peut noter que, la très forte concentration des stocks de migrants des pays du Maghreb en Europe et des migrants Egyptiens dans les pays Arabes pétroliers. En effet, selon les données des pays d'origine, 86% du stock des émigrés marocains (estimé à 3.292.599 personnes en 2006), et 83% des émigrés tunisiens (1.018.173 en 2007) et 93% des émigrés algériens (992 000 en 1995) sont concentrés en Europe ; l'Australie et l'Amérique du Nord ne comptent que 5% des émigrés marocains et 3% des émigrés tunisiens et 1% des algériens se trouvent en Amérique du Nord et en Australie ; le reste des émigrés (8% des émigrés marocains, 14% des émigrés tunisiens et 6% des émigrés algériens se trouvent dans les pays arabes. (Fargues, 2009 ; World Bank, 2006 and 2008 ; Corm, 2008). Quant aux émigrés égyptiens (2.415.958 en 2006), 80% se trouvent dans les pays arabes pétroliers, 4% en Europe et 16 % en Amérique de Nord et en Australie. (Fargues, 2009).

Aussi, en dépit de la diversification des destinations migratoires que l'on peut observer au cours des deux dernières décennies pour les trois pays du Maghreb (et plus particulièrement pour le Maroc), la grande majorité des migrants de ces trois pays reste

concentrée dans deux ou trois pays européens. La figure suivante donne à voir la distribution des stocks des migrants des pays du Maghreb dans les pays de l'OCDE en 1990 et en 2000 (selon les sources des pays de l'OCDE). Elle montre que 90% du stock des migrants algériens dans l'OCDE, 87% du stock des migrants tunisiens et 72% du stock des migrants marocains se trouvent dans trois pays européens dont la France qui, à elle seule, accueille 84% des migrants algériens, 76% des tunisiens et 39 % des marocains. Il est vrai que, face aux restrictions imposées sur l'immigration en France (pays traditionnel d'immigration pour les trois pays), les pays de l'Europe de Sud et de l'Amérique du Nord s'affirment de plus en plus comme de nouvelles destinations migratoires importantes pour les maghrébins et plus particulièrement pour les marocains. Mais il n'en reste pas moins que cette diversification reste encore limitée, surtout quand elle est comparée à la diversité des destinations de l'émigration libanaise.

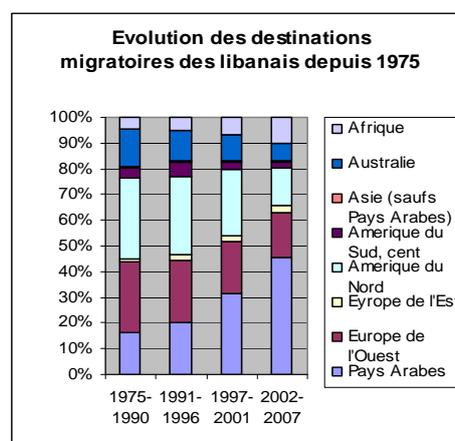
Figure : Distribution des stocks des immigrés des pays du Maghreb dans les pays de l'OCDE en 1990 et en 2000 (%)

Algérie		Tunisie		Maroc	
1990	2000	1990	2000	1990	2000
France	91.04	France	76.35	France	44.92
Spain	1.41	Italy	7.83	Spain	14.76
Canada	0.68	Germany	5.62	Netherlands	12.60
Belgium	1.90	Belgium	2.18	Italy	7.40
United States	0.88	United States	1.53	Belgium	8.39
United Kingdom	0.56	Switzerland	1.78	Germany	4.84
Germany	0.74	Netherlands	0.93	United States	2.31
Italy	0.72	United Kingdom	0.85	Canada	1.97
Switzerland	0.94	Canada	0.97	United Kingdom	0.88
Other	1.14	Other	1.96	Other	1.93

Evolution des flux vers les différentes destinations migratoires

Croissance importante des flux en direction des pays Arabes pétroliers

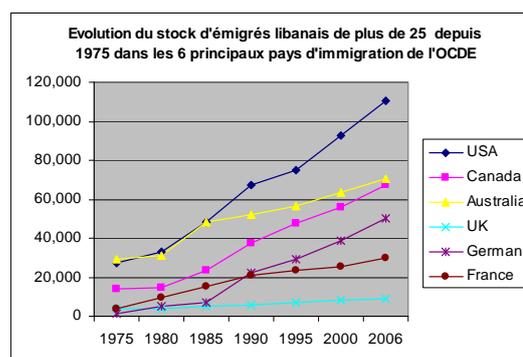
- Alors que le volume des flux migratoires en direction de l'OCDE reste stable, c'est principalement les pays arabes pétroliers et, à un moindre degré, l'Afrique de l'Ouest, qui ont absorbé la croissance des flux annuels de départ au cours des quinze dernières années. En effet, selon les données des enquêtes de l'USJ concernant les périodes de départ des émigrés, la moyenne annuelle des flux d'émigration en direction de l'ensemble des pays de l'OCDE est de 15 à 16 000 personnes et reste stable tout au long de la période 1975-2007. Par contre, la moyenne annuelle des flux en direction des pays arabes pétroliers a cru de 3700 départs au cours de la période 1975-1996 à 8400 au cours de la période 1997-2001 et a atteint 16 300 au cours de la période 2002-2007,



Source : Kasparian 2003 & 2009 ; données

dépassant ainsi les flux en direction de l'ensemble des pays de l'OCDE. De même, le volume des flux en direction de l'Afrique triple, en passant de moins d'un millier par an en 1975-1990 à près de 3600 migrants par an au cours de la période 2002-2007. Par conséquent, la proportion des départs en direction des pays de l'OCDE diminue sensiblement en passant de près de 75% pour la période 1975-1990 à 42% entre 2002 et 2007. Parallèlement les départs en direction des pays arabes passent de 16% à plus de 45%. Cette orientation croissante du mouvement migratoire vers les pays arabes pétroliers traduit sans doute, le nombre croissant d'opportunités de travail dans ces pays depuis la fin des années 90, mais aussi les politiques de limitation de l'émigration des pays européens et des autres pays de l'OCDE.

- Les données des pays d'immigration de l'OCDE confirment cette tendance. Selon ces données, les flux d'arrivées dans les pays de l'OCDE entre 1995 et 2006 s'élèvent à environ 12 000 migrants libanais par an et restent relativement stables tout au long de cette période. Cependant, cette stabilité s'accompagne d'un changement de l'importance des différentes destinations. Ainsi, comme le montre l'évolution des stocks des migrants libanais, depuis 1975, dans les 6 principaux pays d'immigration de l'OCDE (Fig. ci-contre), les Etats-Unis, le Canada et l'Allemagne s'affirment de plus en plus comme les principales destinations des libanais au sein de l'OCDE²², parallèlement à la diminution de l'importance de l'Australie, de la France et de la Grande Bretagne. Ainsi, tout se passe comme si l'Allemagne, à partir de 1985, prenait le relais de la France et surtout de l'Australie dans l'accueil des migrants libanais.

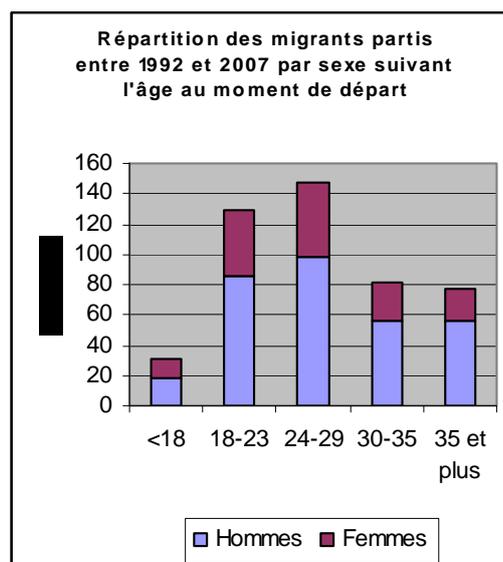


Source : pour 1975-2000 (à l'exception de l'Allemagne en 2000) : Panel Data on International Migration, 1975-2000, Doquier, WB 2008. Pour la période 2000-2006 ainsi que pour l'Allemagne en 2000, les valeurs ont été estimées à partir des données de l'OCDE sur les flux migratoires (en considérant que les moins de 25 ans représentent près de 25 % du total de la population. Cf. de Docquier et Marfouk -2008).

Caractéristiques des migrants libanais

Participation des femmes et destinations migratoires

La migration est, de plus en plus, un phénomène qui touche essentiellement les jeunes. Plus des deux tiers des migrants libanais qui sont partis entre 1990 et 2007 avaient au moment de leur départ entre 18 et 29 ans. En plus près de 17 % avaient entre 30 et 35 ans.



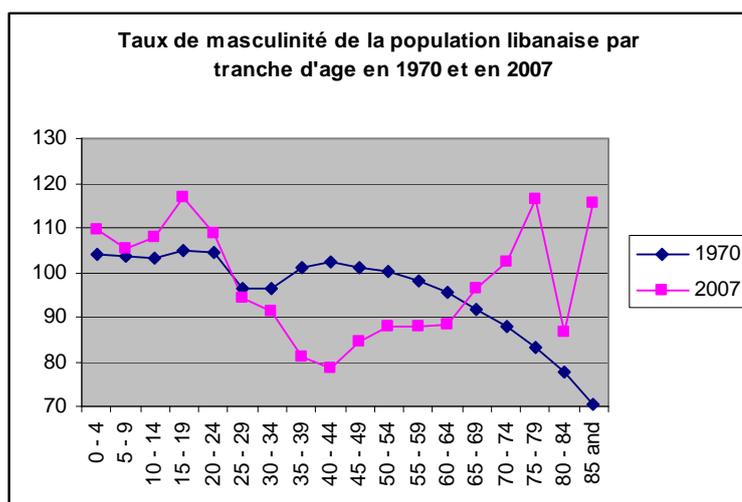
²² Entre 1995 et 2006, ces trois pays ont absorbé, Source : Kasparian 2009 d'arrivées des migrants libanais dans les pays de l'OCDE (respectivement à près de 170 000 personnes). Source : calcul à partir des données de l'OCDE.

Les migrants sont dans leur grande majorité des hommes. Les femmes en représentent près d'un tiers.

Quelque soit la période de départ considérée depuis 1975, les hommes constituent environ les deux tiers de l'ensemble des migrants (de 67 à 68 %). Aussi, cette prédominance des hommes varie peu avec l'âge au moment du départ des adultes : la plupart des femmes parmi ceux qui sont partis entre 18 et 29 ans est de 33 %, contre 29 % pour ceux qui avaient plus de 35 ans au moment de leur départ.

La forte proportion des hommes parmi les émigrés a profondément déséquilibré la structure par genre de la population.

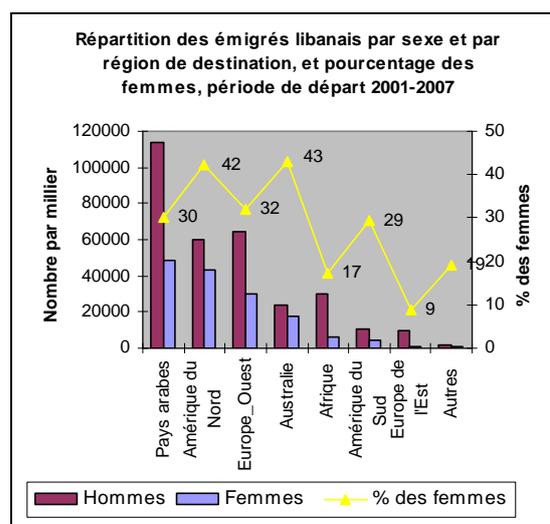
Ainsi, comme le montre la figure suivante, le taux de masculinité en 2007 passe de 110% environ pour les tranches d'âge inférieure à 20 ans à moins de 80% pour la tranche d'âge 40-44 ans. La comparaison avec la courbe du taux de masculinité en 1974, qui était pourtant déjà marqué par l'émigration d'une forte proportion d'hommes ayant entre 25 et 35 ans, montre à quel point l'émigration massive depuis 1975 a rompu l'équilibre démographique du pays.



Sources : Courbage & Fargues 1974, CVM 2008

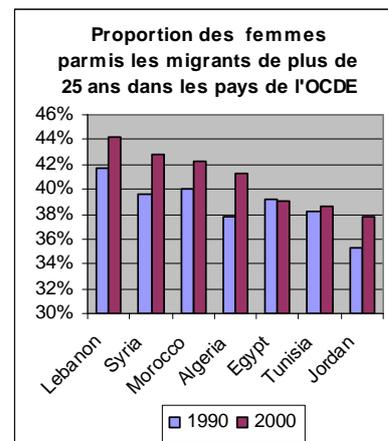
Cependant, la proportion des femmes diffère sensiblement selon les pays et les régions de destinations. Elle est significativement plus élevée que la moyenne parmi les migrants au Canada, aux USA et en Australie.

Comme le montre la figure suivante, basée sur les données de l'enquête USJ, la proportion des femmes parmi ceux qui ont émigré depuis 1975 s'élève à 42 % en Amérique du Nord et à 43 % en Australie. En revanche, elle reste assez faible parmi les migrants en Europe de l'Ouest (32 %), dans les pays arabes (30 %) et surtout en Afrique (17 %) et en Europe de l'Est (9 %). De plus, ces proportions n'ont pas enregistré de changements notables depuis 1975, à l'exception de l'Amérique du Nord où la proportion des femmes a cru significativement, en passant de 33 % en 1975-1990 à 49 % en 2002-2007 (calcul à partir des données de l'enquête de l'USJ).



Source : Kasparian 2003 & 2009

Les données des pays de l'OCDE indiquent toutefois une plus forte proportion de femmes dans leurs stocks de migrants libanais (de plus de 15 ans) : 48 % en Australie, 46 % au Canada, 43 % aux USA et 41 % en Allemagne, 41 % pour l'Europe et 45 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ces données indiquent également une féminisation croissante des flux migratoires vers les pays de l'OCDE : parmi ceux qui ont immigré depuis moins de 10 ans (en 2000), la proportion des femmes est de 50 % aux USA, 49 % au Canada, 47 % en Australie, 48 % en France, et près de 48 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE (calculs à partir de la base de données de l'OCDE). Les données de Docquier, Lowell, and Marfouk (WB, 2007) concernant les pays de l'OCDE laisse apparaître la même tendance : la proportion de femmes parmi les immigrés libanais de plus de 25 ans est passée de 41,6 % en 1990 à 44 % en 2000. De plus cette proportion est plus élevée que celle que l'on peut observer parmi les migrants des autres pays de la région.



Source : Docquier, Lowell et Marfouk, 2009 ; données calculées

Cependant, en dépit de cette féminisation croissante du stock des migrants dans les pays de l'OCDE, l'émigration libanaise reste fortement marquée par la part minoritaire des femmes dans l'ensemble des flux migratoires. Cette tendance globale est clairement confirmée par le déséquilibre de la structure démographique de la population libanaise résidente, laquelle se caractérise par des taux de féminité très élevés des classes d'âges les plus touchées par l'émigration.

Faut-il voir dans ces écarts concernant la présence féminine entre les différentes destinations le reflet de stratégies migratoires propres aux femmes, lesquelles choisiraient de façon privilégiée les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et, de façon moindre l'Europe, en délaissant quelque peu aux hommes les pays pétroliers et surtout l'Afrique ? De fait, les raisons de l'émigration des femmes et leur situation familiale, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, tendent à invalider une telle interprétation. Ces écarts sont probablement le reflet de *stratégies familiales* de migration : alors que l'émigration vers les pays de l'OCDE, et en particulier vers l'Amérique du Nord et les l'Australie est une émigration familiale (pour les hommes mariés), la migration vers les pays pétroliers et l'Afrique reste encore pour une partie non négligeable des hommes mariés, une émigration plus ou moins provisoire d'hommes seuls qui laissent leur femmes et leurs enfants au Liban.

Ainsi, au delà de la question quantitative de la part des femmes dans les flux migratoires, ce qui importe c'est la part qu'elles prennent dans la décision et dans le processus migratoire ; ce sont les nouveaux rôles et les nouvelles expériences, en particulier sur le plan socioprofessionnel, auxquels elles accèdent grâce à la migration. Or, comme nous le verrons, l'accroissement de la part des femmes dans les flux migratoires est loin de se traduire par une amélioration de leur statut socioprofessionnel.

Ce sont les hommes qui jouent le rôle déterminant dans le projet de migration, y compris pour la plupart des femmes. Pour la majorité des femmes émigrées, la migration n'a pas été liée à la recherche d'un travail ou à l'accomplissement d'un projet personnel, économique ou professionnel, mais plutôt à des raisons familiales (mariage, regroupement familial...). En effet, d'après les résultats de l'enquête USJ, pour les deux tiers des femmes émigrées (68 %), le départ a été motivé par des raisons familiales ; tandis que celles dont l'émigration a été motivée par le travail ne constituent qu'une petite minorité (16 %). On peut également noter la grande différence entre la situation familiale des femmes et des hommes qui ont émigré au cours des quinze dernières années : alors que la part des

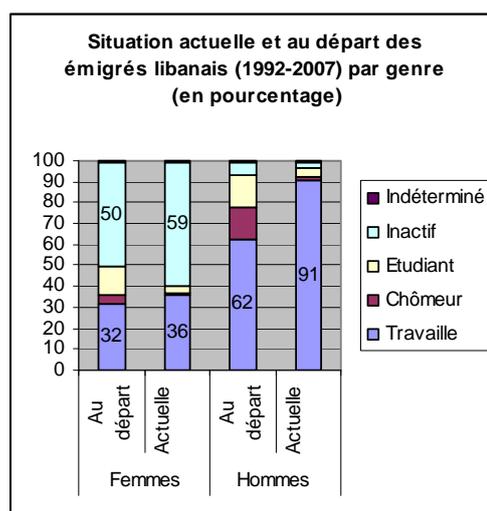
célibataires parmi les hommes atteint 49 % (et 63 % parmi ceux qui ont entre 18 et 35 ans), elle n'est que 15 % parmi les femmes (et 19 % parmi celles qui ont entre 18 et 35 ans). Cette très faible proportion de femmes célibataires confirme que les motifs socioprofessionnels jouent un rôle mineur dans la migration des femmes, et s'opère essentiellement par l'accompagnement de leur conjoint.

Emigration et taux d'activité des femmes

La migration a accentué l'inactivité des femmes.

Les femmes émigrées de plus de 18 ans (dont le départ s'est effectué au cours de la période 1992-2007) avaient, avant leur départ, un faible taux d'activité : la moitié d'entre elles étaient inactives, 14 % poursuivaient des études, 32 % avaient un emploi, et 4 % étaient à la recherche d'un emploi²³. Un tel taux d'activité (36 %) est toutefois proche de celui que l'on observe au Liban parmi les femmes de tranches d'âges et de niveaux d'études similaires à ceux des femmes émigrées²⁴.

On aurait pu s'attendre à ce que l'émigration conduise à l'amélioration de la situation professionnelle des femmes et, plus particulièrement, à une augmentation de leur taux d'activité. De fait, c'est le contraire qui se produit : alors que la proportion d'étudiantes passe de 14 % à 13 %, le taux d'inactivité augmente de dix points, passant de 49,5 % à 59,3 %. Quant à celles qui exercent une activité professionnelle, leur proportion n'augmente que de 4 points en passant de 32 % (Kasparian, 2009).



Source : Kasparian 2009; données calculées

L'accentuation de l'inactivité des femmes contraste fortement avec l'amélioration de la situation professionnelle des hommes : parallèlement à la diminution du taux de chômage qui passe de 15 à 2 %, la proportion de ceux qui exercent une activité professionnelle augmente de 62 % avant le départ à 91 % dans les pays d'immigration (en 2007).

Les données des pays d'immigration de l'OCDE confirment la faible inscription des femmes libanaises migrantes dans la vie active, mais elles donnent toutefois une image plus nuancée. En effet, le taux d'inactivité des femmes libanaises émigrées ayant plus de 15 ans est de 60 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE (à l'exception de l'Allemagne pour laquelle les données sont indisponibles). Ce taux, bien qu'il soit « nominalement » très proche de celui que présentent les données de l'enquête USJ, reflète un niveau

²³ Il faut noter que le taux d'activité des femmes migrantes varie en fonction de la période de départ : il passe de 27 % pour celle qui ont émigré entre 1992 et 1996 à 35 % pour celles qui ont émigré entre 1997 et 2001 et atteint 41 % pour celles dont le départ s'est effectué entre 2002 et 2007.

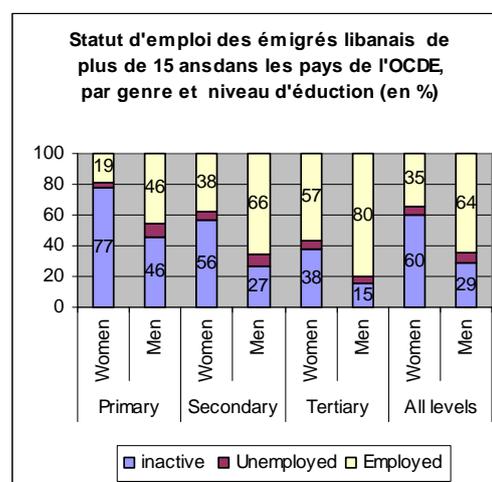
²⁴ Le taux d'activité des femmes au Liban est encore très faible (21 % en 2007 pour l'ensemble des femmes de plus de 15 ans contre 67 % pour les hommes). Ce taux est plus élevé pour les femmes qui ont entre 25 et 39 ans (39 %) ainsi que pour celles qui ont un diplôme universitaire (45,4 %). Cf. Enquête Niveau de Vie des Ménages 2007, MSA 2008.

d'inactivité moins élevé, puisqu'il inclut la tranche d'âge 15-18 ans qui se caractérise, généralement, par un fort taux d'inactivité²⁵. *Il est donc fort probable que le taux d'activité des femmes migrantes dans les pays de l'OCDE soit plus élevé que celui de l'ensemble des émigrées libanaises et, en particulier de celles qui se trouvent dans les pays arabes pétroliers et en Afrique de l'Ouest.*

Il n'en reste pas moins que le taux d'inactivité des émigrées libanaises dans les pays de l'OCDE (60 %) est beaucoup plus élevé que celui des hommes (29 %) ; *il est également le plus élevé en comparaison avec celui des migrants provenant des autres pays de la région* : 56 % pour les migrantes algériennes, 57 % pour les marocaines, et 58 % pour les migrantes tunisiennes et égyptiennes.

Le taux d'activité (et d'inactivité) des femmes varie toutefois fortement avec leur niveau d'éducation.

Comme on peut le constater à travers la figure suivante, basée sur les données des pays de l'OCDE à l'exception de l'Allemagne pour l'année 2000, l'activité des femmes augmente sensiblement avec l'augmentation de leur niveau d'étude. Ainsi, plus d'un cinquième des femmes ayant un niveau d'éducation primaire travaillent et plus de trois quarts d'entre elles sont inactives. En revanche, celles qui ont un niveau universitaire ont un taux d'inactivité beaucoup plus faible (38 %) et une majorité d'entre elles (57 %) exerce une activité professionnelle.



Source : Base de données de l'OCDE, ; données calculées

Aussi, l'écart entre le taux d'activité de ces dernières et celui des hommes du même niveau d'étude, bien qu'il reste significatif (62 % pour les femmes contre 73 % pour les hommes), est moins marquant que celui qui caractérise les femmes d'un niveau d'étude primaire (23 % pour les femmes contre 54 % pour les hommes).

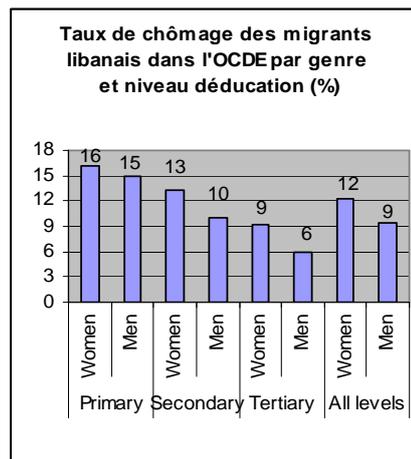
Plus globalement, compte tenu de la proportion élevée de femmes inactives, le taux d'activité de l'ensemble des migrants libanais dans les pays de L'OCDE (hommes et femmes) atteint de 43 %. Ce niveau est similaire à celui des migrants tunisiens, mais plus élevé que ceux des marocains (39 %) et des égyptiens (40 %). Seuls les migrants algériens présentent un niveau d'inactivité supérieur à celui des libanais (47 %).

²⁵ De plus les données de l'OCDE concernent l'ensemble des migrants et pas seulement ceux qui ont émigré récemment, lesquels sont plus jeunes et ont un niveau d'éducation plus élevé, ce qui laisse supposer un niveau d'activité plus élevé.

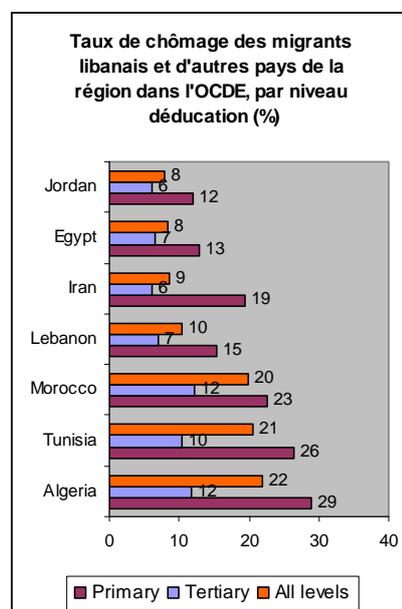
Le niveau de chômage des migrants libanais

Le taux de chômage des migrants libanais varie selon le genre et le niveau d'éducation. Le taux de chômage des émigrés dans les pays de l'OCDE est plus élevé parmi les femmes (12 % contre 9 % parmi les hommes) et surtout parmi ceux et celles qui ont un faible niveau d'éducation (16 % des femmes et 15 % des hommes). En fait, l'écart entre les taux de chômage des femmes et des hommes n'est significatif que pour ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire ou universitaire (un écart de trois points).

En comparaison avec les migrants des autres pays de la région, le taux de chômage des migrants libanais (10 %) est significativement inférieur à celui des migrants maghrébins (20 à 22 %) et légèrement supérieur à celui des migrants égyptiens et jordaniens (8 %). Comme on peut le constater à travers la figure ci-contre, l'écart entre les migrants des différents pays reste significatif quelque soit le niveau d'éducation considéré. Aussi, quelque soit le pays d'origine, ce sont toujours les migrants ayant un faible niveau d'éducation qui sont les plus touchés (23 % à 29 % des maghrébins ; 15 % des libanais, 19 % des iraniens et 12 à 13 % des égyptiens et des jordaniens). En revanche, le taux de chômage de ceux qui ont un niveau universitaire se situe entre 6-7 % (pour les libanais, égyptiens, iraniens et jordaniens) et 10-12 % (pour les maghrébins). Ces écarts entre les migrants selon leurs niveaux d'éducation sont sans doute le reflet de la transformation de la "demande" des pays d'immigration, laquelle est de plus en plus orientée vers les migrants diplômés au détriment de la main-d'œuvre peu ou pas qualifiée.



Source : Base de données de l'OCDE, ; données calculées



Source : Base de données de l'OCDE, ; données calculées

5. Structure des qualifications de l'émigration libanaise et fuite des cerveaux

Cette partie a pour objet d'analyser la structure de l'émigration libanaise, et plus particulièrement de la dernière vague d'émigration, en termes de niveaux de qualification des migrants.

Il s'agit en particulier de prendre la mesure de l'émigration de la main-d'œuvre hautement qualifiée et du phénomène de la fuite des cerveaux et de leur évolution au cours des trois dernières décennies, en comparaison avec les autres pays d'émigration de la région. Une attention particulière sera accordée à l'émigration des femmes et à la manière

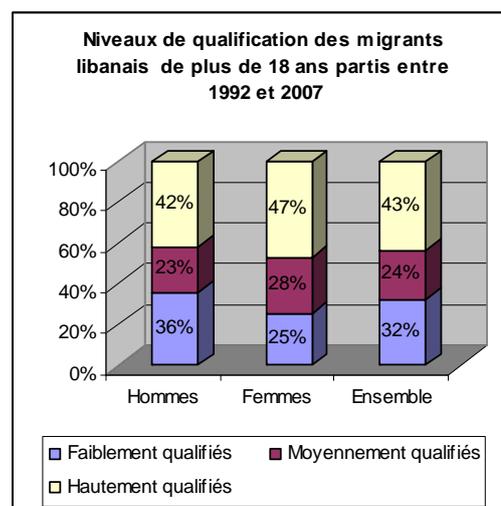
dont celles-ci participent au phénomène de la fuite des cerveaux. Partant d'une photographie quantitative globale, il s'agira ensuite d'analyser, dans la limite des données disponibles, la différenciation sociale des territoires de l'immigration libanaise telle qu'elle se donne à voir à travers les niveaux de qualification des migrants et leurs situations professionnelles dans les différentes destinations migratoires. Nous tenterons enfin de comprendre la façon dont l'interaction entre les politiques des pays d'immigration et les dynamiques propres de l'émigration et de la diaspora libanaise déterminent les évolutions et les tendances observées.

Cette analyse s'appuiera d'abord sur les résultats des enquêtes USJ qui sont les seuls à nous permettre de dresser une photographie quantitative globale sur les niveaux de qualification de l'ensemble des émigrés libanais qui ont quitté le pays au cours des dernières décennies. Malheureusement, ces données sur le niveau d'éducation des migrants ne sont pas désagrégées par destinations migratoires. Cependant, elles sont les seules qui incluent les migrants dans les pays non membres de l'OCDE, lesquels constituent près de 38 % de l'ensemble des émigrés dont le départ s'est effectué depuis 1975 et plus de la moitié de ceux qui sont partis au cours des dix dernières années.

L'analyse se focalisera ensuite sur le niveau de qualification de l'émigration libanaise dans les pays de l'OCDE en s'appuyant sur les bases de données concernant les niveaux de qualification des migrants et la fuite des cerveaux vers ces pays qui ont été récemment développées par l'OCDE, la Banque Mondiale et des chercheurs universitaires. Nous utiliserons plus particulièrement trois bases de données : celle de l'OCDE concernant les migrants de plus de 15 ans autour de l'année 2000 ; la base de données de Defoort (WB 2008) sur les niveaux d'éducation des migrants entre 1975 et 2000 (par période de 5 ans) dans les six principaux pays d'immigration de l'OCDE (les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Allemagne, la Grande Bretagne, et la France) ; la base de données développée par Docquier et Marfouk (WB 2006) sur le niveau de qualification des migrants de plus de 25 ans dans les pays de l'OCDE en 1990 et en 2000. Cette dernière base de données sera d'autant plus privilégiée qu'elle a fait très récemment l'objet d'une réactualisation par Docquier, Lowell et Marfouk (2009) qui, en utilisant de nouvelles sources, ont homogénéisé les catégories concernant les données 1990 et celles de 2000 et, en plus, ont désagrégé ces données par genre, ce qui permet d'analyser la structure de l'émigration des femmes en termes de niveaux de qualification.

La structure de l'émigration libanaise, toutes destinations confondues, est de plus en plus marquée par la prédominance des migrants hautement qualifiés.

Parmi les émigrés qui ont quitté le pays entre 1992 et 2007, à l'âge de 18 ans ou plus, 43 % ont un diplôme universitaire, 24 % ont le Baccalauréat, et 32 % ont un niveau inférieur au Bac (données calculées à partir des résultats de l'enquête USJ 2008) En comparaison, les résultats de l'enquête conduite en 2001 montrent que, parmi les émigrés ayant quitté le pays au cours de la période 1975-2001, la proportion de ceux de plus de 18 ans qui avaient un diplôme universitaire était environ 30 % (Kasparian 2003). L'augmentation du niveau de qualification des migrants est donc très significative.



Source : Kasparian 2009 ; données calculées

Les femmes émigrées au cours de la période récente (1992-2007) ont un niveau d'éducation plus élevé que celui des hommes. La proportion de ceux qui ont un diplôme universitaire est de 42 % parmi les hommes contre 47 % des femmes. Ce fait est d'autant plus remarquable que, parmi les émigrés de la période 1975-2001, le niveau d'éducation des femmes était inférieur à celui des hommes (21 % contre 28 % tous âges confondus).

Le mouvement migratoire au cours de la seule période 1992-2007 a conduit à l'étranger un quart de l'ensemble des personnes hautement qualifiées du pays. L'enquête sur le niveau de vie des ménages en 2007 montre que les personnes résidentes ayant un niveau universitaire représentent 550 000 personnes, soit 15 % de la population totale et près de 20 % de la population ayant 15 ans et plus. Le croisement des données de cette enquête avec celle de l'USJ sur l'émigration (2007) fait apparaître, pour la seule période 1992-2007, *un taux global d'émigration de 11 % et un taux d'émigration hautement qualifiée de 25 %.* La désagrégation par genre montre une forte disparité entre hommes et femmes : le taux global de migration s'élève à 15 et 8 %, respectivement et le taux d'émigration hautement qualifiée atteint 31 % pour les hommes et 19 % pour les femmes.

Si l'on prend en compte l'ensemble de la période 1975-2007, *on pourrait approximativement estimer le taux global d'émigration à 17-18 % et le taux d'émigration hautement qualifiée à 32-33 %.* Ces taux apparaissent d'autant plus considérables qu'ils ne prennent en compte qu'une part de l'émigration. On note de plus que ces taux dépassent, et de loin, ceux que l'on peut observer dans les autres pays d'émigration de la région, de sorte que le Liban apparaît parmi les pays les plus touchés au monde par la fuite des cerveaux.

La structure de l'immigration libanaise dans les pays de l'OCDE

Augmentation significative de la proportion des émigrés hautement qualifiés dans les pays de l'OCDE.

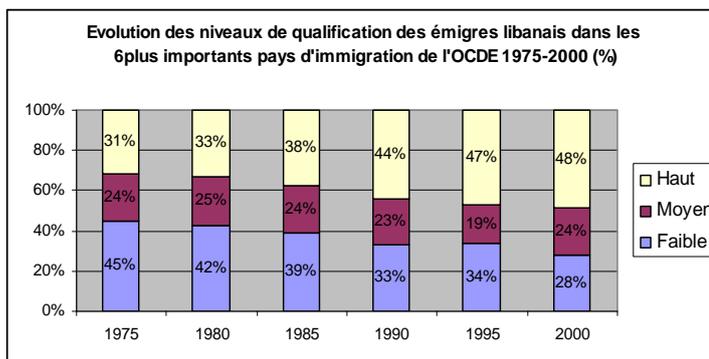
Le nombre des migrants libanais dans l'ensemble des pays de l'OCDE a plus que quadruplé au cours des trois dernières décennies et atteint 476 000 personnes environ en 2006 (OCDE). Afin d'analyser l'évolution du niveau de qualification de cette émigration depuis 1975, nous avons utilisé la base de données construite par Cécily Defoort sur les stocks des migrants internationaux de plus de 25 ans et leur niveaux d'éducation²⁶ entre 1975 et 2000, sur la base des recensements de population nationaux, dans les six principaux pays d'immigration de l'OCDE (les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne). Ces six pays qui reçoivent près de 77 % de l'ensemble de l'immigration internationale rassemblent, en 2006 près de 86 % des migrants libanais (un peu plus de 410 000 migrants tous âges confondus). Selon les données rassemblées par Defoort, *le nombre de migrants libanais de plus de 25 ans dans ces six pays est passé, entre 1975 et 2000, de 79 271 personnes à 271 466 migrants*²⁷.

²⁶ Les différents travaux sur la migration internationale, notamment ceux qui ont eu pour objet de construire des bases de données sur la fuite des cerveaux définissent les migrants hautement qualifiés comme étant ceux qui ont un diplôme universitaire ou post secondaire ; les migrants faiblement qualifiés possèdent un niveau d'éducation primaire (entre 0 et 8 années d'études) ; les moyennement qualifiés ont un niveau secondaire (entre 9 et 12 années d'études). Docquier et Marfouk, 2004, 2006, 2008, Dumont et Lemaitre, 2004).

²⁷ Ces stocks sont donnés par pays de naissance à l'exception de l'Allemagne, où la distribution des migrants est donnée par nationalité. D'où la sous-estimation du nombre des migrants libanais en Allemagne, car une bonne partie a été naturalisée.

La figure suivante présente l'évolution de la composition du stock des migrants libanais en termes de niveaux d'éducation dans les six pays considérés depuis 1975.

Elle fait apparaître une augmentation continue de la part des personnes hautement qualifiées dans le stock des migrants. Cette proportion passe de 31 % en 1975 à 48 % en 2000. Parallèlement, alors que la proportion de ceux qui ont un niveau d'éducation moyen reste relativement stable, la proportion des migrants faiblement qualifiés baisse continuellement de 45 % en 1975 à 28 % en 2000.

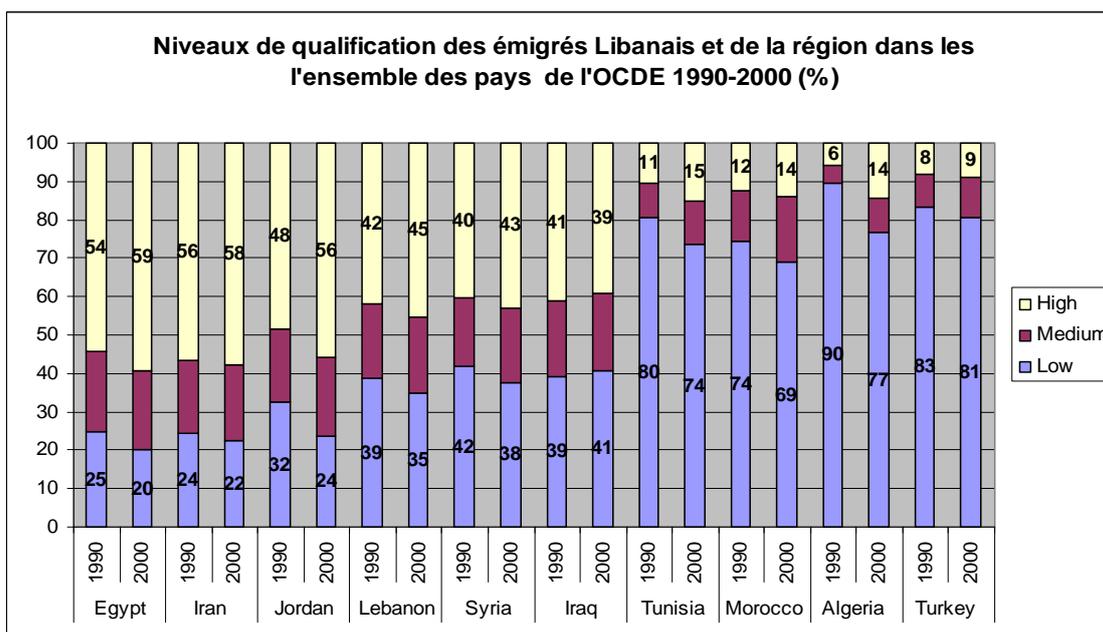


Source : données calculées à partir du Panel Data on International Migration, 1975-2000, Defoort, WB, 2008

Les données actualisées récemment par Docquier, Lowell et Marfouk (2009) concernant l'ensemble des pays de l'OCDE montrent qu'en 2000, la population de migrants libanais hautement qualifiés de plus de 25 ans, est passée de 95 000 personnes en 1990 à 140 000 personnes en 2000, soit une augmentation de 47 %. Au cours de la même période la part dans le total des migrants libanais des plus de 25 ans a cru de trois points en passant de 42 à 43 %.

Les structures de qualification de l'émigration libanaise en comparaison avec celles de l'émigration des autres pays de la région

La figure suivante présente les niveaux de qualification du stock des émigrés libanais de plus de 25 ans et ceux des émigrés originaires de différents pays de la région dans l'ensemble des pays de l'OCDE en 1990 et 2000, en utilisant la base de données développée et actualisée par Docquier, Lowell et Marfouk (2009).



Source : Docquier, Lowell et Marfouk, 2009 ; données calculées.

La comparaison de la structure de qualification des émigrés libanais et celles des autres pays conduit à souligner plusieurs faits marquants :

- La part de l'émigration qualifiée dans les stocks d'émigrés dans les pays de l'OCDE augmente entre 1990 et 2000 pour tous les pays d'émigration de la région à l'exception de l'Irak. Cette augmentation est relativement modérée pour le Liban (3 points) alors qu'elle est assez importante pour l'Algérie (8 points), la Tunisie (4 points) ainsi que pour l'Égypte (6 points) et la Jordanie (8 points). Cette augmentation dans ces deux derniers pays est d'autant plus remarquable que leur émigration était déjà marquée par une très forte sélectivité.
- La structure de l'émigration libanaise dans les pays de l'OCDE est assez proche de celle de l'émigration originaire de la Syrie et de l'Irak : ces trois pays ont une proportion de migrants qualifiés qui se situent autour de 40-45 %, mais ils ont également une proportion importante de migrants faiblement qualifiés (35 à 41 %). Mais cette structure d'émigration se différencie de façon significative de celles de l'émigration égyptienne, jordanienne et iranienne qui se caractérisent par une très forte sélectivité en faveur des migrants hautement qualifiés (56 à 59 % en 2000) et par une très faible proportion de migrants non qualifiés (20 à 24 % en 2000).
- Il n'en reste pas moins que la part des migrants qualifiés dans le stock de l'émigration libanaise est bien plus élevée que leur part dans le stock de l'ensemble de l'immigration dans les pays de l'OCDE, laquelle était de 30 % en 1990 et de 35 % en 2000 (Docquier, Lowell & Marfouk, 2007).
- L'émigration libanaise ainsi que celles qui viennent d'être évoquées se distinguent fortement de l'émigration des pays du Maghreb et de la Turquie. Ces derniers sont en même temps les plus grands pays d'immigration de la région en direction de l'OCDE (l'Europe) et, étonnamment, ceux dont la proportion de migrants qualifiés est la plus faible. En dépit de l'accroissement sensible du nombre de migrants hautement qualifiés au cours des deux dernières décennies (allant de pair avec une diversification des destinations migratoires), l'émigration maghrébine et turque reste très majoritairement et massivement composée de travailleurs faiblement qualifiés, alors que les migrants hautement qualifiés constituent, relativement, une petite minorité (9 à 15 %).
- Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces différences :
 - *les niveaux de vie, de revenus et d'éducation relativement élevés au Liban*, mais également en Jordanie et en Iran, en comparaison avec les pays du Maghreb et de la Turquie²⁸ se traduisent par une plus grande proportion de migrants qualifiés et par une faible incitation à émigrer pour occuper des emplois non qualifiés, y compris pour des personnes ayant un faible niveau d'éducation. De fait, la migration de main-d'œuvre occupant des emplois sous-qualifiés a toujours représenté une très faible part de l'émigration libanaise, à la différence de l'émigration maghrébine et turque en Europe (en France et, récemment, en Europe du Sud pour les maghrébins, et en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Europe du Nord pour les turques). Même au temps de la première grande vague d'émigration, au dix-neuvième siècle, quand la montagne libanaise déversait au courant migratoire son surplus démographique de paysans illettrés, la migration n'a pas été une migration de pauvres, mais une migration à la recherche de l'amélioration d'un niveau de vie qui était alors relativement bon. En tout état de cause, les attentes sociales et socioéconomiques des migrants, telles qu'elles sont socialement construites, ont fait et font que peu d'entre eux se sont dirigés vers le travail non qualifié et peu payé.

²⁸ En 1999-2000, le taux de scolarisation brut dans le niveau universitaire était de 33 % au Liban, contre 9 % au Maroc, 14 % en Algérie et 17 % en Tunisie. En 2006-2007, ce taux était 52 % au Liban, 11 % au Maroc, 24 % en Algérie et 31 % en Tunisie. WDI.

-
- *La différence avec l'émigration égyptienne va bien au delà de ce que laisse apparaître l'écart en termes de structure de qualification et mérite d'être expliquée. En effet, les migrants égyptiens dans les pays de l'OCDE ne constituent au bout du compte qu'une très faible part de l'ensemble de l'émigration égyptienne, laquelle est majoritairement constituée de travailleurs de faible qualification et dont les flux se dirigent essentiellement vers les pays arabes pétroliers. Autrement dit, la proportion élevée de migrants qualifiés dans les pays de l'OCDE traduit la forte dichotomie de l'espace migratoire égyptien et sa différenciation socio-spatiale. Sous l'effet conjugué de l'absence de tradition migratoire vers les pays de l'OCDE et de leurs politiques de plus en plus sélectives, l'émigration vers ces pays se limite essentiellement aux personnes ayant un niveau socioéducatif assez élevé. Ce n'est que récemment qu'un flux de migrants faiblement qualifiés commence à se diriger vers l'Europe du sud, et en particulier vers l'Italie. Cependant ce fait confirme ce qui vient d'être dit sur la différenciation sociale de l'espace migratoire égyptien, dans la mesure où ce courant est composé pour une bonne partie d'émigrés illégaux et qu'il s'est mis en place sous l'effet des politiques et du processus de substitution, dans les pays pétroliers, des travailleurs égyptiens par des travailleurs asiatiques (A. Kapiszewski, 2006). Or c'est loin d'être le cas de l'émigration libanaise : contrairement à l'hypothèse avancée par Çađlar Özden (2006), selon laquelle la proportion élevée de migrants libanais qualifiés dans les pays de l'OCDE s'expliquerait par l'émigration des non qualifiés vers les pays arabes pétroliers, rien ne permet de dire que les migrants libanais dans les pays du Golfe soient moins qualifiés que ceux qui se trouvent dans les pays de l'OCDE. Malgré l'absence de données à ce propos, les observations qualitatives laissent même supposer que l'émigration libanaise dans les pays du Golfe est de plus en plus constituée par des personnes hautement qualifiées et des techniciens de niveaux intermédiaires. En tout cas cette émigration comprend très peu de personnes sans qualifications professionnelles et, certainement, très peu (ou pas) d'ouvriers faiblement qualifiés.*
 - *Au bout du compte, c'est peut être moins la proportion élevée de migrants qualifiés que la part relativement importante de migrants faiblement qualifiés dans l'émigration libanaise dans les pays de l'OCDE qui constitue le fait le plus marquant. C'est un fait d'autant plus remarquable que cette émigration a essentiellement eu lieu récemment (près de 80 % des migrants libanais dans les pays de l'OCDE ont émigré après 1975), dans un contexte fortement marqué par les politiques sélectives des pays d'immigration. De plus, les données sous estiment visiblement leur nombre du fait de la particularité des statistiques de l'Allemagne et de certains pays nordiques, vers lesquels, comme nous le verrons plus loin, s'est dirigée une bonne partie des migrants faiblement qualifiés.*

La fuite des cerveaux

L'augmentation du nombre de migrants qualifiés et même leur part élevée et croissante dans le nombre total des migrants ne constitue pas une mesure ni même une indication pertinente de l'importance du phénomène de fuite des cerveaux. Cette augmentation pourrait en fait résulter du haut niveau d'éducation de la force du travail et de l'augmentation de la part des personnes qualifiées en âge de travailler dans le pays d'origine.

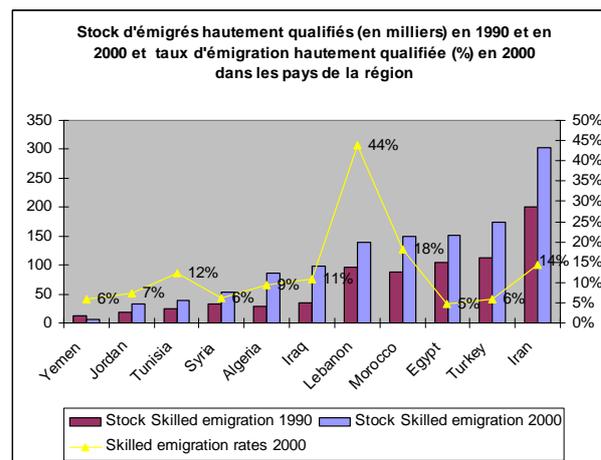
C'est pourquoi, il est généralement admis que la fuite des cerveaux est mieux mesurée par le taux d'émigration des personnes ayant un haut niveau d'éducation, c'est-à-dire la proportion de migrants dans le nombre total des personnes hautement qualifiées dans la force du travail du pays considéré. L'évolution de ce taux et sa comparaison avec le

taux global de migration, ainsi que la comparaison entre la structure de qualification du stock des migrants avec la structure de qualification de la force de travail du pays d'origine permet de mieux circonscrire l'intensité du phénomène.

Le Liban est, de loin, le pays de la région qui souffre le plus du phénomène de la fuite des cerveaux. Le niveau de fuite des cerveaux est parmi les plus élevés au monde.

La figure suivante présente le nombre des migrants hautement qualifiés en 1990 et en 2000 originaires du Liban et des autres pays de la région dans l'ensemble des pays de l'OCDE, ainsi que leur proportion dans la force de travail qualifiée dans ces différents pays en 2000 (base de données actualisée par Docquier, Lowell et Marfouk, 2009). Elle conduit à souligner plusieurs faits importants :

- Les migrants libanais hautement qualifiés, âgés de plus de 25 ans, dans les seuls pays de l'OCDE, représentent en 2000 près de 44 % de la force de travail qualifiée du Liban. Ce taux est considérable. Mais il l'est d'autant plus qu'il ne prend pas en compte les émigrés dans les autres pays du monde, lesquels constituent une part importante de l'émigration libanaise. Ce taux est aussi trois fois plus élevé que le taux global d'émigration vers les pays de l'OCDE, tous niveaux confondus, lequel est estimé à 15 % en 2000.
- En comparaison, le taux d'émigration qualifiée en direction de l'OCDE est de 9 % pour la région MENA et de 8 % pour l'ensemble des pays Arabes. Rappporter ces taux aux effectifs des populations permet de mieux situer l'écart : les 140 000 migrants libanais hautement qualifiés (en 2000) représentent 16 % de l'ensemble des migrants qualifiés des pays arabes (869 000 migrants) et 12,4 % de ceux de l'ensemble de la région MENA (1,125 million de personnes), ceci alors même que la population libanaise (un peu plus de 3 millions) représente moins de 1 % de la population de la région MENA et près de 1,3 % de la population des pays arabes.
- L'écart avec les différents pays de la région, pris individuellement, y compris les grands pays d'émigration, est très élevé. L'Egypte et la Turquie dont les stocks de migrants qualifiés dans les pays de l'OCDE sont (juste après l'Iran) les plus élevés dans la région, ont en fait les taux de migration qualifiés les plus faibles (5 et 6 % respectivement). Parmi les autres pays, l'Iran et surtout le Maroc se distinguent par la proportion élevée de migrants qualifiés (14 et 18 %). Mais l'écart reste considérable avec le taux enregistré par le Liban.

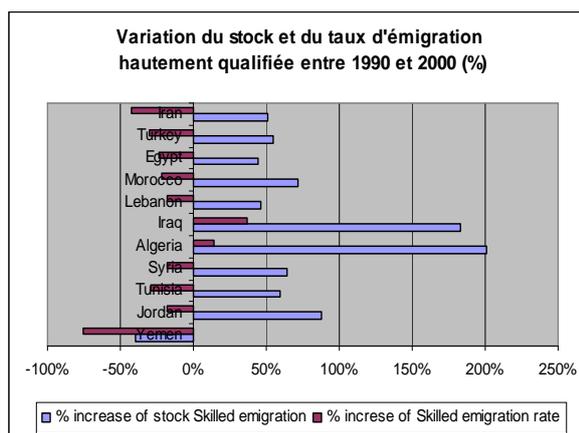


Source : Données calculées à partir de la base de données Base de données actualisée par Docquier, Lowell et Marfouk, 2009

Le taux très élevé d'émigration libanaise qualifiée en 2000, est pourtant inférieur à celui enregistré en 1990. En effet la proportion d'émigrés libanais hautement qualifiés dans les pays de l'OCDE représentait en 1990 plus de la moitié (53,4 %) du nombre total des personnes qualifiées du pays.

En d'autres termes, l'augmentation du stock d'émigrés libanais hautement qualifiés entre 1990 et 2000 (47 %) a été plus faible que celle enregistrée par la force de travail qualifiée du pays. Cette diminution de l'intensité de la fuite des cerveaux en direction

des pays de l'OCDE au cours de la période 1990-2000 s'applique, en fait, à la plupart des pays de la région qui, en dépit de l'augmentation sensible de leurs stocks de migrants qualifiés dans les pays de l'OCDE, enregistrent des baisses significatives de la proportion de ces migrants dans le nombre total de la force de travail qualifiée (plus de 40 % pour l'Iran, près de 30 % pour la Tunisie et la Turquie). Cependant, l'Irak et l'Algérie font figures d'exceptions : alors que leur stock d'émigrés qualifiés augmente de 180 % et de 200 %, respectivement, leur taux d'émigration hautement qualifiée augmente de 37 % et de 14 %. La situation politique et l'insécurité que ces deux pays connaissent au cours des années quatre-vingt-dix explique sans doute ces augmentations.



Source : Données calculées à partir de la base de données actualisée par Docquier, Lowell et Marfouk, 2009

La fuite des cerveaux est plus intense parmi les femmes.

En effet, 47 % des femmes libanaises ayant un haut niveau de qualification sont émigrées dans les pays de l'OCDE (contre 42 % des hommes). C'est également le cas pour le Maroc (20 % pour les femmes contre 17 % pour les hommes), l'Iran (17 % contre 13 %), l'Algérie (11 % contre 9 %). Par contre trois autres pays présentent un taux d'émigration qualifiée féminine significativement inférieur à celui des hommes : la Tunisie (11 % contre 13 %), la Jordanie (6 % contre 9 %) et le Yémen (5 % contre 7 %).

Le taux d'Emigration des libanais hautement qualifiés vers les pays de l'OCDE est cinq fois plus élevé que celui des libanais faiblement qualifiés. Néanmoins, ce taux d'émigration non qualifiée reste significativement plus élevé que ceux enregistrés par tous les pays de la région.

C'est ce que l'on peut constater à travers la lecture du tableau suivant qui présente les taux d'émigration globaux et par niveaux de qualification dans les pays de la région vers les pays de l'OCDE. Comme on peut le constater à propos du Liban, quelque soit le niveau de qualification considéré, le taux d'émigration des libanais est significativement plus élevé que celui du niveau correspondant dans tous les pays de la région. Ainsi, le taux d'émigration faiblement qualifiée au Liban dépasse celui qui caractérise les grands pays d'émigration de la région, traditionnellement « fournisseurs » de main-d'œuvre peu qualifiée à l'Europe : la Turquie et les pays du Maghreb.

Table : Taux d'émigration des personnes de plus de 25 ans vers l'OCDE par niveaux de qualification dans les pays de la région en 2000

	Taux global d'émigration	Taux d'émigration par niveau de qualification			Ratio Haut/Faible
		Faible	Moyen	Haut	
Lebanon	15.2 %	8.8 %	12.4 %	43.8 %	5.0
Morocco	7.5 %	6.5 %	8.3 %	18.0 %	2.8
Turkey	5.4 %	5.6 %	4.2 %	5.8 %	1.0
Tunisia	5.3 %	5.1 %	3.5 %	12.4 %	2.4
Algeria	4.4 %	4.6 %	2.1 %	9.4 %	2.1
Jordan	2.9 %	1.5 %	1.8 %	7.4 %	4.8
Iraq	2.6 %	1.5 %	3.0 %	10.9 %	7.4
Syria	1.9 %	1.1 %	1.9 %	6.1 %	5.5
Iran	1.9 %	0.6 %	1.7 %	14.3 %	23.4
Egypt	0.9 %	0.3 %	0.7 %	4.7 %	16.8

Source : Données calculées à partir de la Base de données actualisée par Docquier, Lowell et Marfouk, 2009.

L'intensité de la fuite des cerveaux au Liban est parmi les plus élevées au monde.

Comme le montre le tableau suivant, ce taux dépasse, de loin, le taux moyen d'émigration qualifiée de tous les groupes de pays, y compris le groupe des 54 pays les plus pauvres et les moins développés (qui ont un taux de migration qualifiée de 25 % environ), et ceux de toutes les régions, y compris l'Afrique sub-saharienne (30 %). Le seul groupe de pays qui a un taux proche de celui de l'émigration libanaise est celui des petites îles en voie de développement (essentiellement les îles du Caraïbe et du Pacifique) dont le taux d'émigration qualifiée s'élève à 42 %. Aussi, toutes les bases de données disponibles sur la migration internationale, s'accordent-elles pour classer le Liban parmi les « top 30 » de quelques 200 pays du monde en terme d'intensité de la fuite des cerveaux. Ainsi, par exemple, la base de données de Docquier, Lowell et Marfouk classe le Liban au 26ème rang en 1990 et au 29ème rang en 2000. Les autres pays dans la liste des « top 30 » sont dans leur grande majorité des îles du Caraïbes et du Pacifique qui exportent leurs diplômés aux USA, en Australie et en Nouvelle Zélande ainsi que quelques pays parmi les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne. De plus, rappelons encore que ce classement du Liban parmi ces pays caractérisés par une grande intensité de fuite de cerveaux, ne prend pas en compte une partie essentielle de l'émigration hautement éduquées du pays, en particulier celle qui s'est dirigée vers les pays arabes pétroliers, alors que l'émigration des autres pays dans la liste des « top 30 » se trouve dans leur quasi-totalité dans les pays de l'OCDE.

Table : Taux d'émigration des libanais de plus de 25 ans vers l'OCDE par niveaux de qualification comparés à ceux des différentes régions et groupes de pays du monde en 2000

	Taux global d'émigration	Taux d'émigration par niveau de qualification		Ratio Haut/Faible
		Faible	Haut	
Lebanon	15.2 %	8.8 %	43.8 %	5.0
World	1.8 %	1.3 %	5.5 %	4.2
High income countries	2.9 %	3.6 %	3.8 %	1.1
Developing countries	1.5 %	1.0 %	7.3 %	7.3
Upper Middle income countries	3.5 %	3.6 %	6.2 %	1.7
Lower middle income countries	1.3 %	0.9 %	8.1 %	9.0
Low income countries	0.7 %	0.3 %	7.5 %	25.0
Least developing countries	0.9 %	0.5 %	12.3 %	24.6
South-Eastern Europe	11.1 %	11.0 %	15.5 %	1.4
Sub-Saharan Africa	0.9 %	0.4 %	12.3 %	30.8
LAC region	5.3 %	4.1 %	11.0 %	2.7
MENA region	2.7 %	2.0 %	9.1 %	4.6
Arab countries	2.6 %	2.1 %	8.2 %	3.9
Small island developing states	13.8 %	9.0 %	42.4 %	4.7
Landlocked developing countries	1.0 %	0.5 %	6.0 %	12.0
Large countries	0.9 %	0.6 %	3.0 %	5.0

Source : Marfouk (2008)

Mais au-delà des questions du nombre et du classement, ce qui importe à travers la comparaison avec les autres pays et la typologie des pays à haute intensité de fuite de cerveaux c'est de mieux comprendre la dynamique propre à la situation libanaise. Ainsi, pour rendre compte de la situation des pays les plus intensément touchés par la fuite des cerveaux et tenter de l'expliquer, les différents travaux sur la migration internationale ont mis en avant un certain nombre de caractéristiques plus ou moins communes entre ces pays : la petite taille en terme de population ; une proximité géographique avec les grands pays d'immigration de l'OCDE ; des anciens liens de colonisation ; un faible niveau de développement et un faible niveau d'éducation des populations résidentes ; une forte instabilité politique et une fragmentation communautaire, ethnique ou religieuse.

On voit bien que la situation libanaise partage peu de ces traits qui caractérisent la plupart des pays qui souffrent le plus de la fuite de cerveaux : parmi ces traits, l'instabilité politique et la guerre ont sans doute été un des facteurs déterminants. Mais, à la différence des autres pays, la dynamique d'émigration s'appuie sur un niveau d'éducation de plus en plus élevé et qui s'explique en partie par les effets de l'émigration et par les attentes et les perspectives qu'elle nourrit ; elle s'appuie moins sur une proximité géographique que sur une « proximité culturelle » ou, mieux, sur un cosmopolitisme culturel et linguistique qui a été en bonne partie produit et renforcé par l'émigration elle-même. Aussi, c'est moins des liens historiques de type colonial qui renforcent la dynamique migratoire que les liens et les traditions construits par les vagues successives d'émigration.

Le Liban : une fabrique d'hommes au service d'autrui ?

Dans son Histoire de la Méditerranée, Fernand Braudel a vu dans la montagne méditerranéenne une sorte de fabrique d'hommes au service des économie-mondes qui se sont succédées et qui ont mis en mouvement le monde méditerranéen et ses villes. Faut-il alors inscrire le Liban dans cette continuité historique et y voir un pays qui, pour vivre, fabrique des hommes pour les mettre au service d'autrui ; un pays qui après avoir envoyé, hier, ses paysans illettrés au continent Américain, instruit aujourd'hui ses jeunes citadins pour les envoyer au quatre coins du monde, s'enfermant ainsi dans une sorte de « métier de migrant » comme on s'enferme dans un cycle qui se nourrit de lui même ? Mais en posant la question de cette manière n'est-ce pas une manière de s'enfermer dans une approche territoriale et sédentarisée qui ne voit une communauté ou un pays qu'à l'intérieur de ses limites territoriales et qui, par conséquent, ne voit dans les migrants que des enfants perdus par leur pays d'origine au profit des pays d'immigration ? Ne faut-il pas plutôt penser le Liban et son économie même dans cette tension constante entre le territoire du pays et les espace-mouvements que les migrants dessinent et construisent à travers leur mobilité et leur va-et-vient ? Au lieu d'appréhender l'émigration hautement qualifiée uniquement sous l'angle de « la fuite des cerveaux », ne faut-il pas plutôt se demander dans quelle mesure cette émigration s'inscrit, au moins partiellement, dans cet espace au contour flou et aux frontières toujours mouvantes d'une diaspora transnationale ? Car cette diaspora est aussi constituée par des réseaux et des activités économiques, plus ou moins délocalisées et transnationales, qui s'inscrivent partiellement au Liban, ou du moins produisent des effets importants sur l'économie libanaise. Peut-on alors penser l'émigration des ingénieurs qui travaillent à Londres, en France, ou dans les pays du Golfe dans certaines grandes entreprises de bâtiment ou d'ingénierie, plus ou moins libanaises, tel que Oger ou Dar Elhandasa, comme étant tout simplement une fuite de cerveaux ? Certes, il ne s'agit pas de « nationaliser » et d'« annexer » au Liban la diaspora et ses réseaux économiques (comme le font certains chercheurs quand ils assignent à l'identité libanaise toutes les générations issues de l'émigration depuis la deuxième moitié du dix-neuvième siècle). Mais à défaut de voir et de comprendre la nature des liens, y compris économiques (et pas seulement sous le seul angle des transfères financiers), qui se construisent entre le Liban et cet univers mouvant de la diaspora on s'interdit de comprendre la société et l'économie libanaises et leur devenir. De même, à défaut de prendre en compte la diaspora et ses multiples réseaux, il paraît difficile de comprendre la dynamique d'émigration, en particulier l'émigration hautement qualifiée.

6. Les filières de l'émigration et la transformation des communautés locales

Dynamique migratoire et disparités locales

L'émigration libanaise au cours des trois dernières décennies, aussi massive soit-elle, n'a pas engagé dans sa dynamique et dans son mouvement les populations et les territoires libanais de façon égale et homogène. *L'inscription dans le courant migratoire, l'intensité de l'émigration, les destinations migratoires, et surtout les formes d'insertion économique dans les pays d'immigration différencient fortement les territoires libanais et leurs populations.*

A la différence des précédentes vagues migratoires qui étaient marquées par la prédominance des chrétiens et de la région du Mont Liban, l'émigration depuis 1975 a touché de façon quasiment égale les chrétiens et les musulmans. Au niveau des régions, alors que Beyrouth se distingue par le taux le plus élevé d'émigration des jeunes de 18 à 35 ans (près de 25 % contre une moyenne nationale de 17 %), les écarts entre les régions semblent désormais beaucoup moins marqués que précédemment. Cependant, deux faits méritent d'être soulignés :

- Le Mont Liban n'est plus le foyer majeur de l'émigration, comme cela a été le cas au cours des précédentes vagues d'émigration. Ayant un taux global d'émigration (des jeunes de 18 à 35 ans) de 18% au cours de la période 1992-2007, il a été rattrapé et largement dépassé par les deux régions (Mohafazats) du sud du pays, lesquelles enregistrent le taux d'émigration le plus élevés du Liban (21 %). L'écart est encore plus significatif quand on prend en compte les hommes seulement : plus de 32 % dans les deux régions du Sud contre 22 % pour le Mont Liban et pour l'ensemble du pays. Ces taux élevés pour le sud traduisent en fait les conditions particulièrement difficiles dans cette région dont une partie est restée sous l'occupation israélienne jusqu'en 2000.
- Seule la région de la Bekaa continue toutefois de présenter un taux d'émigration significativement inférieur à celui des autres régions (12 % des jeunes au cours de la même période) (Kasparian, 2009).

Mais, en réalité, les écarts et les différences sont bien moins significatifs à l'échelle des régions (Mohafazats) qu'au niveau des microrégions et même des localités et des communautés villageoises. En effet, si l'on considère la période 1975-2001 pour laquelle nous disposons de données à l'échelle des districts (Cazas), des écarts importants apparaissent à l'intérieur des régions. Ainsi, par exemple, les districts d'Akkar (dans le Nord), Hermel et Baalbek (dans la Beqaa) enregistrent, entre 1975 et 2001, les plus faibles taux d'émigration : de 131 à 490 migrants pour 1000 ménages, alors même que les districts de Minieh-Dennyeh voisin d'Akkar dans le Nord et Bint-Jbeil au Sud ont des taux d'émigration supérieur à 1100 émigrés pour 1000 ménages (Kasparian, 2003). Par ailleurs, de nombreuses observations qualitatives soulignent des écarts considérables entre des localités et des communautés villageoises, parfois voisines, à l'intérieur même des districts.

Certes, la guerre et son lot d'insécurité, l'occupation prolongée d'une partie Sud Liban, l'instabilité politique, la stagnation économique et la situation de l'emploi ont lourdement pesé dans les choix des individus et des familles et ont favorisé et accéléré l'émigration. Cependant, ce ne sont ni les conditions économiques des ménages et leurs conditions d'accès à l'emploi, ni leur pauvreté, ni même le niveau d'insécurité auquel ils ont fait face qui ont constitué les facteurs discriminants, pouvant expliquer les écarts et les différences observables, au niveau de l'intensité et des caractéristiques de l'émigration

récente, entre les districts d'une même région et surtout entre des localités voisines à l'intérieur des districts.

Capital social et migrations en chaîne : l'émigration est d'abord une affaire de famille et de communauté locale

Ces écarts s'expliquent d'abord et surtout par les traditions migratoires des communautés locales et les groupes familiaux et par leur inscription différenciée dans les filières d'émigration qui avaient été construites au cours des précédentes vagues d'émigration. L'émigration a été, en fait, particulièrement massive parmi les groupes qui ont pu mobiliser les liens familiaux et communautaires avec les émigrés installés depuis plus ou moins longtemps en Amérique du Nord, en Afrique, dans les pays arabes pétroliers, ou même dans les pays d'Amérique latine. Ces liens de parenté, réels ou fictifs, qui avaient été parfois distendus ou « congelés » (selon l'expression d'Ahmed Baydoun à propos des migrants originaires de Bint Jbeil à Michigan) pendant de longues décennies, ont été activés, réactivés ou « réchauffés », conduisant ainsi à la reprise et à l'accélération de l'émigration en chaîne vers les destinations migratoires que les migrants libanais avaient empruntées depuis la fin du dix-neuvième siècle.

Le choix des destinations migratoires, du pays et de la ville d'immigration, a été en bonne partie déterminé par la structure des chaînes et des espaces migratoires liant le groupe familial ou villageois à un certain nombre, plus ou moins restreint, de pays et de régions où les anciens migrants du même groupe familial ou villageois s'étaient déjà installés. Ainsi, par exemple, l'émigration vers l'Australie est restée une « spécialité » presque réservée aux villages et aux familles de la région du nord du pays : depuis 1975, plus d'un tiers de l'ensemble des émigrés de cette région ont pris cette destination, contre 2 à 8 % des émigrés des autres régions. Inversement, l'Afrique apparaît comme une « spécialité » des villages et des familles du sud du pays (plus de 15 % des migrants de cette région contre 3 à 7 % des migrants des autres régions).

La structuration de l'émigration et des filières migratoires sur la base des liens de parenté a été renforcée par les politiques des grands pays d'immigration, en particulier les Etats-Unis et le Canada. En effet, les politiques restrictives et sélectives mises en place par ces pays ont fait des multiples formes de regroupement familial les filières d'émigration privilégiées, spécialement pour ceux qui n'avaient pas un haut niveau d'éducation, excluant de fait ceux qui n'avaient pas de relais familial leur permettant d'émigrer. Il est vrai que ces pays ont, dans le contexte de la guerre, assoupli les conditions d'immigration pour les libanais, comme c'est le cas pour le Canada et l'Australie, pendant plusieurs années à partir de 1976, et pour les Etats-Unis qui, entre 1982 et 1991, ont permis aux libanais, quelles que soient leurs conditions d'entrée aux USA d'y rester en attendant la stabilisation de la situation au Liban. Ces mesures ont sans doute permis à un certain nombre de personnes dépourvues de « capital social » d'émigrer vers ces pays. Il n'en reste pas moins que la majorité des bénéficiaires ont été ceux qui disposaient déjà de liens et de relais dans ces pays. Il faut aussi souligner que les mesures d'assouplissement « sur une base humanitaire » mises en place par l'Australie en 1976 étaient explicitement réservées « to any relatives of Australian residents who have suffered extreme hardship as a result of the war²⁹ ».

Cette activation des chaînes et des filières migratoires sur la base des réseaux familiaux et communautaires a été favorisée par le mouvement de solidarité que la guerre

²⁹ Department of Immigration and Ethnic Affairs, *Review '78*, Canberra, 1978, p. 28

et son lot de malheurs ont suscité parmi les émigrés et leurs descendants, y compris ceux dont les liens avec leurs familles et villages d'origines semblaient avoir été depuis longtemps rompus. Aider un membre plus ou moins proche de sa famille ou de son village à émigrer, faciliter son installation et son insertion professionnelle étaient alors, en temps de guerre, un geste courant et ordinaire de solidarité que de nombreux émigrés ont accompli.

Les chaînes migratoires ont été d'autant plus efficaces que la diaspora libanaise dans la plupart des pays d'immigration était déjà, depuis longtemps, structurée, sur le plan économique, autour de pôles commerciaux et entrepreneuriaux. Les activités et les entreprises économiques des anciens migrants de la diaspora, dont le développement et le fonctionnement étaient, en bonne partie, basés sur la dynamique des réseaux familiaux et communautaires, ont alors joué un rôle important dans l'insertion économique d'une partie non négligeable des nouveaux arrivants, en particulier ceux liés aux anciens migrants par des liens de parenté actives, soit en les intégrant d'une façon ou d'une autre dans leurs propres entreprises, soit en leur fournissant les relais et le soutien leur permettant de construire leur parcours économique et professionnel. Inversement, les nouveaux arrivants ont souvent contribué, par leur nombre, par les activités nouvellement développées et par la diversité de leurs compétences et qualifications, au renforcement des réseaux et des activités économiques des communautés libanaises ou d'origine libanaise déjà installées ; ils ont aussi contribué à l'émergence ou au renforcement de « niches » économiques ethniques constituées par des commerces et des services qui s'adressent partiellement ou totalement à une clientèle communautaire ; ils ont également contribué à la dynamisation et au renforcement des réseaux sociaux et socioculturels communautaires, tant ceux propres aux pays d'immigration que ceux liant les émigrés aux autres membres de leurs groupes familiaux et villageois qui se trouvaient encore au Liban.

L'émigration massive qui a particulièrement affectée les localités et les groupes familiaux qui s'étaient engagés depuis plusieurs générations dans le mouvement migratoires a délocalisé ces communautés à tel point que, dans de nombreux cas, la part qui continue à résider au Liban ne constitue plus qu'une toute petite minorité. Dans certains cas les groupes locaux se trouvent désormais sous la menace de l'extinction et de la disparition alors que certains villages se transforment en simple « lieu de mémoire » fréquentés pendant les vacances. Mais dans d'autres cas, « la culture de la mobilité » construites au fil des vagues d'émigration successives, conjuguée avec l'usage intensif des nouvelles technologies de la communication et avec la solidité des réseaux familiaux et villageois, lesquels s'adosent parfois à des activités et des intérêts économiques plus ou moins partagés, ont permis la reconstruction de communautés vivaces et renouvelées. Ce qui semble ainsi émerger à travers le processus d'émigration et de dispersion dans différents pays d'immigration, ce sont des « villages et communautés translocales » fondés sur une histoire commune, et structurés sous la forme de réseaux multiples qui transcendent les frontières locales et nationales.

L'Exemple de la ville de Bint Jbeil et de sa région

Bint Jbeil, est la seconde ville de la Mohafazat de Nabatiyeh au sud Liban, et le chef-lieu du Caza du même nom. Elle était autrefois l'un des principaux foyers de l'élite intellectuelle et religieuse du sud et de la communauté chiite du pays. Ayant une population de près de 10 000 personnes enregistrées au milieu des années 1970s, et de près de 30 000 aujourd'hui, cette ville est la plus importante de la zone frontalière qui a été occupée par Israël de 1982 jusqu'en 2000.

Bint Jbeil est parmi les localités qui ont aujourd'hui des taux d'émigration particulièrement élevés. La grande partie de ses flux migratoires au cours des dernières décennies a eu pour destination principale les Etats-Unis. Cette émigration a eu lieu en

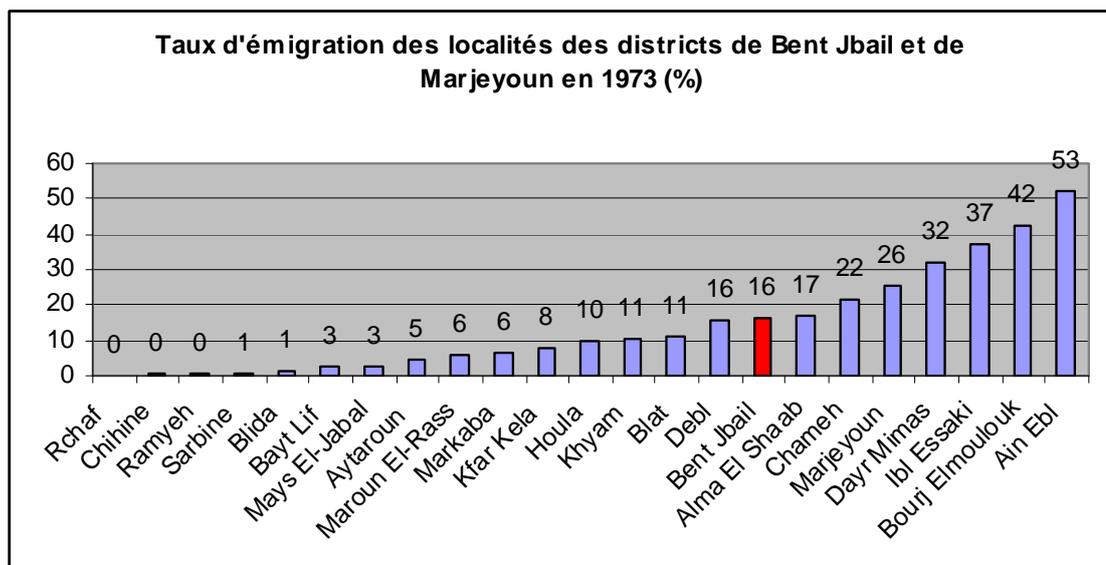
dépît du fait qu'une bonne partie des migrants avait un faible niveau scolaire et une faible connaissance de l'anglais. Comment les migrants ont-ils pu contourner les politiques restrictives et sélectives d'immigration mises en place par les Etats-Unis ? L'exemple de cette ville permet de répondre à cette question. Mais c'est loin d'être son seul intérêt.

Une émigration relativement ancienne

Bint Jbeil s'est engagée dans l'émigration au début du dix-neuvième siècle en direction du continent Américain. Au milieu des années 1920 la ville comptait déjà près de 115 émigrés adultes aux USA, 22 émigrés à Cuba et près de 28 en Argentine (Jaber, 1999). L'émigration se ralentit ensuite pour reprendre à la fin de la deuxième guerre mondiale, d'abord en direction des Etats-Unis, en utilisant essentiellement la procédure du regroupement familial, de l'Amérique du Sud et, ensuite, vers le milieu des années cinquante, en direction du Koweït. Par la suite, les destinations migratoires se diversifient pour inclure l'Afrique de l'Ouest, le Canada et les pays arabes pétroliers. A la veille de la guerre, en 1973, selon une enquête effectuée dans la zone frontalière du sud, la ville comptait déjà 2 000 migrants environ, soit près de 16 % de l'ensemble de sa population enregistrée (y compris ceux qui résidaient à Beyrouth et dans d'autres villes du pays). A la même date, la population qui continuait à résider de façon permanente dans la ville était estimée à près de 6 900 personnes, soit trois fois et demie le nombre des migrants (Rammal 1993, cité par Jaber 1999).

Une forte différenciation locale : certains villages proches sont restés à l'écart du mouvement migratoire

L'enquête conduite en 1973 montre également que les villages de la zone frontalière constituent deux groupes qui s'opposent clairement : le premier groupe, qui inclut les petites villes de Bint Jbeil et de Marjeyoun ainsi que quelques autres villages, a été fortement entraîné par le mouvement migratoire. Le taux d'émigration dans ces localités va de 10 % à plus de 50 %. Le deuxième groupe inclut des villages qui sont restés à la marge des dynamiques migratoires et qui ont des taux d'émigration allant de moins de 1 % à 8 % (pour sept villages ce taux est inférieur à 3 %).



Source : H. Rammal, 1973, cité par M. Jaber 1999

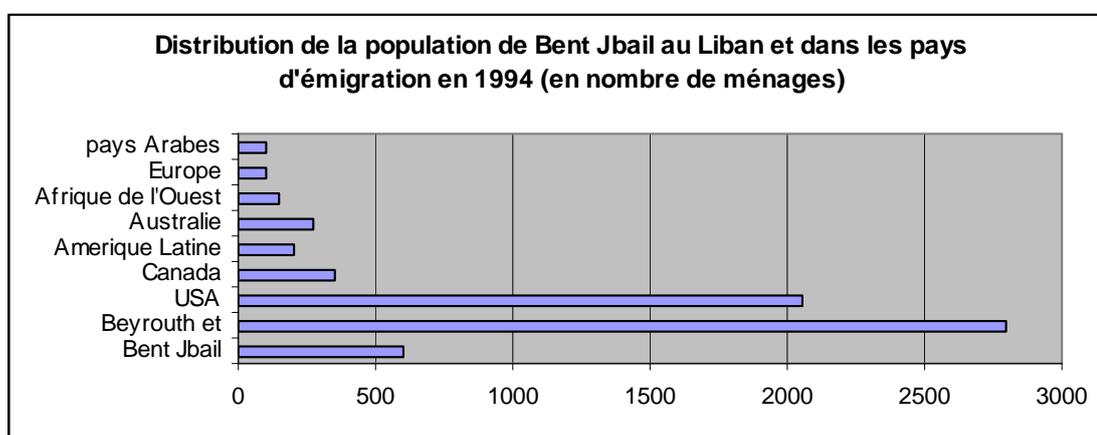
Cette différenciation semble, s'expliquer par plusieurs caractéristiques : *l'isolement* et le relatif éloignement des cinq villages qui sont restés totalement à l'écart du mouvement migratoire ; l'économie totalement agricole et l'absence d'activités commerciales et artisanales dans les villages qui ont été peu touchés par l'émigration ; en revanche, *les taux*

d'émigration sont élevés dans les deux villes et dans les villages dont l'économie est en partie basée sur les activités artisanales et commerciales, ainsi que dans les villages chrétiens.

Cette différence observée avant la guerre se confirme et s'amplifie par la suite après 1975. Ce sont, en effet, les mêmes villages qui étaient déjà impliqués dans l'émigration et qui se sont fortement engagés dans la récente vague d'émigration, non en diversifiant les destinations migratoires mais en s'orientant de façon privilégiée vers les mêmes destinations qui avaient été empruntées auparavant. Quant aux autres villages, dépourvus de relais et de tradition migratoires, ils restent dans un premier temps en marge de l'émigration qui s'accélère après 1975 et, ensuite, pour échapper aux conditions particulièrement difficiles de l'occupation israélienne, une partie des jeunes de ces villages emprunte la filière d'émigration vers l'Allemagne et les pays de l'Europe du Nord en tant que « réfugiés humanitaires ».

Une ville qui habite désormais loin de chez elle

Concernant la ville de Bint Jbeil, l'enquête conduite en 1994 par M. Jaber montre l'accélération du mouvement migratoire, la diversité des filières d'émigration mais aussi la prédominance de l'émigration vers les Etats-Unis, et plus particulièrement vers Michigan. Ainsi, entre 1973 et 1994, le nombre de ménages émigrés passe-t-il de près de 400 (2 000 émigrés environ) à 3 000 environ (soit 15 000 personnes). Pendant la même période, le taux d'émigration (par rapport à l'ensemble de la population enregistrée) passe de 16 % à 48 %. Mais en comparaison avec la population qui résidait encore dans la ville, les émigrés qui en représentaient un tiers en 1973, sont en 1994 cinq fois plus nombreux (15 000 émigrés contre 3 000 résidents). Dans la seule ville de Michigan, aux Etats-Unis, les émigrés comptaient, en 1994, 1 601 ménages (près de 8 000 personnes), soit presque le triple de la population encore résidente dans la ville à la même date. Bref, Bint Jbeil, en 1994, n'était déjà plus chez elle. Elle était désormais, pour une grande partie, à Michigan.



Source : Jaber 1999

L'émigration est clairement une affaire de famille et de chaîne migratoire. L'enquête de M. Jaber montre clairement que la procédure de regroupement familial a été le moyen privilégié qui a permis aux familles d'émigrer aux Etats-Unis. En effet, sur les 1 601 ménages qui se trouvent en 1999 à Michigan, 888 ménages (soit 55 %) sont entrés aux USA par cette procédure ou, pour reprendre les termes utilisés par la population locale, ont

été « tirés » par un membre de leur famille³⁰. Par ailleurs 466 chefs de ménages (29 %) ont émigré par mariage avec des personnes qui étaient déjà résidentes aux USA, dont une grande partie était, de fait, de Bint Jbeil et même souvent liée aux émigrés par des liens de parenté plus ou moins proches. Là aussi, on peut souligner le fait qu'il s'agit de stratégies matrimoniales qui visent, d'une part, de la part des résidents de Bint Jbeil, à échapper à l'occupation israélienne et à réaliser leur projet d'émigration et, d'autre part, de la part des jeunes émigrés et de leurs familles, à se marier avec quelqu'un du pays et à sauver un membre de la famille dont la vie était menacée par l'occupation et ses milices. Il s'agit d'une stratégie tellement explicite que ce type de mariage a pris le nom de « mariage d'émigration » (zawaj el tasfir). Ainsi, le total de ceux qui ont émigré grâce aux liens de parenté (regroupement familial et mariage) s'élève-il à près de 85 % des ménages. Pour le reste, 130 chefs de ménages sont nés aux USA et 36 chefs de ménages sont entrés aux USA en tant qu'étudiants et ont pu, à la fin de leurs études, obtenir le statut de résidents. Au bout du compte, c'est une toute petite minorité qui est arrivée aux USA en utilisant la procédure officielle d'émigration : 67 chefs de ménages, soit moins de 5 % de l'ensemble des ménages originaires de Bint Jbeil.

Le processus de mobilité social et résidentielle dans le pays d'accueil est alimenté par une dynamique collective basée en grande partie sur les réseaux familiaux et communautaires.

L'étude de Barbara Aswad (1988) et l'analyse particulièrement minutieuse de Mounzer Jaber (1999) décrivent le processus de mobilité sociale et résidentielle de la communauté émigrée de Bint Jbeil. Alors que les premiers migrants travaillaient dans leur quasi-totalité comme ouvriers dans les usines Ford, la majorité est désormais constituée de chefs de petites entreprises commerciales et de services et par des travailleurs indépendants. Cette mobilité sociale est allée de paire avec une mobilité résidentielle au terme de laquelle la majorité des familles est passée du quartier relativement défavorisé de Southend à la zone résidentielle de Dearborn destinée aux classes moyennes. Sans reprendre les détails de l'analyse, trois constats nous paraissent ici importants à souligner : (i) Le rôle majeur des différentes formes d'association et d'entraide, basées sur les liens de parenté, dans les processus de mobilité aussi bien professionnelle que résidentielle. Les activités commerciales par exemple, en particulier les 133 stations de services recensées en 1994 à Michigan et dont les propriétaires sont des émigrés de Bint Jbeil (en 1994 le prix d'une station de service dépassait un million de US\$), étaient en fait des affaires de familles et de réseaux de parenté. (ii) Le rôle important des nouveaux migrants et de leurs apports en terme de qualification mais aussi parfois en terme d'apports financiers dans le processus de mobilité sociale et résidentielle. (iii) La reterritorialisation de la communauté de Bint Jbeil dans une sorte de « ville alternative » à Dearborn : il s'agit d'une autre Bint Jbeil avec sa zone résidentielle, ses activités commerciales et ses services communautaires.

Cette nouvelle Bint Jbeil à Michigan, plus que la Bint Jbeil du Liban, et peut être même plus que Beyrouth, constitue le pôle de centralité d'une communauté délocalisée dans les différents continents du monde. Les réseaux (économiques, sociaux, culturels, religieux, familiaux et communautaires) qui lient les différentes destinations migratoires et ceux-ci à Bint Jbeil et à Beyrouth restent à analyser. Mais de nombreux signes et indicateurs montrent déjà qu'au-delà de la délocalisation, ces réseaux « trans-locaux » ou « transnationaux » sont multiples et que la Bint Jbeil de Michigan en constitue un pôle de centralité important (sinon le plus important). On pourrait à cet égard souligner deux faits

³⁰ Un émigré peut utiliser cette procédure pour faire venir ses ascendants ainsi que ses descendants célibataires. Mais les émigrés libanais contournent cette procédure pour faire venir leurs frères et sœurs ainsi que leurs descendants mariés : ils font d'abord venir leur parents qui, une fois qu'ils ont obtenus la nationalité américaine, font venir leurs autres enfants. Dans le cas où ces derniers sont mariés, ils effectuent un « divorce blanc » et se remarient par la suite, après leur émigration.

significatifs : (i) Le mouvement important de transfert de capitaux par les émigrés de Bint Jbeil en Afrique et dans les pays arabes pétroliers à des membres de leurs familles à Dearborn pour qu'ils les investissent pour leur compte aux USA. D'après les informations qualitatives recueillies par M. Jaber, ce n'était plus le Liban qui constituait, au début des années 1990, le pôle d'attraction de la diaspora de Bint Jbeil mais Michigan aux USA. (ii) Le nombre significatif de ménages de la communauté de Bint Jbeil à Dearborn qui a émigré aux USA à partir d'autres lieux d'immigration. En effet, dans son enquête sur les familles à Dearborn, M. Jaber recense 76 mineurs nés dans des pays autres que le Liban et les USA et dont les parents étaient installés dans ces pays avant d'émigrer aux USA (35 en Afrique, 12 au Koweït 12 Au Venezuela, 6 en Syrie, 6 en Jordanie, 5 en Arabie Saoudite).

Bint Jbeil : une ville en survie ou une ville en sursis ?

Bint Jbeil- Michigan ainsi que la diaspora, ont joué un rôle primordial dans la survie de la ville natale et de ses habitants. Il est difficile de circonscrire la contribution de la diaspora dans la survie de la ville et de ses habitants. Mais on peut en distinguer plusieurs formes :

La première contribution est sans doute l'effort considérable (allant jusqu'aux mariages) déployé par les émigrés pour délivrer les membres de leurs familles et de leur village, en particulier les jeunes, des conditions désastreuses de l'occupation, en leur permettant d'émigrer. Bint Jbeil-Michigan, de même que les autres lieux d'émigration mais certainement plus qu'eux, a ainsi d'abord constitué un espace refuge pour Bint Jbeil-Liban et pour ses habitants. On devrait, à ce propos, souligner le fait que, à la différence des villages pauvres en relais migratoires, dans la même zone frontalière, il y a très peu de personnes de Bint Jbeil qui ont emprunté la filière de « réfugiés humanitaires » conduisant vers les pays de l'Europe du Nord.

La deuxième contribution est celle de l'aide financière adressée par les émigrés aux membres de leurs familles qui étaient et qui sont restés dans la ville natale. Cette aide est difficilement chiffrable en l'absence de données et d'estimations. Cependant, il ne fait pas de doute que sans cette aide substantielle, les « gardiens des clefs » de la ville natale auraient sombrés dans la pauvreté.

La troisième contribution, laquelle laisse entrevoir l'importance de la précédente, est l'aide financière adressée aux familles pauvres et dépourvues de soutien familial. Cette aide a été formalisée et institutionnalisée à Bint Jbeil-Michigan sous la forme du « projet de 5 US\$ », mis en place en 1983 : il s'agit d'une contribution mensuelle minimum payée par chaque ménage émigré. Les montants sont alors adressés à Bint Jbeil-Liban et distribués aux familles en besoin. Entre 1983 et 1988, près de 530 000 dollars ont ainsi été collectés et distribués.

La quatrième forme d'aide avait pour objet la construction d'équipements et de services collectifs dans le village. On peut déjà signaler la construction d'une école en 1957 grâce à la contribution des émigrés aux Etats-Unis et d'Afrique. D'autres contributions ont suivi. L'une d'elle a été le financement de puits artésiens pour mettre un terme à la dépendance de la ville vis-à-vis de l'occupation israélienne qui utilisait l'approvisionnement et la vente d'eau comme l'un des moyens de pression sur la population.

La guerre israélienne en 2005 a été particulièrement destructive pour la ville de Bint Jbeil. Nombreux ont été les morts et les blessés. Et, en plus de plusieurs quartiers résidentiels, le centre historique de la ville a été totalement détruit. La diaspora de la ville, aux Etats-Unis et ailleurs, a contribué à la reconstruction. Mais cette dernière guerre a aussi poussé à l'émigration de nombreuses personnes, dont certaines avaient effectué une migration de retour après la fin de l'occupation en 2000....

Au bout du compte, l'émigration a été un échappatoire pour une grande partie des habitants, et un moyen de survie pour la partie restante. Mais au terme de ce processus migratoire, qu'en est-il de la ville elle-même et de son avenir?

L'historien Ahmed Baydoun, originaire de Bint Jbeil, avait déjà de la peine, en 1989, à triompher d'une peur absolue : « La guerre actuelle a détruit des villages et également des quartiers de villes. Mais l'espoir que portent leurs habitants de les ressusciter de la destruction adoucit l'intensité de la peur. Quant aux villages que l'émigration et la famine avaient effacés, trois quarts de siècle plus tôt, leurs habitants n'y sont pas retournés. C'est pourquoi leur état était une source de peur absolue. Le souvenir de cette peur là m'est revenu. Car Bint Jbeil-Liban s'évanouit très vite, et très vite aussi grandit Bint Jbeil-Michigan. » (A. Baydoun, 1989, –traduction MAS).

7. Les filières d'émigration des pauvres et des dépourvus de relais migratoires

Nous l'avons déjà vu : le taux d'émigration des individus appartenant aux groupes familiaux et villageois pauvres en capital social, c'est-à-dire dépourvu de tradition de mobilité et de relais migratoires, est relativement faible.

Pourtant, ce n'est ni le désir ni la volonté d'émigrer qui leur ont manqué, surtout quand ils faisaient face, parfois simultanément, aux problèmes économiques (chômage et pauvreté) et aux problèmes de sécurité (guerre dans les différentes régions du pays et guerre israélienne presque ininterrompue au Sud et, ensuite, occupation de la zone frontalière). Mais, à la différence de ceux qui avaient un parent proche en Amérique ou ailleurs qui pouvait les « tirer », ils étaient dépendants presque entièrement, des politiques d'accueil des grands pays d'immigration de l'OCDE.

Ceux qui avaient un haut niveau d'éducation ont alors tenté d'émigrer en passant par la porte entrouverte des filières sélectives instituées par les grands pays d'immigration, ou par les filières et les réseaux de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée pour le compte d'entreprises qui se trouvent généralement dans les pays arabes pétroliers³¹.

La filière d'études ou de poursuite d'études universitaires à l'étranger a été aussi une filière importante d'émigration. Faire ses études en France ou au Canada ou aux Etats-Unis, et y trouver ensuite un emploi, après les avoir terminées, correspondait à une stratégie explicite d'émigration mise en place par une partie non négligeable des étudiants concernés. Cette filière d'émigration a été d'autant plus importante que plusieurs dizaines de milliers d'étudiants, dont une grande partie est issue de familles modestes, ont pu l'emprunter grâce à des bourses octroyées pendant la guerre par de multiples institutions et fondations publiques et surtout privées (La Fondation Hariri à elle seule, a octroyé, à près de 40 milles étudiants libanais, des bourses d'études à l'étranger).

Cependant, l'absence de tradition et de relais migratoires et le faible niveau d'éducation et même la pauvreté sont loin d'être des variables indépendantes au Liban. Les liens étroits qui lient émigration, niveau d'éducation et niveau de vie et de développement constituent sans doute un des traits les plus marquants qui caractérisent le Liban et la société libanaise. Ainsi, comme nous le verrons plus loin, les groupes et les localités les plus dépourvus de traditions et relais migratoires, ont toutes les chances d'avoir également un faible niveau d'éducation et un haut niveau de pauvreté. Autrement dit, la plupart des individus qui ne disposent pas de relais migratoires n'ont pas non plus le haut niveau de qualification qui pourrait leur permettre d'accéder aux filières sélectives de l'émigration.

Il n'en reste pas moins qu'une partie des jeunes et des familles ayant un faible « capital social migratoire » et un faible niveau de qualification, confrontés à des situations difficiles sur le plan économique (chômage et pauvreté) et de sécurité (situation de guerre et situation d'occupation au Sud) a, malgré tout, trouvé des issues et des filières de sortie conduisant vers les pays d'immigration.

³¹ Ce type de recrutement se fait assez couramment dans les universités, parmi les étudiants en fin d'études, en particulier parmi les élèves ingénieurs. De grandes entreprises et des sociétés de recrutement organisent annuellement des présentations sur leurs activités et leurs besoins dans la plupart des universités au Liban et engagent parfois des processus de recrutement avant même que les étudiants finissent leurs études, spécialement celles les plus cotées telle que l'Université américaine et l'USJ, mais également la faculté d'ingénieurs de l'université libanaise et de l'université Arabe de Beyrouth. Le recrutement se fait également par les entreprises libanaises qui travaillent à l'étranger...

Quels sont alors les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour partir ? Quelles filières ont-ils empruntées et quelles ont été leurs destinations migratoires ? Quelles sont les caractéristiques de leur insertion économique et professionnelle dans les pays d'immigration et y a-t-il, de ce point de vue, un profil commun qui leur serait propre et qui les distinguerait de l'émigration qui s'est appuyée sur la dynamique des réseaux et des chaînes migratoires ?

Les programmes spéciaux à titre humanitaire en faveur des libanais mis en place par l'Australie et le Canada entre 1975 et 1980

Au début de la guerre civile, devant les horreurs de la violence qui a fait dès la première année de la guerre, en 1975, des milliers de morts et des centaines de milliers de personnes déplacées, l'Australie et le Canada ont été les seuls pays occidentaux à avoir mis en place, en 1976, des programmes spéciaux en faveur des libanais, permettant à certains d'entre eux d'obtenir des visas d'entrée dans ces pays sur une base humanitaire.

Au total, 11000 « quasi réfugiés » libanais ont été admis par le Canada entre 1976 et 1979, et près de 18000 en Australie entre 1976 et 1981. Ces programmes seront pratiquement suspendus à la fin de l'année 1979 par le Canada et au début des années 1980s par l'Australie. L'afflux des « réfugiés humanitaires » vers ces deux pays sera alors fortement ralenti.

Cependant, ces flux en direction de l'Australie et le Canada se différencient fortement sur les plans socioéconomiques et sur le plan du niveau de qualification. Alors que ceux qui ont été admis par le Canada sont dans l'ensemble issus des classes moyennes et/ou ont un haut niveau d'éducation, les quasi réfugiés qui se sont dirigés vers l'Australie sont généralement pauvres et ont un faible niveau de qualification. Comment expliquer ces différences, en particulier sur le plan du niveau de qualification ? S'agit-il d'un processus d'auto sélection ou plutôt de l'effet d'une approche canadienne qui aurait consisté à sélectionner les réfugiés humanitaires sur la base de leur niveau de qualification ? On peut également souligner que, dans l'ensemble, les libanais qui ont émigré en utilisant les filières « ordinaires » de sélection et de regroupement familial, ont généralement un niveau de qualification plus élevé au Canada qu'en Australie.

Les nouveaux arrivants en Australie et leur insertion économique

Les « anciens » et les « nouveaux » libanais d'Australie : une « communauté » fortement différenciée

Le nombre d'immigrés libanais (nés au Liban) en Australie s'est accru de 24 mille en 1971 à près de 50 mille en 1981, puis 71 mille en 1996 pour atteindre 75 mille en 2006 (Australian Bureau of Statistics). Les « nouveaux arrivants », y compris les « réfugiés dont le nombre total est estimé à près de 20000 personnes, forment donc près des trois quarts des migrants libanais en Australie.

Plusieurs traits marquants distinguent fortement les migrants récents, et plus particulièrement les réfugiés, des anciens migrants libanais en Australie :

- Les anciens migrants arrivés avant 1975 se caractérisent d'abord par leur cohésion sociale qui résulte en grande partie de leur migration en chaîne, essentiellement à partir de quelques villages chrétiens du Nord Liban (Imar, Meziara, Kahf el Malloul et Zgharta et Becharré). A l'égal de la plupart des communautés libanaises en Amérique et en Afrique, les liens et les réseaux de parenté qui ont été la base de cette migration en chaîne ont également été la force motrice de la dynamique de mobilité

sociale qui a permis à ces migrants d'origine rurale, travaillant à leur arrivée comme petits marchands ambulants (pedlars), petits « boutiquiers à l'épaule » vendant des tissus et des vêtements, de se constituer progressivement en une communauté majoritairement entrepreneuriale et commerçante. En 1947, déjà, 60 % des libanais étaient soit employeurs soit travailleurs ou commerçants indépendants. Dans les années soixante-dix et quatre-vingts, une partie de ces anciens migrants étaient à la tête de grandes entreprises industrielles et commerciales, toujours dans le secteur du textile et de l'habillement. L'un d'eux par exemple, Joe Gazel, arrivé en Australie en 1950, s'est spécialisé dans l'export des produits de la laine australienne au Liban. Il est aujourd'hui à la tête d'un empire industriel et commercial spécialisé dans le textile et l'habillement. Mais toutes les grandes réussites, emblématiques de cette vieille migration en chaine, sont en fait des affaires familiales : la famille Scarf et son empire d'habillement pour homme ; la famille Aboud et son groupe Nile Industries ; la famille David et son David's Holdings, le plus grand établissement indépendant de vente en gros en Australie ; les familles Bchara et Wehbé qui, elles, ont fait leur marques dans l'industrie de la construction... (J. Collins, 1997 & 2005 ; M. Humphery, 2005).

- Les réfugiés et les nouveaux migrants, sont originaires dans leur majorité de la même région du Nord, mais d'autres villages que les « anciens ». Ils se caractérisent par une faible cohésion sociale et sont « largement pauvres et parfois destitués » (M. Humphery, 2005). La différence sociale se double ici d'une différence en termes de communauté religieuse : alors que les « anciens migrants » sont très majoritairement chrétiens, un peu plus que la moitié des réfugiés et des nouveaux migrants sont musulmans. Ayant un faible niveau d'éducation et un faible niveau de qualification professionnelle, la majorité d'entre eux, musulmans et chrétiens, se sont dirigés vers les travaux manuels peu qualifiés et peu payés. Mais c'est surtout le haut niveau de chômage qui semble les caractériser le plus. En 1993, le taux de chômage parmi les migrants libanais arrivés après 1970 s'élevait à 30% pour les hommes (trois fois plus que celui des autres migrants) et 50% pour les femmes (cinq fois plus que celui des autres migrantes) (J. Collins, 2005), de telle sorte qu'une grande partie des familles (60% des musulmans et 32% des chrétiens) n'assure sa survie que grâce aux allocations chômeurs et autres bénéfices sociaux (Humphries, 1998).

La migration en direction de l'Allemagne et de l'Europe du Nord

Ni les traditions et les relais migratoires, ni les liens historiques, linguistiques, culturels ou même économiques, ne destinaient l'Allemagne et, encore moins, les pays de l'Europe du Nord, à devenir des destinations migratoires pour les libanais. En 1975, à la veille de la guerre civile, le nombre de libanais en Allemagne s'élevait tout au plus à 1500 personnes. Quant aux pays de l'Europe du Nord, il n'y existe pas de traces statistiques de migrants libanais avant la guerre. Et pourtant, l'Allemagne est aujourd'hui le premier pays européen en termes de stock de migrants libanais et le quatrième parmi les pays de l'OCDE, à la suite des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie. En 1995, l'Allemagne comptait 55 mille personnes de nationalité libanaise, sans compter les libanais naturalisés. De 1995 à 2006, le total des flux de migrants libanais (30 mille personnes) fait même de l'Allemagne la deuxième destination migratoire parmi les pays de l'OCDE, à la suite des USA (45 mille) et avant le Canada (25 mille) et l'Australie (17 mille). Au total, le nombre de personnes de nationalité libanaise résidentes en Allemagne et celles d'origine libanaise qui ont été naturalisées peut être estimé à près de 85 mille personnes. Dans l'Europe du Nord, la Suède et le Danemark comptent, respectivement 23 et 12 mille migrants *nés au Liban* (soit près 23 mille et 40 mille, respectivement, en prenant en compte leurs descendants).

Ces migrants sont en fait, pour la plupart, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Dès la fin des années 1970s, l'Allemagne et les pays de l'Europe du Nord deviennent les principales destinations migratoires des libanais qui avaient le double handicap de l'absence de relais migratoires et du faible niveau de qualification, et qui, malgré ces handicaps, cherchaient à trouver un pays refuge.

Ce ne sont pas des raisons économiques qui conduisent ces migrants libanais, dès 1976, à emprunter les chemins de l'exil en direction de l'Allemagne et, par la suite, à partir des années quatre-vingt, en direction des pays de l'Europe du Nord. Dans un premier temps, entre 1975 et 1980, ces migrants, en nombre encore limité, proviennent essentiellement des zones qui étaient devenues le théâtre de la guerre civile à Beyrouth et ailleurs. Le mouvement ralentit dans la première moitié des années quatre-vingt pour s'amplifier et prendre de l'ampleur par la suite, à partir de 1984-1985 : il est alors alimenté par des individus et des ménages qui sont, dans leur grande majorité, originaires du Sud Liban et, plus précisément, de la zone frontalière soumise à l'occupation israélienne (1978-2000). Leur grand afflux, au milieu des années quatre-vingt, correspond en fait, à « l'installation » durable de l'occupation et surtout au durcissement des conditions de vie qu'elle impose à la population. Ainsi, le nombre de migrants libanais de plus de 25 ans passe de 1459 personnes en 1975 à 5250 en 1980, et à 6685 en 1985. Mais ce nombre quadruple presque en cinq ans en passant à 22379 en 1990, et atteint 29370 en 1995 (soit, à cette date 55 mille personnes tous âges confondus) (Base de données Docquier 1975-2000).

En Suède, où les migrants libanais sont estimés à 23 000 en 2006, l'analyse des flux des libanais demandeurs d'asile entre 1984 et 2006, soit 14 735 personnes, montre d'une part que ces derniers constituent en fait la majorité des migrants libanais dans ce pays et d'autre part que 80% d'entre eux ont immigré entre 1984 et 1992.

C'est également cette même période qui correspond au grand afflux des libanais au Danemark : près de 70% sont arrivés avant 1992.

L'exemple du village de Blida, dans le Caza de Marjeyoun

Ce village, situé dans la zone frontalière qui a été occupée par Israël, présente une situation exemplaire quant à l'évolution du mouvement migratoire. Ayant une population enregistrée de 2700 personnes en 1972, il est d'abord resté en marge du mouvement migratoire. En 1972, il ne comptait que 30 personnes émigrées (y compris femmes et enfants), soit 1% de la population enregistrée à cette date (Rammal, 1973). Onze ans plus tard, en 1983, le taux d'émigration n'a pas enregistré de hausse significative : le nombre de migrants du village était alors 101 personnes, soit 2,3 % de la population enregistrée (A. Jaber, 1983, cité par M. Jaber 1999). Mais la situation évolue radicalement par la suite : selon une enquête réalisée par Dalia Tarraf en 1995, Blida comptait 497 ménages émigrés (2763 personnes), soit 37,6% de la population enregistrée, laquelle était alors estimée à 7350 personnes. Cependant, la comparaison avec la population résidente du village est encore plus frappante : alors qu'en 1972 le nombre de résidents était de 1150 (contre 30 émigrés), **en 1995 le village ne comptait plus que 890 personnes contre 2763 émigrés** (ou 160 ménages résidents contre 497 ménages émigrés).

Les destinations migratoires des 497 ménages émigrés se distribuent de la façon suivante : 375 ménages en Allemagne (75%) ; 50 en France (10%) ; 25 aux USA et au Canada (5%) ; 15 au Suède (3%) ; 7 au Danemark (1,5%) ; 15 en Australie (3%) ; et 12 dans les pays arabes pétroliers (2,4%). (D. Tarraf 1996).

Quel ne serait pas l'effroi d'un historien observant Blida comme Ahmad Baydoun qui, en voyant Bent Jbail-Liban s'évanouir au profit de Bent Jbail-Michigan, fut saisi par le souvenir de la peur absolue ?

De la guerre et de l'occupation aux camps allemands de réfugiés

Il ne fait pas de doute que *jusqu'en 1980, l'Allemagne offrait aux demandeurs d'asile, les conditions d'accueil les plus libérales et les plus généreuses* qu'ils puissent trouver. Les lois de l'Allemagne de l'Ouest étaient en effet les seules au monde à faire de

l'asile un droit individuel fondamental inscrit dans la constitution. Il suffisait au demandeur d'asile d'arriver à la frontière allemande et de dire « Asyl » pour que les autorités soient obligées de le laisser entrer et, ensuite, de le prendre en charge. En cas de refus de la demande d'asile, toute personne pouvait alors porter son cas devant la justice et, en cas de besoin, faire appel du jugement du tribunal. Un tel processus pouvait prendre entre cinq et huit ans. Mais en attendant, les demandeurs d'asile bénéficiaient des droits qui sont propres à ceux qui ont le statut de réfugié politique, lesquels sont exceptionnels en comparaison avec d'autres pays : droit de travailler, droit aux allocations chômage, droit aux bénéfices sociaux, y compris les allocations logement, facilités pour faire venir sa famille même si le réfugié est encore au chômage et ne présente pas les garanties de revenus suffisantes.

En réalité, ce n'est pas le contexte libanais des années 70 et 80 qui est à l'origine de ce cadre législatif exceptionnel, mais bien plutôt le marquage dans les textes de l'histoire de la seconde guerre mondiale et de ses conséquences en Europe. La loi d'asile a en effet été élaborée et inscrite dans la constitution en 1949 dans un contexte fortement marqué par la guerre froide : elle s'adressait essentiellement aux réfugiés provenant de l'Allemagne de l'Est et des autres pays se trouvant de l'autre côté du Rideau de Fer. Les réfugiés libanais en ont alors bénéficié ... mais pas pour longtemps.

Faisant face à un nombre croissant de réfugiés en provenance des pays du Sud, dont les libanais, en parallèle à la diminution des réfugiés en provenance des pays de l'Est, les autorités allemandes élaborent alors une politique visant à dissuader les « réfugiés économiques » et à faire de l'Allemagne un pays moins attractif pour les demandeurs d'asile. A partir de 1980, une série d'amendements successifs à la loi d'asile ont alors limité et restreint les droits et les bénéfices attribués aux demandeurs d'asile et à la catégorie des réfugiés de guerre et de guerre civile, dont les réfugiés libanais.

- ***Une précarité du statut de résidence***

A l'égal des autres demandeurs d'asile, les libanais obtiennent à leur arrivée en Allemagne une « permission de résidence » (Aufenthalts gestattet) valable pour la durée du traitement de leur demande d'asile. Par la suite, les libanais sont classés en deux catégories : (i) Ceux dont la demande d'asile est acceptée obtiennent alors le statut de « réfugiés de guerre civile » en référence à la convention de Genève pour les Réfugiés (art 33). Cependant, selon les nouveaux amendements, ce statut appelé souvent « le petit asile » ne garantit pas à ceux qui en bénéficient un droit de résidence, comme c'est le cas pour les réfugiés politiques, mais seulement une « autorisation de résidence » provisoire, valable deux ans et renouvelable en fonction de la situation dans le pays d'origine. (ii) Ceux à qui ce statut est refusé mais qui ne peuvent pas être, pour autant, renvoyés au Liban compte tenu des risques liés à la situation de guerre. Aucun droit ou titre de résidence n'est alors attribué aux personnes classées dans cette catégorie, mais simplement « un certificat de tolérance limitée » (duldung) qui diffère temporairement leur déportation. Ces certificats de tolérances, valables pour trois mois, seront alors renouvelés en attendant la normalisation de la situation au Liban. Selon Ralph Ghadban (2005), la majorité des réfugiés libanais au cours des années quatre-vingts a été classée dans la deuxième catégorie, celle des « tolérés » en attente de déportation.

Ces deux catégories, que les libanais étaient les premiers à inaugurer en Allemagne, seront ensuite utilisées pour classer et prendre en charge les réfugiés de la Bosnie et du Kosovo.

- ***Une restriction de l'accès au marché du travail***

Le principe général qui a orienté la politique du gouvernement allemand à partir de 1980, dans un contexte marqué par l'augmentation du taux de chômage, est celui de l'exclusion d'une grande partie des réfugiés de l'accès au marché du travail. Les demandeurs d'asile et les titulaires des « certificats de tolérance » (duldung) ont été ainsi formellement interdits de travailler. Quant à ceux qui bénéficient du statut de

« réfugiés de guerre civile » et, par conséquent, d'une « autorisation provisoire de résidence », ils sont exclus du marché du travail pour une période d'un an au terme de laquelle ils peuvent avoir « un accès secondaire au marché du travail » : un permis de travail spécifique à une offre d'emploi pourrait leur être accordé en cas d'absence de candidat allemand ou résident étranger au poste en question. Cette condition, ajoutée à la complexité de la procédure, s'est traduite par une exclusion de fait pour une grande partie de ceux qui ont le statut de « réfugié de guerre civile ». De plus, les épouses et les descendants de ces derniers sont maintenant contraints à une période d'attente de quatre ans avant de pouvoir prétendre à un tel « accès secondaire ». Comme de nombreuses études l'ont souligné, ces exclusions et restrictions ont conduit une partie des réfugiés et leurs enfants vers le travail illégal et les trafics en tout genre.

- ***Exclusion et restriction des allocations et des bénéfiques sociaux***

Les demandeurs d'asile et les « tolérés » sont exclus de toutes les allocations et bénéfiques sociaux attribués aux allemands et aux immigrés ayant le statut de résidents. Ces allocations et bénéfiques sont alors remplacés par une aide en nature destinée à maintenir les demandeurs d'asile et les « tolérés » à un « standard de vie minimum ». Leur survie est alors organisée sur la base d'une réponse fonctionnelle aux besoins les plus élémentaires et les plus urgents : distribution de tickets (vouchers) ou de « carte intelligentes » (à Berlin) que les réfugiés utilisent pour s'approvisionner dans des magasins déterminés en produits alimentaires de base et en produits d'hygiène, à l'exclusion du tabac et de l'alcool (pour une valeur de 150 Euros par mois en 2006) ; distribution annuelle (en principe) de vêtements ; distribution d'un petit montant d' « argent de poche » (40 Euros par mois par adulte et 20 Euros par enfants de moins de 15 ans en 2006). Quant aux « réfugiés de guerre civile », c'est-à-dire ayant une « autorisation de résidence » provisoire, ils ont un accès partiel aux allocations et bénéfiques sociaux.

- ***Obligation de vivre dans des camps d'hébergement collectif***

Les demandeurs d'asile et ceux d'entre eux qui seront classés à l'issue de l'étude de leur demande dans la catégorie des « tolérés » sont assignés dans des camps d'hébergement collectif mis en place en 1982. Seuls ceux qui obtiennent le statut de « réfugiés de guerre civile » et l'autorisation de résidence provisoire qui lui est attachée peuvent quitter ces camps pour accéder à un logement normal dans un Land qui leur est déterminé. L'isolement est sans doute la première des caractéristiques de ces camps. Dispersés sur le territoire allemand, ils ont été construits à l'écart, loin des zones résidentielles, sur les sites d'anciens camps militaires, dans des zones industrielles désaffectées, ou même dans les forêts. Les réfugiés hébergés ainsi sont interdits de sortir des limites du district ou de la municipalité (pour les grands districts) dans lequel se trouve le camp. En plus de cet isolement qui vise à prévenir et à empêcher toute insertion et tout enracinement dans la société locale et, par là même, à perpétuer une position d'externalité, les conditions de vie dans ces lieux isolés sont alors régies par un principe de précarité qui maintient les réfugiés « tolérés » et les demandeurs d'asiles dans un cadre de vie sommaire et précaire, de sorte à ôter toute attractivité à leur séjour provisoire et à faciliter leur déportation quand la situation au Liban le permet. L'espace de vie est collectif et se mesure en mètres carrés. Les réfugiés sont distribués en chambres collectives, généralement une chambre pour 4 personnes, sur la base de 6 m² par personne, avec un coin cuisine équipé sommairement. Ils ne disposent pas de lignes téléphoniques et ne peuvent recevoir des visites de personnes extérieures au-delà de 10 h le soir ; les enfants ne disposent d'aucun équipement spécifique ni d'espace de jeu ; l'accès aux services de santé est limité à la prise en charge des situations et des besoins strictement nécessaires et urgents...

- ***Promotion de l'analphabétisme***

De toutes les restrictions et les conditions imposées aux réfugiés, dont les libanais, les plus graves sont sans doute celles liées à la scolarisation des enfants. En effet, les enfants des demandeurs d'asile (au statut encore en instance) et des réfugiés

« tolérés » ne sont autorisés à fréquenter l'école (située souvent à une distance qui se mesure en Km) que durant l'âge de scolarité obligatoire (cycle primaire correspondant à 10 années de scolarisation). Par la suite, le cycle secondaire, la formation professionnelle ainsi que l'université leur sont totalement interdits. Seuls, donc, les enfants de ceux qui obtiennent une « autorisation de résidence » ont le droit d'accès aux études post-primaires et à la formation professionnelle. De fait, l'interdiction de poursuivre des études secondaires et universitaires frappant les enfants des demandeurs d'asile et des tolérés, est largement superflue : les conditions de vie des parents, l'isolement et la vie des enfants dans un univers clos où la langue allemande est totalement absente, l'absence de toute forme d'assistance, tant aux parents qu'aux enfants, leur permettant d'apprendre la langue, sont autant de facteurs qui font que les années de scolarisation ne produisent, le plus souvent, qu'un état de semi-analphabétisme généralisé. Nous devons signaler également que les enfants de ceux qui obtiennent « une autorisation provisoire de résidence », après une période d'attente généralement assez longue dans les camps, n'obtiennent aucune assistance significative leur permettant d'apprendre l'allemand. De ce fait, leurs résultats scolaires ne semblent pas beaucoup plus concluants. Une enquête effectuée par Ralph Ghadban en 1987 auprès d'un échantillon de 334 enfants de réfugiés libanais et palestiniens qui ont été scolarisés laisse apparaître que trois seulement parmi eux ont atteint la dixième année scolaire et ont obtenu leurs « completion certificats » (R.Ghadban 2005).

Comment alors expliquer le flux croissant de réfugiés libanais qui, à partir du milieu des années quatre-vingts, se précipitent par milliers pour emprunter la filière allemande aboutissant souvent à ces camps de promiscuité et de dégradation collective ? Comment de telles conditions de vie n'ont-elles pas produit un effet dissuasif ? De fait, l'effet dissuasif était « concurrencé » et annulé par la capacité de l'armée israélienne à produire et à mettre en place des conditions d'occupation rendant les camps allemands, en comparaison, des lieux désirables de sécurité. Les dures conditions d'occupation s'accompagnaient même de facilités offertes aux habitants pour se rendre à Tel Aviv afin de présenter une demande d'obtention de visa de demandeur d'asile auprès du consulat d'Allemagne. Des réseaux et des petites mafias sont alors apparues, sous l'œil bienveillant de l'armée d'occupation et avec sa complicité, et se sont chargées de faciliter et d'organiser le départ des candidats à l'émigration (de l'obtention des visas jusqu' à l'organisation du voyage à partir de l'aéroport de Tel Aviv) moyennant une somme qui est passée rapidement de 1000-1500 US\$ à 4000-4500 US\$ (M. Jaber, 1999). Des ménages ont ainsi dépensé leurs maigres économies et même vendu des propriétés pour se réfugier dans les camps d'hébergement collectifs de l'Allemagne. Mais le paradoxe de cette situation reste la facilité étonnante avec laquelle le consulat allemand de Tel Aviv semblait octroyer des visas pour les candidats au départ dans la zone occupée (M. Jaber, 1999), alors même que l'on durcissait les conditions de vie dans les camps d'hébergement dans le but de dissuader l'afflux de nouveaux réfugiés.

La lente marche à reculons vers la régularisation

Régularisation de 1987

En 1987, le ministre de l'intérieur a donné des directives permettant de donner aux libanais qui avaient déjà le statut de « réfugiés de guerre civile » (et, par conséquent, une autorisation provisoire de résidence) d'obtenir un « permis de résidence » et, donc, un statut similaire à celui des travailleurs immigrés. Cette régularisation ne semble pas avoir concerné les « tolérés », lesquels ont été maintenus dans leur situation. De plus, ceux qui sont arrivés après la date de la directive ministérielle ont continué d'être soumis au même système de catégorisation et aux restrictions qui lui sont liées.

Régularisation de 1990

En 1990, le parlement allemand a réformé la Loi des Etrangers donnant un droit de résidence à tous les réfugiés « tolérés » ainsi qu'aux demandeurs d'asile. Cette réforme, comme le souligne Eric Leise de Migration Policy Institute (2007), est en fait intervenue à un moment où le nombre des « tolérés » et des déboutés du droit d'asile avait atteint des proportions considérables (près de 450 mille personnes, composées, en plus d'une minorité significative de libanais, d'une majorité de polonais et de turques). Un tel nombre dépassait largement les capacités des camps et des institutions à les prendre en charge, et faisait peser sur l'Etat une charge financière de plus en plus importante. En l'absence des conditions permettant leur déportation vers leur pays d'origine, leur mise au travail a semblé la solution la plus économique.

Cependant, le parlement n'a pas pour autant modifié le système de catégorisation des demandeurs d'asile ni le traitement et le type de prise en charge réservés à chacune des catégories. Il en est allé ainsi pour la catégorie des « tolérés » : les réfugiés libanais arrivés en Allemagne après 1990 ont alors rejoint cette catégorie toute prête à les recevoir et ont aussi pris la place, dans les camps, des anciens réfugiés libanais régularisés en 1990.

Ainsi, dix ans plus tard, en 2000, alors même que la guerre du Liban avait pris fin (1991) et que la bande frontalière d'où provient la grande majorité des réfugiés libanais n'était plus sous occupation israélienne, 22065 personnes, soit un peu plus que la moitié des émigrés/réfugiés libanais qui se trouvait en Allemagne et pour lesquels on dispose d'informations sur leur statut (43412 personnes), avaient encore des statuts de résidence précaires. 14547 étaient des « réfugiés de guerre civile » et avaient des autorisations de séjour provisoires, 5397 avaient des « certificats de tolérance » en attente de déportation et 2121 personnes étaient des demandeurs d'asile dont on n'avait pas encore décidé le statut et qui, dans l'attente, étaient regroupés avec les « tolérés » dans les camps d'hébergement collectif.

Quant aux autres, un peu moins que la moitié, alors qu'une toute petite minorité (363 personnes) avait le statut de résident permanent, la plupart avait des « permis de résidence limitée ou illimitée » : deux catégories qui devraient en principe conduire, après un certain nombre d'années, à l'obtention du statut de « résident permanent » qui ouvre la porte à la naturalisation.

Statuts de résidence des libanais en Allemagne au 31 décembre 2000 et 2002

Permis de résidence		Résidents permanents	Allocation de Résidence	Autorisation de résidence	Permission de résidence	Certificat de tolérance	Statut inconnu	Total
limitée	illimitée							
<i>au 31 décembre 2000</i>								
12798	7636	363	550	14547	2121	5397	7963	51375
<i>31 décembre 2002</i>								
12,268	7,588	374	900	13,037		5,282		47827

Source : Central Register for Foreigners, cité par G.Will & S. Ruhl, 2002
Federal Statistical Office (2002) G.Will & S. Ruhl, 2004

Quand le Gouvernement libanais ne veut pas de ses ressortissant.

De fait, le sort des réfugiés libanais est resté suspendu aux longues négociations entre les gouvernements allemand et libanais qui ont commencé dès 1992. En effet, suite à la fin de la guerre civile, le gouvernement allemand a entamé des contacts et des pourparlers avec le gouvernement libanais dans le but de rapatrier la vingtaine de milliers de libanais ayant le statut de « réfugiés de guerre civile » et celui de « tolérés » en attente de déportation. Cependant, tout au long des années quatre-vingt-dix, les autorités libanaises

mettaient en avant le fait que ces réfugiés étaient originaires de la bande frontalière, toujours occupée, pour refuser leur rapatriement et leur prise en charge.

A partir de 2000, suite au retrait israélien de la bande frontalière, le gouvernement libanais ne pouvant plus refuser le principe du rapatriement de ses ressortissants présentés par le gouvernement allemand comme ayant un statut illégal en Allemagne, donnait l'impression de chercher toutes sortes de prétextes pour retarder autant que possible et, éventuellement, éviter le rapatriement de ses ressortissants : difficultés à prendre en charge l'accueil et la réinsertion d'un si grand nombre, incertitudes sur l'identité de certains d'entre eux, situation économique et sécuritaire toujours instable dans la zone frontalière, nécessité d'étudier les dossiers des personnes concernées cas par cas pour statuer de leur sort et préparer leur retour, etc. Finalement, après de nombreuses réunions entre les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur ainsi que des services de sécurité des deux pays, un accord semblait se dessiner en 2004-2005 sur le principe d'un rapatriement progressif d'une dizaine de milliers de libanais après l'étude des dossiers individuels par les services libanais de sécurité³².

A la veille de la guerre israélienne de juillet 2006, le rapatriement des réfugiés libanais n'avait pas encore commencé. Mais près de 5500 d'entre eux avaient déjà reçu un ordre de déportation. Dans le contexte de la crise humanitaire provoquée par la guerre, le ministre allemand de l'Intérieur, Wolfgang Schäuble, a alors décidé, le 4 août 2006, de suspendre la déportation de ces 5500 réfugiés pour au moins six mois, « compte tenu de l'escalade de violence dans leur pays » (AFP, 4 août 2006).

L'affaire semblait alors retourner à la case de départ...

Cependant, en avril 2007, le parlement allemand décide d'octroyer un permis de résidence aux demandeurs d'asile ayant des « certificats de tolérance » et dont la déportation a été différée pour des raisons légales ou économiques. Cette décision a deux objectifs : le premier, identique à celui qui a motivé la régularisation de 1990, est d'alléger le fardeau financier qui résulte de leur prise en charge ; le deuxième est de mettre leur statut en conformité avec l'Immigration Act de 2005 qui n'autorise plus le statut des « tolérés » (E. Leise, 2007).

Des camps de l'Allemagne aux camps du Danemark

Le Danemark semblait au milieu des années quatre-vingts suivre une direction opposée à celle que l'Allemagne avait suivie : la révision de l'Alien Act en 1984, a rendu possible à tout individu qui se trouve à la frontière danoise et qui prononce le mot magique « asylum » d'entrer sur le territoire danois et de présenter une demande d'asile. Du coup, un afflux de réfugiés libanais, dont certains ont fui les conditions d'hébergement et de vie dans les camps allemands, s'est dirigé vers le Danemark. Au cours de 16 mois, entre juin 1985 et octobre 1986, près de 3000 libanais se sont ainsi présentés à la frontière danoise et ont demandé le statut de réfugiés politiques (B. Mc Guire).

³² Le 21 janvier 2004, le ministre allemand de l'Intérieur, Otto Schily, en « visite surprise » à Beyrouth, déclare à l'issue d'un entretien avec son homologue libanais : « nous avons discuté la question des réfugiés libanais en Allemagne et nous allons bientôt signer un accord pour résoudre leur question. » Bien que le ministre allemand soit « apparu ferme concernant cette affaire, demandant au côté libanais de prendre les mesures nécessaires pour arranger le rapatriement des libanais résidants illégalement en Allemagne », la déclaration du ministre libanais de l'Intérieur dénote encore l'hésitation des autorités libanaises : « Le Liban est contre l'immigration illégale vers n'importe quel pays. Nous allons étudier chaque cas et si nous trouvons que certains des réfugiés n'ont pas de raison pour rester, nous étudierons alors leurs dossiers. » German News, 21 janvier 2004

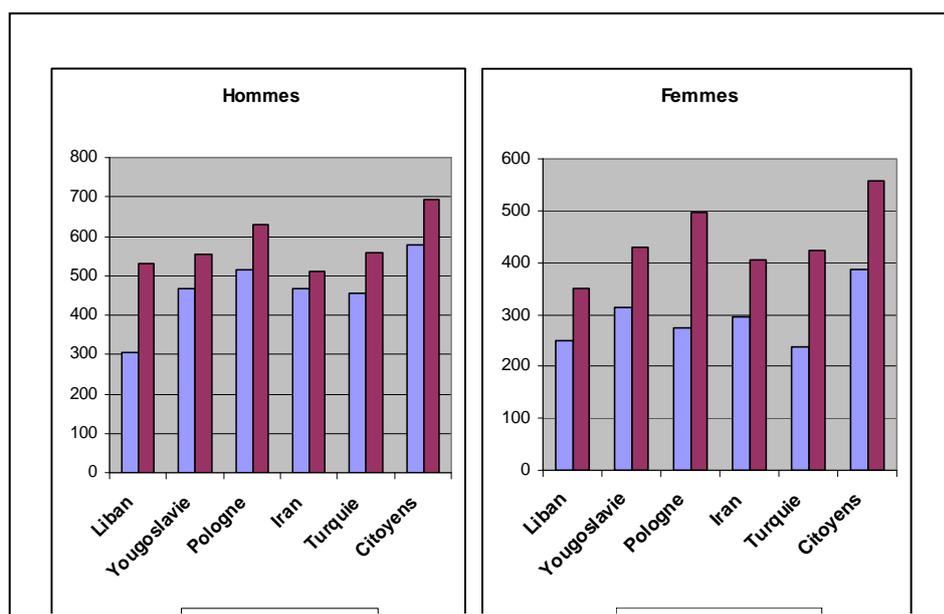
Mais la parenthèse a été très courte : en octobre 1986, le parlement danois a révisé l'Alien Act en abandonnant les mesures libérales prises en 1984. Les libanais ont alors été installés dans des camps provisoires-durables en attendant qu'il soit possible de les renvoyer vers leur pays d'origine. Après quelques années de vie dans les camps, ils ont pu accéder au droit de travail. "Ils sont devenus un prolétariat qui a rejoint les rangs des travailleurs étrangers qui avaient été emmenés au Danemark dans les années 1960s pour travailler dans les entreprises industrielles et qui n'a jamais réussi à apprendre correctement le danois et à s'intégrer dans la société". L'historien danois spécialisé dans l'Europe du Moyen-âge, B. Mc Guire, qui a suivi de près la situation de ces réfugiés, écrit dans un témoignage à leur propos : "nombreux parmi ces jeunes restent enfermés dans le cauchemar de leur vie au Liban ou de leur temps d'attente dans les camps danois (...). Certains sont tellement marqués par le long temps d'attente dans les camps qu'ils sentent qu'ils ne seront jamais capables de fonctionner, de nouveau, comme des êtres humains normaux, et ils vont probablement consacrer une partie de ce qui reste de leur vie à faire des entrées et des sorties des institutions de santé mentale" (B. Mc Guire).

Les salaires des émigrés libanais en Allemagne et au Danemark sont nettement inférieurs à ceux des autres migrants

Les résultats d'une étude comparée sur l'insertion sur le marché du travail en Allemagne et au Danemark, réalisée en 2004 (A. Constant, sep 2004), pourraient peut-être servir de bilan –très partiel- des politiques d'exclusion, ou d' « intégration à reculons », des réfugiés de guerre libanais en Allemagne et au Danemark.

Les résultats de cette étude montrent clairement que dans les deux pays, les travailleurs libanais sont ceux qui ont les plus bas salaires. Mais la différence est particulièrement marquante en Allemagne où un grand fossé sépare les immigrés libanais de tous les autres groupes : ils gagnent 47% de moins que les citoyens allemands et 41% de moins que les polonais et 33% de moins que les turcs qui viennent juste après eux, en bas de la distribution. Concernant les femmes, la différence est moins marquée mais reste significative : les libanaises gagnent moins que les femmes de tous les autres groupes à l'exception des femmes turques (+3%). De plus, ces écarts restent très significatifs quand les caractéristiques individuelles sont prises en compte et contrôlées.

Au Danemark, les libanais sont également situés en bas de l'échelle, gagnant 26% de moins que les citoyens danois et 19% de moins que les polonais.



8. Délocalisation des activités économiques et circulation migratoire

Emigration et délocalisation des activités économiques

Cette étude s'est principalement focalisée sur l'analyse de l'émigration des hommes et des populations. Or la migration libanaise, en particulier depuis 1975, est loin de se réduire à cette dimension, aussi importante soit-elle.

L'autre dimension de l'émigration libanaise est celle d'une migration-délocalisation des activités et des entreprises. Le présent rapport n'a fait qu'évoquer cette dimension qui est pourtant essentielle pour comprendre la dynamique migratoire et les formes de mobilité et de circulation qui caractérisent l'émigration libanaise ainsi que les liens économiques qui lie le Liban et sa diaspora.

En effet, la grande originalité de la récente vague d'émigration réside en ceci que le mouvement des hommes et des populations s'est effectué parallèlement à une délocalisation et à un transfert d'une partie des activités économiques et culturelles qui faisait de Beyrouth une importante métropole régionale. Face à la guerre et à la situation d'insécurité, l'émigration/ délocalisation a été le moyen par lequel de nombreuses activités commerciales culturelles et de services se sont reconstituées ailleurs, dans des espaces de repli qui ont pris le relais de Beyrouth en assurant, partiellement, les fonctions et les rôles qu'elle jouait dans la région.

Cette délocalisation d'une partie des fonctions et des activités financières, industrielles, commerciales et culturelles s'est fortement appuyée sur les ressources et les opportunités ouvertes par les multiples espaces migratoires des libanais : ressources humaines, savoir-faire, marchés, réseaux économiques préexistants de la diaspora, etc. En retour, cette délocalisation des activités a elle-même été un facteur qui a favorisé l'émigration et a fortement contribué à l'insertion économique des migrants. Elle a ainsi fortement renforcé le caractère commercial et entrepreneurial de la diaspora libanaise et a, en même temps, démultiplié et densifié les réseaux transnationaux liant les différentes communautés libanaises émigrées entre elles et celles-ci et le Liban.

Ce deuxième visage de l'émigration libanaise et de sa dynamique devrait faire l'objet d'une analyse ultérieure. Nous nous limitons dans le cadre du présent rapport à tracer les grands traits de ce processus de délocalisation à travers deux exemples : le secteur bancaire et celui des médias, de la presse, et de la publicité.

La délocalisation des banques libanaises et le développement de leurs activités régionales et internationales

Dès le début de la guerre le Liban enregistre une fuite massive des capitaux vers l'étranger, en particulier vers la grande Bretagne, la Suisse et surtout vers la France qui devient également la destination migratoire privilégiée par les entrepreneurs et les hommes d'affaires libanais. En 1987, les dépôts des libanais (du Liban mais également d'Afrique) dans les banques en France sont estimés à 30 milliards de francs, soit 4,5 milliards de dollars (le montant total de dépôts des libanais à l'étranger était alors estimé à 15 milliards de dollars). (P. Kemp 1992) Les banques libanaises suivent le même mouvement et ouvrent des filiales dans plusieurs pays européens et surtout en France. En 1985, Paris comptait une vingtaine d'établissements bancaires libanais ou à participation libanaise. En

1987, douze banques libanaises en France totalisent plus de 615 millions de capitaux propres et un chiffre d'affaire de 19 milliards de francs (Amir Abdulkarim 1993).

La popularité de la France pour les banques libanaises provient aussi du fait que c'est à partir de Paris que ces banques reconstruisent et développent leurs activités en direction de l'émigration libanaise en Afrique et dans les pays arabes pétroliers. Cette délocalisation débouche rapidement, à partir des années quatre-vingt-dix sur le développement des activités régionales et internationales. Aujourd'hui, c'est un véritable mouvement de régionalisation des activités des banques libanaises qui se développe comme en témoigne l'ouverture de branches d'une partie importante de ces banques dans les pays du Golfe, en Egypte, en Afrique de l'ouest, au Soudan, au Kurdistan irakien, en Afrique du Nord. Pour la banque Audi, par exemple, qui est la plus importante banque libanaise par le montant des dépôts et qui a été récemment classée en troisième position parmi les 15 plus importantes banques arabes, les opérations internationales en 2008 comptent pour 27% des actifs et environ 22% des bénéfices (Banque Audi, 2009).

La délocalisation et la régionalisation des médias, de la presse, et de la publicité

Avant la guerre, Beyrouth s'affirmait comme le centre régional de la presse panarabe, de l'édition et de la publicité. Cette position de centralité s'appuyait sur l'expérience accumulée pendant des décennies, le pluralisme et la liberté d'expression, l'ouverture sur le monde occidental, le cosmopolitisme et la tradition polyglotte de l'élite intellectuelle ; le rôle central du pays dans l'économie des services dans la région a fortement contribué à cette centralité. Le contexte régional marqué par l'émergence à partir des années cinquante de régimes autoritaire, en particulier en Egypte, ont renforcé la position dominante de Beyrouth.

Face à la guerre, l'émigration et le transfert des activités vers d'autres pays ont constitué une stratégie de survie adoptée par l'ensemble des acteurs :

Les entreprises et les professionnels du secteur de la publicité se dirigent vers les pays du Golfe. Ils s'installent d'abord au Koweït et au Bahreïn avant de s'orienter vers Dubaï qui, dès les années 1980s, prend clairement le relais de Beyrouth et s'affirme comme le pôle incontestable de l'activité publicitaire au Moyen Orient. Cependant, la marginalisation de Beyrouth s'accompagne d'une très forte dominance, voire d'une monopolisation, de ce secteur par les réseaux libanais dont les activités enregistrent une expansion considérable avec le boom des économies pétrolières. A partir de Dubaï, ces réseaux étendent leurs activités vers le Caire et deviennent, dès les années quatre-vingts, des acteurs clefs dans le marché Egyptien. Dans les années quatre-vingt-dix, ils se déploient en Jordanie et, avec la fin de la guerre et le lancement du processus de reconstruction, font un retour marqué vers Beyrouth qui, sans contester la position de centralité que Dubaï continue d'occuper, retrouve toutefois une part du rôle qu'elle avait perdu avec la guerre.

La fin des années quatre-vingt-dix est marquée par le rachat de la quasi-totalité des agences libanaises de publicité par les grands groupes internationaux. Cependant, cette mondialisation ne signifie pas pour autant le déclin des réseaux libanais. Ces réseaux continuent, dans et à travers les grands groupes internationaux, d'affirmer leur prédominance de ce secteur.

Le secteur de l'édition suit une trajectoire différente. A la différence du secteur de la publicité, ce milieu ne déserte pas la capitale libanaise mais opère une délocalisation partielle, plus ou moins importante en fonction de la situation au Liban, permettant ainsi à Beyrouth de sauvegarder son statut de capital de l'édition et de la distribution du livre dans le monde arabe. Cependant, dans le sillage de cette délocalisation

partielle, de nouvelles maisons d'édition importantes libanaises et libano-arabes voient le jour à Paris et surtout à Londres (Dar el-saki qui publie en Arabe et en Anglais, Dar el-Rayes), au Caire où la Maison du Livre Libanais fonde la Maison du Livre Libano-Egyptien (Dar el Kitab al-Lubnani al-Masri), à Casablanca qui voit naître une maison d'édition libano-marocaine et même en Malaisie où le propriétaire de la Maison du Livre Libanais fonde la Maison du Livre- Malaisie.

L'émigration de la presse à Londres et à Paris. Dès le début de la guerre civile, plusieurs journaux libanais et arabes quittent Beyrouth. Compte tenu de l'absence de liberté d'expression dans les pays arabes, ils émigrent vers Londres et Paris. Le mouvement se poursuit et s'accélère après l'invasion israélienne de 1982 et l'occupation de Beyrouth par l'armée israélienne. En 1983 près d'une vingtaine de titres se trouvaient à Paris et plusieurs autres étaient publiés à Londres. La plupart de ces titres font leur retour au Liban dans les années quatre-vingt-dix. Mais cette expérience parisienne et londonienne a renforcé le caractère panarabe d'une partie de la presse libanaise et a donné lieu à de multiples formes d'interaction et de collaboration avec les journalistes et les intellectuels du monde Arabe dont une partie non négligeable se sont réfugiés à Paris et à Londres (de même qu'une bonne partie des réfugiés politiques arabes). Un bon exemple de cette régionalisation est fourni par le quotidien libanais Al-Hayat (racheté par les Saoudiens), qui est aujourd'hui considéré comme le plus important journal panarabe.

Les réseaux libanais jouent un rôle déterminant dans le développement des télévisions satellitaires et dans la régionalisation des médias audiovisuels.

La première télévision satellitaire panarabe (MBC) et la plus importante par son audience et par ses revenus publicitaires a été lancée à Londres en 1991. Il ne s'agit pas d'une télévision libanaise puisqu'elle est détenue par des capitaux Saoudiens. Cependant, les réseaux et les professionnels libanais jouent un rôle prépondérant sur les plans de la conception et de la production, et des activités techniques et de gestions. Les libanais constituent plus de la moitié de l'ensemble du personnel et la majorité des programmes sont en dialecte libanais.

Le rôle des professionnels libanais dans ce secteur et dans le processus de régionalisation des médias s'affirment davantage avec la création des deux télévisions satellitaires libanaises Future (financé par l'ex premier ministre assassiné R. Hariri) et LBC. Au-delà de la population et de la diaspora libanaise, ces deux chaînes s'adressent à une audience panarabe. Avec MBC, elles ont fortement contribué à transformer et à façonner le paysage médiatique dans le monde en marquant le passage des télévisions nationales contrôlées par l'Etat aux télévisions régionales privées. Même après le succès d'Al-Jazeera et, dans une moindre mesure, Al-Arabiya (dans lesquels les professionnels libanais jouent également un rôle non négligeable), ces chaînes libanaises continuent aujourd'hui à dominer le marché panarabe des médias audio-visuels : leur audience et leurs revenus publicitaires dépassent largement ceux de toutes les autres télévisions, y compris les télévisions égyptiennes.

Cette prédominance des réseaux médiatiques libanais, rend à Beyrouth une part de la position et des fonctions de centralité qu'elle avait perdue avec la guerre, et ceci de deux manières. En s'appuyant sur les réseaux et les compétences de l'émigration, elle s'affirme de nouveau comme un pôle régional important de l'activité de production et de diffusion télévisuelle. Cette centralité se situe également sur les plans culturel et symbolique : Les télévisions satellites et leurs programmes produits au Liban ont fortement contribué à la diffusion régionale du dialecte libanais et à lui accorder le statut d'une lingua franca, à l'égal du parler égyptien. Ils ont également contribué à diffuser une certaine « culture beyrouthine » faites de manière de vivre, de codes vestimentaires, d'attitudes et de façons de se comporter en public...

Au bout du compte, la migration a joué un rôle capital dans ce processus de régionalisation des médias, de la presse, de l'édition et de la publicité. En effet l'ensemble de ces activités se sont appuyé sur les nombreuses compétences d'une nouvelle génération qui a été en partie formée dans les universités européenne et américaines et qui à parfois acquis une expérience pratique en Europe, aux Etats-Unis et au Canada. Cette nouvelle génération a joué un rôle important dans la modernisation « technique » des médias. Aussi, l'émigration des libanais et leur présence dans la plupart des pays de la région ont-elles permis aux entreprises médiatiques (qu'il s'agisse de la presse transplantée à Paris et à Londres, des agences de publicité qui se sont dirigées vers Dubaï, de s'appuyer sur des désirs et des réseaux professionnels disponibles et ayant une profonde connaissance des différents pays et de la région dans son ensemble.

Migration de retour, mobilité et circulation migratoire

En dépit de leur grande visibilité dans les domaines économique, culturel et politique, les émigrés qui sont retournés au Liban restent totalement absents de toutes les données et études concernant la migration libanaise. Dominés par des paradigmes et des approches « sédentaristes » qui ne conçoivent la migration que comme un mouvement unidirectionnel, conduisant le migrant d'un point de départ vers un point d'arrivée où il est censé s'établir définitivement, les études et les recherches sur la migration libanaise, aussi bien ancienne que récente, a totalement ignorés la migration de retour et ses impacts, et encore plus les formes de mobilité et de circulation entre les différents espaces de la diaspora.

Par exemple, dans l'important volume consacré à un siècle de migration libanaise, sur les trente cinq articles qui composent le livre, seul l'article de Kohei Hashimoto aborde la question de la migration de retour en soulignant la nécessité de combler le déficit de connaissance concernant cette question. "While stress has been placed on Lebanon as a major population exporting region in the Middle East in the nineteenth and twentieth centuries, another important reality was unintentionally set aside: the reality that Lebanon was also a receiver of population flow from the New Continent—in the form of Lebanese return migration" (Hashimoto 1992).

La distinction qui est souvent opérée entre une migration provisoire de travail (vers les pays du Golfe) et une « migration définitive » (vers l'Amérique et l'Australie) est loin d'éclairer la question, car cette distinction n'a donné lieu à aucun travail d'évaluation et d'analyse des flux de retour et de leurs impacts sur la société libanaise. De plus, le provisoire dans les pays du Golf peut bien se prolonger durablement, et la migration vers les pays du Nouveau monde est (et a toujours été) bien moins définitive qu'on ne l'affirme.

Importance de la migration de retour

En dépit de l'instabilité politique et des difficultés économiques la migration de retour est loin de constituer un phénomène mineur.

Les données disponibles ne permettent nullement de savoir et même d'estimer le nombre de migrants qui sont retournés au Liban. Cependant, des informations et des données partielles soulignent l'importance du phénomène.

- Parmi les deux enquêtes de l'USJ, seule la première effectuée en 2001 donne une indication sur la migration de retour : ***6,8 pourcent des résidents libanais avaient séjourné plus de six mois à l'étranger entre 1975 et 2001.*** En prenant en compte le taux d'émigration au cours de la même période, on peut estimer que, en 2001, près de 30 pourcent de ceux qui ont émigré entre 1975 et 2001 sont retournés au Liban au cours de la même période. Le taux de retour parmi ceux qui ont émigrés vers les

pays arabes est plus que le double de celui des migrants en direction de l'Europe et de l'Amérique du nord.

- La comparaison des données canadiennes concernant le nombre de libanais ayant obtenu un permis de résidence avec celles du recensement de 2006 fait apparaître un écart considérable qui ne peut s'expliquer que par la migration de retour. En effet, 116.369 libanais ont obtenu un permis canadien de résidence au cours de la période 1946 et 2006 (dont 101.882 personnes entre 1975 et 2006). Par contre, selon les données du recensement le nombre de migrants libanais en 2006 s'élève à 75 275 personnes seulement, soit 64,7 pourcent de ceux qui ont obtenu un permis de résidence entre 1946 et 2006 et 73,9 pourcent de ceux qui avaient obtenu un permis de résidence entre 1975 et 2006 (Statistics Canada, 2009).
- *Les données des consulats de plusieurs pays occidentaux sur leurs ressortissants d'origine libanaise qui étaient résidents au Liban en 2006 fournissent des indications précieuses sur l'importance du phénomène de migration de retour.* D'ordinaire, de telles données sous-estiment considérablement le phénomène du retour, car une grande partie des libanais binationaux résidents au Liban n'effectuent pas les démarches d'enregistrement auprès des consulats des pays dont ils portent la nationalité. Cependant, en 2006, dans le contexte de la guerre meurtrière, un grand nombre de libanais binationaux ont entrepris cette démarche pour être éventuellement évacués du Liban. Certes, rien ne garantit que tous (en particulier ceux qui résidaient dans les régions qui sont restés à l'abri des bombardements et des raids aériens israéliens) se soient fait recenser par leurs consulats respectifs. Cependant le nombre de ceux qui ont été recensés par ces consulats s'est révélé impressionnant et a fortement surpris les autorités et la plupart des pays occidentaux concernés. Ainsi, parmi les libanais binationaux qui se trouvaient en 2006 au Liban signaler :

- ***Près de 17 000 libano-français, à comparer à 33 000 émigrés libanais en France:*** le nombre des ressortissants français enregistrés au consulat français en 2006 comme résidents au Liban est de 19.279 personnes dont la très grande majorité est d'origine libanaise (près de 17 000 selon certaines sources d'information). Ce nombre n'inclut pas les « touristes » et les personnes de passage dont le nombre a été estimé au cours de l'été 2006 à près de 5000 personnes. Au total 13800 personnes (dont 10800 français), y compris les personnes de passage, ont été évacuées vers la France en Août 2006. Autrement dit, la grande majorité des libano-français n'a pas demandé à être évacuée et a choisi de rester au Liban.
- ***Près de 50 000 libano-canadiens.*** En comparaison, le nombre des migrants libanais au Canada (nés au Liban) est de 75 275 en 2006 et le nombre de toutes les personnes qui ont une origine ethnique libanaise (y compris celles nées au Canada) s'élève à près de 165 000 personnes.
- ***25 000 libano-australiens. A la même date, le nombre de migrants libanais résidents en Australie est de 86 599 personnes ; le nombre de ceux qui revendiquent une origine ethnique libanaise s'élèvent à 181 751 personnes.*** A ces données nous pouvons ajouter près de ***10 000 libano-britanniques, la grande majorité des 25000 citoyens américains et des 7000 citoyens suédois, une bonne partie des 4100 citoyens danois.***
- ***Ces données contrastent fortement avec le faible nombre de libano-allemands*** surtout au regard du nombre élevé des émigrés libanais en Allemagne (plus de 67000 personnes en 2006.) Au total, 2600 citoyens allemands retrouvaient au Liban en 2006, qu'ils soient d'origine libanaise ou non. Ce faible nombre est probablement lié au processus tardif de naturalisation (à partir de 1995-1996) des migrants libanais en Allemagne (27800 ont été naturalisés entre 1995 et 2006), et à leur assignation pendant de longues années au statut précaire de « réfugiés humanitaires ». Mais ne traduit-il pas également un taux de retour des migrants (réfugiés

humanitaires) libanais en Allemagne (qu'ils soient naturalisés ou non) inférieur à ceux enregistrés par les migrants en direction des autres pays de l'OCDE ? Il est difficile de répondre à cette question compte tenu des informations disponibles. Cependant de nombreuses observations qualitatives laissent apparaître que l'incapacité des migrants à réaliser et à afficher une certaine réussite socioéconomique et une amélioration de leurs situations antérieures tend souvent à décourager la migration de retour.

Circulation migratoire

De même que l'émigration ne signifie pas pour autant une sédentarisation définitive dans les pays de destination, la migration de retour est loin de signifier un retour définitif qui met un terme à la migration. Le départ comme le retour sont souvent des étapes dans des parcours migratoires faits de retours alternés, de va et vient, de mobilités et de circulations dans l'espace délocalisé de la diaspora.

Le grand nombre de libanais ayant une double nationalité qui se trouvait en 2006 au Liban, ainsi que le mouvement massif d'évacuation et de départ d'une bonne partie d'entre eux pendant la guerre de 2006³³ constituent déjà des indicateurs de mobilité et « circulation migratoire ».

Un autre indicateur nous est apporté par les lieux des résidences antérieures des émigrés libanais au Canada : D'après les données du recensement canadien de 2006, parmi les 75 mille immigrés libanais, près de 10000 personnes (soit 13 pourcent) résidaient, avant d'immigrer au Canada, dans un pays autre que ceux du Moyen Orient : 3913 étaient en Afrique du Nord (essentiellement en Egypte) ; 1075 étaient dans les pays d'Afrique subsaharienne (essentiellement en Afrique de l'Ouest) ; 1420 étaient aux USA ; 1170 étaient en Amérique du Sud ; 1065 étaient dans d'autres pays du continent américain ; 940 étaient en Europe. Aussi, les pays d'obtentions des diplômes post secondaires montre que sur près de 20 mille immigrés libanais diplômés ayant obtenu leurs diplômes en dehors du Canada, plus de 2060 ont des diplômes américains, 490 ont des diplômes britanniques ; 845 ont des diplômes français...

La circulation migratoire dans l'espace régional. Nous avons souligné plus haut les liens entre dynamique migratoire, les réseaux économiques de la diaspora et la délocalisation/ régionalisation d'une partie des activités et des fonctions économiques du Liban d'avant guerre. Les exemples abordés ainsi d'autres qui n'ont pas pu être analysés (les entreprises libanaises de travaux public, d'ingénierie, de télécommunication) laisse entrevoir un espace régional de mobilité et de circulation des migrants libanais incluant le Liban, les pays du Golfe et certaines villes européennes, en particulier Paris et Londres. Cependant, en plus des réseaux économiques des libanais, cet espace régional de mobilité et de circulation s'appuie également sur la multiplication des migrations courtes et des retours alternés, et surtout sur le développement de nouveaux modes de vie fondés sur une faible ou partielle sédentarisation. Ainsi, le développement des technologies de la

³³ Le nombre particulièrement élevé de libanais doubles nationaux qui se trouvaient au Liban en 2006 et le coût des opérations d'évacuation (13.800 personnes rapatriées par la France pour un coût de 9,3 millions d'euros ; 15000 personnes rapatriés par le Canada pour un coût de 94 million de dollars ; près de 6500 personnes rapatriés par l'Australie ; 15000 personnes rapatriées par les Etats-Unis) ont suscité dans plusieurs pays, en particulier en Australie et au Canada et aux Etats-Unis des débats sur les politiques d'émigration et de naturalisation. Au Canada, alors que des voix se sont élevées pour demander l'interdiction de la double-nationalité, le gouvernement conservateur a mis à l'étude la possibilité d'imposer de nouvelles conditions aux canadiens vivant à l'étranger (paiement des impôts, paiement d'une taxe spécifique, etc.). Aux Etats-Unis, le débat a porté sur la possibilité de faire payer les dépenses occasionnées par l'opération d'évacuation aux personnes qui ont été évacuées.

communication et les distances relativement courtes qui séparent les pays de la région conduisent un nombre de migrants, de plus en plus croissant, à construire leur vie sur la base d'une double résidence, d'une migration cyclique ou alternée, d'un temps partagé entre pays d'immigration et pays d'origine, d'une séparation entre lieu d'activité professionnelle et lieu de vie familiale... Bref, au-delà de la question de la migration de retour, il serait important d'analyser finement ces nouvelles formes de mobilité, ces nouvelles manières de migrer, de vivre et de travailler qui semblent de plus en plus caractériser la circulation migratoire des libanais dans l'espace régional.

Les mobilités des migrants libanais en Afrique de l'ouest restent à analyser. Cependant, on peut à titre provisoire et indicatif souligner l'importance de la circulation migratoire entre les différents pays africains, en fonction des opportunités économiques et de la stabilité politique dans ces pays, et entre ces pays, d'une part, et la France et le Liban, d'autre part. Cette circulation « triangulaire » qui mobilise des hommes, des flux financiers, des biens et des services s'est fortement renforcée avec la guerre et la transformation de la France et surtout de Paris, en un « espace refuge » pour un certain nombre d'activités économiques et financières de la diaspora libanaise.

Cette circulation migratoire explique notamment la situation de polarité de la France et l'indétermination et les écarts entre l'estimation du nombre des migrants libanais qui s'y trouvent, lequel va du chiffre officiel de 33000 à plus de 100000 personnes. En effet, pour une partie non négligeable des libanais qui se trouvent en France, leur présence s'apparente à un séjour en « résidence secondaire » (P.Camp), à un passage dans un espace relais.

On peut trouver l'écho de cette circulation migratoire et de « fonction relais » qu'assure Paris dans une question adressée, en octobre 2005, au Ministre français de l'économie et des finances par Mme Christiane Kammermann, sénateur représentant les Français établis hors de France :

« Mme Christiane Kammermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les comportements discutables de l'administration fiscale à l'égard de certains citoyens libanais et franco-libanais. Les Libanais sont 90 000 à résider en France. On compte en outre des Libanais et Franco-Libanais résidents au Liban, mais possédant un pied-à-terre à Paris (surtout dans les 15e et 16e arrondissements) qu'ils utilisent durant leurs voyages d'affaires en Europe. Or, il semblerait que le fisc français s'acharne, depuis quelques années, sur cette catégorie de personnes considérées comme riches. Ils ne sont pas résidents, puisque leurs affaires sont au Liban où l'impôt est bien moindre qu'en France. Ainsi, tous les moyens sont bons pour essayer de les taxer : un calcul du total des jours passés sur le territoire français est effectué. En réaction ils vont moins en France et plus dans d'autres pays européens ; les retraits par cartes de crédit françaises sont comptabilisés. Ils utilisent donc des cartes de crédit européennes ou étrangères ; l'existence d'un appartement en France est la cause principale d'imposition. Ces appartements sont fréquemment revendus en vue d'une acquisition dans une autre capitale européenne ; enfin, il semblerait que le fisc ne reconnaisse pas comme telle l'existence de comptes étrangers en France, puisqu'il leur applique souvent une imposition injustifiée. En conséquence, un grand nombre de Libanais a donc clos ce type de comptes bancaires pour en ouvrir un autre en Suisse, au Luxembourg ou en Grande-Bretagne. Tout cela a pour résultat de faire fuir les populations libanaises, franco-libanaises et autres. Elle souhaiterait savoir si l'administration fiscale a l'intention de changer d'attitude à l'égard de ces populations qui œuvrent beaucoup à travers le monde aux intérêts de notre pays ? »³⁴

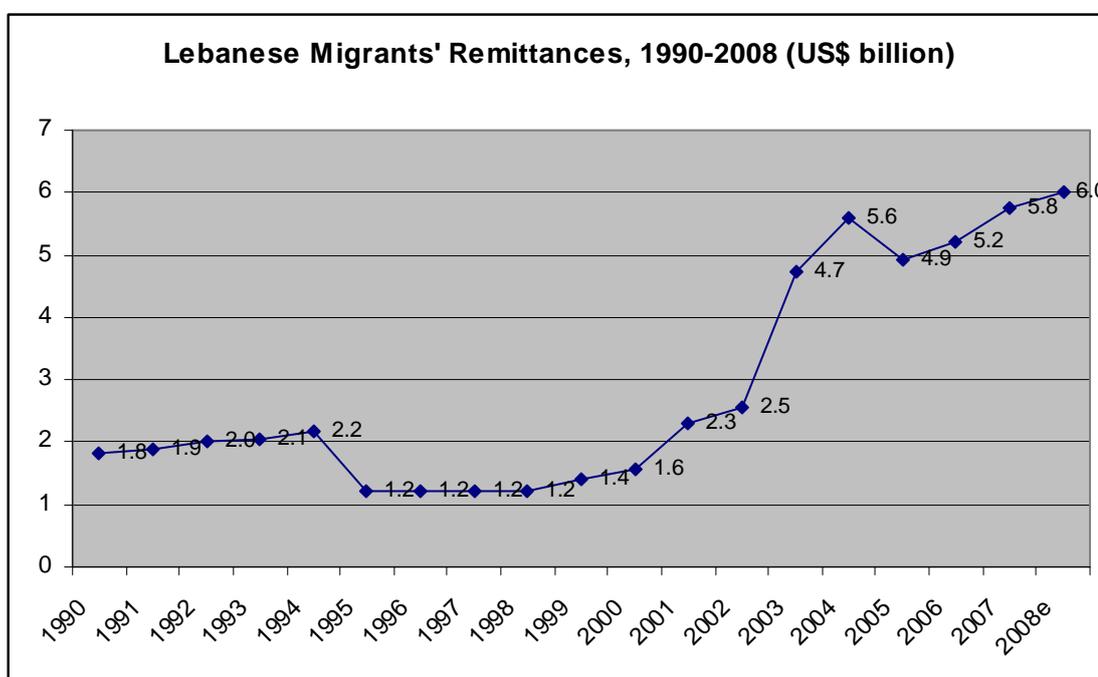
³⁴ Question écrite n° 19699, publiée dans le JO Sénat du 13/10/2005 - page 2596

9. Emigration, pauvreté et développement au Liban

Les transferts de fonds effectués par les émigrés et leurs impacts

Les transferts de fonds effectués par les émigrés vers le Liban sont parmi les plus élevés au monde.

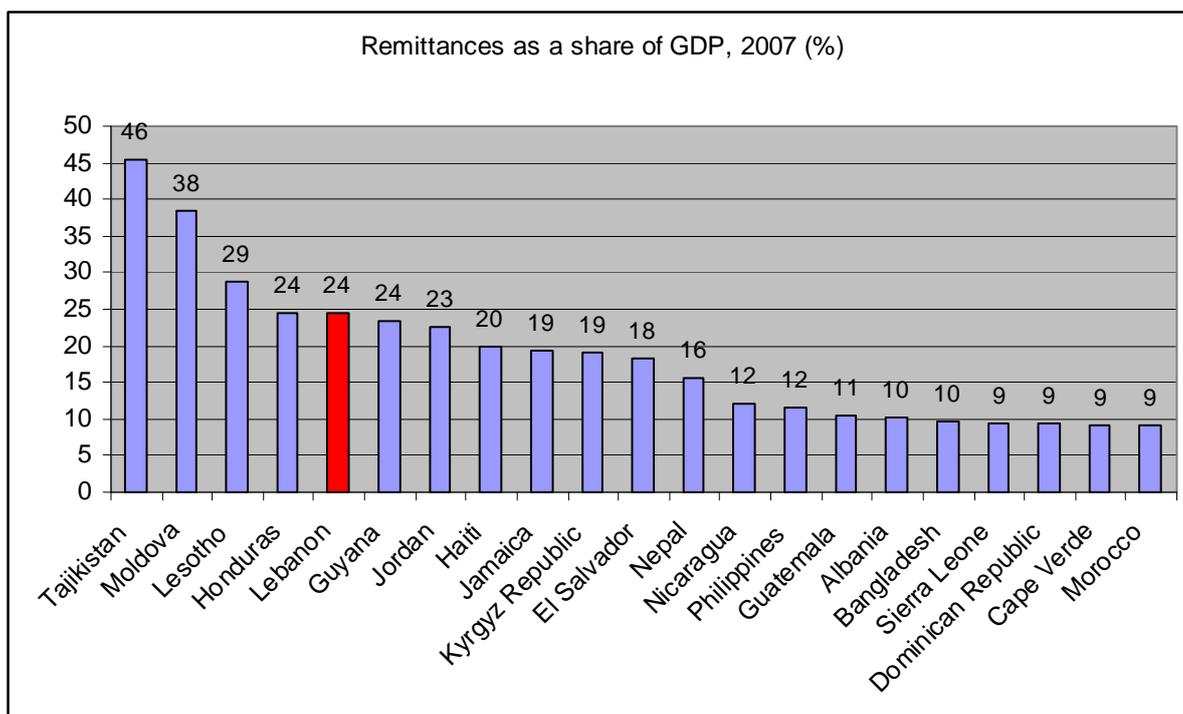
Les transferts officiels de fonds ont enregistré une augmentation rapide au cours des quinze dernières années, passant de 1.2 milliard de US\$ en 1995-1998 à 5.8 milliard US\$ en 2007 et à 6 milliard US\$ en 2008. Cette augmentation reflète la croissance globale, à l'échelle internationale, des transferts des migrants et la croissance du nombre de migrants libanais.



Source : Banque Mondiale 2009

Au cours de la période 2000-2008, le taux de croissance des transferts a même été significativement plus élevé que celui enregistré par le PIB. Ainsi, leur valeur relative au PIB est passée de près de 20 pourcent au début des années 2000 à 24.7 pourcent en 2004 (IMF 2008). En 2007, la Banque mondiale estime qu'ils s'élèvent à 24.4 pourcent du PIB³⁵, ce qui place le Liban comme le quatrième pays au monde en termes d'importance relative des transferts de fonds des émigrés.

³⁵ Le FMI estime les transferts des émigrés en 2007 à 5.1 milliard de US\$, soit 20.7 pourcent du PIB (IMF 2009), ce qui est significativement inférieur à l'estimation de la Banque Mondiale (5.77 milliard US\$, soit 24,4 pourcent du GDP).



Source : Banque Mondiale 2009

Même quand ils sont exprimés en valeurs nominales, les transferts des émigrés vers le Liban, restent parmi les plus élevés du Monde. Ainsi, en dépit de la petite taille de sa population, le Liban se trouve, en 2007, à la 17ème position parmi les pays 20 pays du monde qui reçoivent les transferts les plus élevés, et à la troisième position parmi les pays de la région, après l’Egypte (7.7 milliards en 2007) et le Maroc (6.7 milliard en 2007).

Les transferts des immigrés à partir du Liban s’élèvent en 2007 à 2,8 milliard US\$, soit près de 12,4 pourcent du PIB. Le Liban est ainsi le deuxième pays du monde, après le Luxembourg (19,6% du PIB), par l’importance relative des transferts de fonds des immigrés. Les transferts nets de fonds (transferts des émigrés – transferts des immigrés) s’élèvent par conséquent à 12.4 pourcent du PIB.

Les données sur les pays sources de transferts sont rares et confuses. Cependant, il est raisonnable d’estimer que les émigrés dans les pays pétroliers sont à l’origine de près de la moitié des transferts de fonds vers le Liban.

Une équipe de recherche de la Banque mondiale (Migration and Remittances Team) a tenté récemment de pallier à l’absence de données relatives aux transferts bilatéraux de fonds par les émigrés, en particulier les transferts liés à l’émigration vers les pays en développement (migration et transferts Sud-Sud), en présentant des estimations des flux de transferts en direction de différents pays du monde désagrégés par pays sources. Pour ce faire, les chercheurs de la Banque Mondiale se sont appuyés sur la base de données concernant les stocks de migrations bilatérales pour 162 pays, développée par l’Université de Sussex sur la base de différentes sources d’information disponibles. Pour estimer les transferts bilatéraux, les chercheurs ont alors actualisé cette base de données et ont pris en compte les niveaux de revenus dans les différents pays d’immigration et d’émigration. (South-South Migration and Remittances, World Bank, 2007)

Le Liban est l’un des pays concernés par cette étude. Cependant, la photographie quantitative des transferts effectués par les émigrés libanais dans les différents pays d’immigration vers leurs pays d’origine est particulièrement décevante. Elle souffre en particulier d’une sous-estimation particulièrement marquante des stocks de migrants libanais dans les pays arabes pétroliers et en Afrique. En effet, alors que le nombre total de

migrants libanais est estimé à 622 mille personnes, les émigrés libanais dans les pays pétroliers sont alors estimés à 54 mille personnes (qui se trouvent en fait en Arabie Saoudite) et ceux qui se trouvent en Afrique sont estimés à 11 milles émigrés (5,394 en Cote d'Ivoire, 2,894 en Liberia et 2,717 en Sierra Leone). Cette sous-estimation du nombre de migrants dans les pays pétroliers et en Afrique se traduit par une large surestimation de la part des transferts en provenance des pays de l'OCDE, lesquels sont alors estimés à plus de 90 pourcent des 5,5 milliards de l'ensemble des transferts (5,5 milliards US\$) en direction du Liban (31% en provenance des USA, 15% du Canada, 14% de l'Australie, 12% de l'Allemagne, 7% de la France, 10% des pays de l'Europe du Nord). En comparaison, les remises en provenance des pays pétroliers sont estimées à 5% seulement de l'ensemble des transferts et les pays d'Afrique à moins de 1%.

Or, comme nous l'avons souligné plus haut, l'émigration en direction des pays arabes pétroliers représentent près de 30 pour cent de l'ensemble des flux migratoires depuis 1975 et près de la moitié de ces flux depuis 2002. Ainsi, sur la base des enquêtes de l'USJ, on peut estimer le nombre de libanais qui ont émigrés entre 1975 et 2007 vers les pays arabes pétroliers (et qui s'y trouvaient encore à cette dernière date) à près de 220 mille personnes. A ceux-ci il faudrait ajouter ceux qui avaient émigré avant 1975 dont le nombre était déjà estimé, à la veille de la guerre, à plus de 50-75 milles personnes. De plus, si l'on prend en compte la croissance démographique de ces populations ainsi que ceux qui ont émigré au cours des deux dernières années, on peut raisonnablement estimer que le nombre des libanais qui se trouvent aujourd'hui dans les pays du Golfe se situe entre 350 et 450 milles personnes³⁶. D'autres estimations vont dans le même sens : Le FMI a récemment estimé le nombre de libanais dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) à 400 mille personnes (IMF 2009). De son côté, le ministre libanais des finances, dans entretien accordé en juillet 2009, estime que les Pays du CCG comptent 300 mille travailleurs libanais expatriés. (elaph.com 8/7/2009)

Par ailleurs, on peut estimer le nombre des libanais dans les pays d'Afrique de l'Ouest (émigrés et personnes d'origine et de nationalité libanaises nés dans ces pays) à environ 150 milles personnes.

La nature et les caractéristiques de l'émigration libanaise dans les pays du Golfe et en Afrique ainsi que les conditions socioéconomiques d'insertion dans ces pays conduisent les émigrés à transférer une grande partie de leurs économies au Liban.

En effet, quelque soit la durée du séjour dans les pays pétroliers et dans une certaine mesure dans les pays d'Afrique, la présence des migrants et même de leurs descendants dans ces pays est vécu et perçu (par eux-mêmes et par les sociétés d'accueil) comme provisoire. Ce séjour pourrait se prolonger et devenir durable, mais les migrants et leurs descendants demeurent des expatriés. Leur identité sociale et personnelle ainsi que leur identité et leur statut juridiques restent défini par leur appartenance au Liban et à une communauté libanaise. La vie des migrants, leurs relations sociales et leurs engagements affectifs restent étroitement liés à un ensemble de réseaux familiaux et communautaires plus ou moins délocalisés ou trans-locaux qui lient ensemble espaces d'immigration et territoires d'origines et qui reconstruisent et reproduisent des communautés d'appartenance sur la base d'une origine commune et de liens de parenté.

Bref, le caractère plus ou moins provisoire de cette émigration, le nombre important d'émigrés dont les familles (femme et enfants) continuent de résider au Liban, les visites fréquentes effectuées au Liban, le taux relativement élevé de retour définitif au pays, la part importante des émigrés dans ces pays qui jouisse d'une très bonne situation

³⁶ D'autres estimations donnent approximativement les memes figures Le FMI estime

économique (entrepreneurs, commerçants, cadres supérieurs...), les liens économiques des entrepreneurs libanais dans ces pays et des entreprises qu'ils ont développés avec le Liban, l'instabilité politique et le sentiment d'insécurité dans certains pays d'immigration de l'Afrique, etc. sont autant de facteurs qui contribuent à l'importance des transferts (et des investissements) effectués par les émigrés dans les pays arabes et en Afrique vers le Liban.

Dans ce contexte, les milieux économiques et les sources gouvernementales au Liban s'accordent pour estimer que les transferts en provenance des pays du golfe constituent en fait plus que la moitié de l'ensemble des transferts effectués par les émigrés vers le Liban.

Aussi, un rapport récent de l'IMF (mai 2009) estime que près de 54 pour cent des transferts effectués par les émigrés vers le Liban proviennent des pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), 16 pour cent proviennent des USA, du Canada et de l'Australie, et le reste (30 pour cent) provient des autres pays du monde, y compris l'Europe et l'Afrique. On voit bien à quel point ces estimations diffèrent de celles de la Banque Mondiale, lesquelles évaluent les transferts en provenance des USA, du Canada et de l'Australie à 60 pour cent de l'ensemble des transferts des migrants libanais,

Importance des transferts effectués par les émigrés dans l'économie des ménages

En dépit de la haute dépendance de l'économie libanaise aux transferts financiers effectués par les émigrés, nous ne disposons d'aucune étude à l'échelle nationale sur leur usage et sur leur rôle dans l'économie des ménages. Les enquêtes nationales sur les Conditions de Vie des Ménages, dont la dernière a été réalisée en 2007, ne comportent aucune question relative à l'émigration et aux transferts financiers par les émigrés. Les données de ces enquêtes ne permettent par conséquent ni d'évaluer l'importance de ces transferts ni leur contribution aux dépenses de consommation des ménages. Pourtant, il est évident que ces transferts, dont la part officielle représente 24 pour cent du GDP ou 1300 US\$ per capita, constituent un déterminant majeur du niveau de vie et de consommation des ménages au Liban. De même, la distribution de ces transferts détermine en grande partie les écarts et les disparités locales et régionales en termes de niveau de vie et de pauvreté.

Cependant, l'absence de données nationales contraste avec l'existence de nombreuses monographies et études locales sur des villes et des villages dans différentes régions du Liban qui montrent –en dépit du fait qu'elles ne soient pas toujours centrées sur le phénomène migratoire- le rôle primordial des transferts effectués par les émigrés dans l'économie et les dépenses de consommation de leurs familles et de leurs proches, aussi bien ceux qui continuent de résider dans ces localités que ceux que l'exode rurale a conduit vers Beyrouth.

L'enquête effectuée par Mounzer Jaber en 1995 auprès d'un échantillon de 1005 ménages originaires de la zone frontalière au Sud occupée par Israël, et qui résidaient alors à Beyrouth (163 ménages) et sa banlieue (842 ménages) fournit des éléments quantitatifs précieux sur le l'étendue de la population résidente qui bénéficie du soutien financier des émigrés.

Notons d'abord *l'importance du phénomène migratoire* : sur l'ensemble des 1005 ménages enquêtés, 301 ménages (soit près de 30%) ont au moins un membre de leur famille (chef du ménage ou descendant) émigré. Le nombre total des émigrés s'élève à 699 personnes, soit 2,3 personnes par ménages. Le départ d'une grande majorité de ces émigrés s'est effectué après la guerre et surtout après 1982 : alors que 25 personnes seulement (3,6%) avaient émigré avant 1969 ; 84 personnes (12%) avaient émigré entre 1970 et 1981 ; 251 personnes (36%) avaient émigré entre 1982 et 1988 et 339 personnes (48,5%)

avaient émigré entre 1989 et 1995³⁷. Par ailleurs, l'enquête recense 164 personnes qui ont effectué une migration de retour après une période d'émigration plus ou moins longue.

64 pour cent des ménages résidents bénéficient d'un soutien financier régulier d'un parent émigré. L'enquête conduite par M. Jaber ne permet pas d'évaluer la part des transferts effectués par les émigrés dans les revenus et les dépenses des ménages. Elle montre cependant que sur l'ensemble des ménages répondants (929 ménages), 599 ménages (64.4%) reçoivent des transferts réguliers d'un parent émigré (sans prendre en compte les aides occasionnelles ou celles effectuées dans des situations exceptionnelles ou d'urgence, ni les aides adressées aux villages et dont certaines sont distribuées aux familles en besoin). On peut également noter que dans la moitié des cas, ces transferts s'étendent au delà des membres des ménages des émigrés pour inclure des parents autres que leurs ascendants et leurs descendants.

Parmi les études concernant des localités, on peut citer l'étude de Kadija Ayoub (2008) concernant *le village de Aynata* au Sud Liban près de Bint Jbeil dont la population enregistrée (près de 8000 personnes) se distribuent entre le village (près de 1300 résidents en hiver), Beyrouth et sa Banlieue de (près de 5000 personnes) et les pays d'immigration (près de 1700 personnes qui se trouvent aux Etats Unis, en Afrique de l'Ouest et surtout au Koweït et dans les autres pays arabes pétroliers). Cette étude montre clairement que les remises des émigrés, en particulier ceux du Koweït et, par la suite, dans les autres pays les pays du Golfe ont constitué, depuis les années cinquante, la principale source de revenu pour une grande partie des ménages, aussi bien ceux qui sont restés dans le village que ceux qui se trouvent dans la Banlieue de Beyrouth. On peut également citer le cas du village de Lala dans le sud-ouest de la Bekaa dont la population émigrée est estimée à près de 7000 personnes qui se distribuent entre le Canada, le Brésil, l'Argentine et la Colombie, alors que la population qui continue de résider dans le village compte 2500 personnes dont près de 70 pour cent dépendent totalement ou partiellement des transferts effectués par leurs parents émigrés. (A. Diab 2007, Amery & Anderson 1995) C'est aussi le cas de Kaakour dans le Mont Liban avec ses migrants en Arabie Saoudite (M. Nancy 1985) ; de Beit Chabab dans le Mont Liban dont l'espace migratoire, traditionnellement centré sur la Guinée et d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, s'est récemment étendu vers les Etats-Unis, le Canada et l'Australie.(M. Asmar 1985) ; de Kfar Rouman au Sud Liban (M. Nancy 1985, E. Longuenesse 1986) ; la ville de Saida au Sud Liban (M. El-Hachem 1981) ...

L'impact des transferts des émigrés sur la pauvreté

Malgré la grande importance des transferts effectués par les émigrés dans la détermination des revenus et du niveau de vie des ménages au Liban, le fait migratoire est encore totalement ignoré par les enquêtes et les études sur la pauvreté. Il en va ainsi de l'étude la plus récente sur la Pauvreté et la Distribution des Revenus (2008), qui se base sur l'analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages effectuée en 2004. Comme cette enquête ne comprend aucune question sur l'émigration et sur les remises des émigrés, l'analyse des niveaux de vie et de consommation des ménages ainsi

³⁷ Le caractère récent de cette émigration traduit sans doute, en partie, la faiblesse des traditions migratoires dans une grande partie des villages de la zone frontalière. Mais il est également lié, en grande partie, au fait que l'enquête se limite aux chefs de familles et aux descendants des ménages résidents, excluant ainsi du champ d'investigation les ménages qui avaient émigré dans leur totalité et dont l'émigration est bien plus ancienne que les migrants dont la famille est encore au Liban. L'enquête elle-même laisse entrevoir ce fait puisque parmi les 301 ménages résidents concernés par l'émigration d'un ou de plusieurs de leurs membres, 204 ménages déclarent au moment de l'enquête qu'ils avaient déjà entrepris les démarches pour rejoindre leurs parents émigrés.

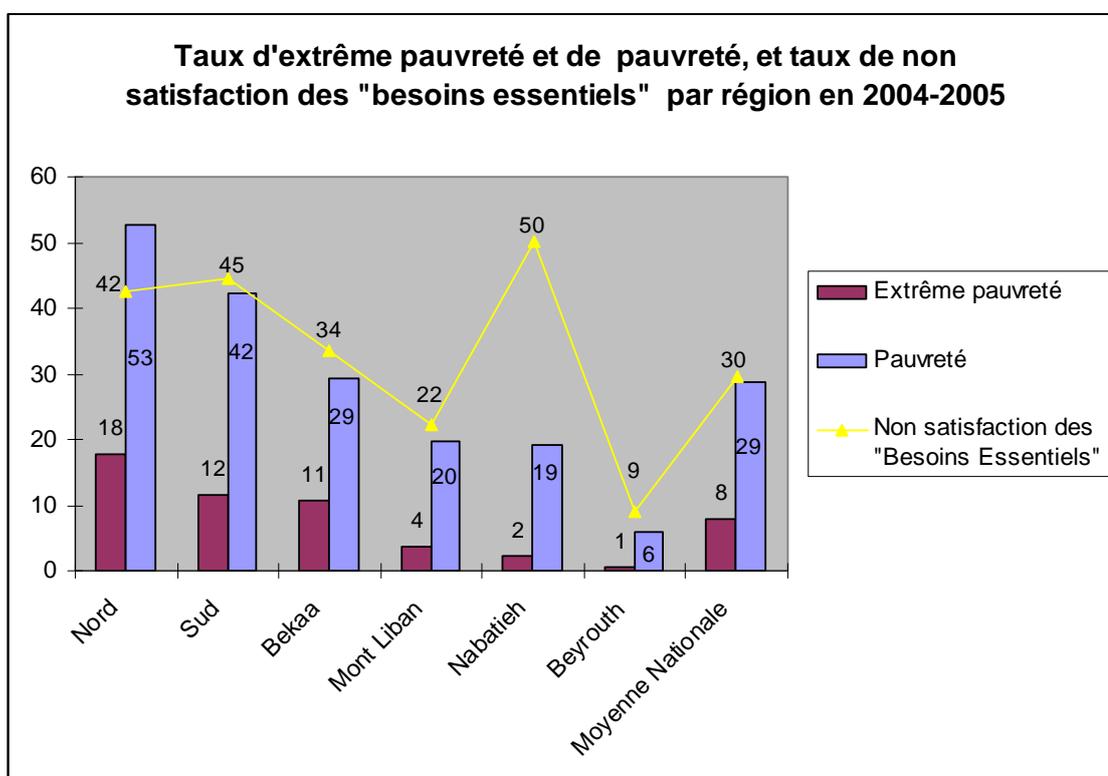
que l'analyse de la pauvreté restent incapables de prendre en considération l'émigration et ses impacts. Pourtant *tout tend à montrer que la distribution inégale des impacts et des effets de l'émigration constitue au Liban un déterminant majeur des niveaux de vie, de la pauvreté et de la disparité locale et régionale.* Il suffit d'ailleurs de prêter un minimum d'attention à la façon dont les populations locales décrivent et expliquent les écarts socio-économiques entre les différentes régions et localités, et entre les familles dans une même localité, pour se rendre compte de l'importance du phénomène migratoire.

Disparités régionales et émigration

L'étude de l'UNDP sur la pauvreté et la distribution des revenus (2008), analyse la pauvreté au Liban sur la base des dépenses de consommation des ménages en 2004-2005.

La distribution géographique de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est marquée par une grande disparité régionale.

L'écart le plus frappant est sans doute celui qui sépare le Nord Liban de Beyrouth. Le taux de pauvreté globale dans le Nord (52%) est presque dix fois plus élevé qu'à Beyrouth (5,8%). Non seulement les ménages pauvres dans le Nord représentent-ils une grande proportion de la population, mais leurs niveaux de dépenses, en moyenne, sont de surcroît très en dessous du seuil de pauvreté : le déficit de pauvreté par habitant dans le Nord est de 2,4 fois celui du déficit global. Ainsi, cette région qui regroupe 20,7 pour cent de la population libanaise concentre 46 pour cent de la population extrêmement pauvre et 38 pour cent de l'ensemble des pauvres du pays. De plus, la désagrégation des données par strate montre que, dans le Nord, le taux de pauvreté est encore plus élevé à Akkar (63%) et dans à Tripoli (57%), alors qu'il est au dessous de la moyenne nationale à Batroun et Bcharré (25%).



Source: Poverty and Income Distribution in Lebanon, UNDP 2008

Cependant, ce qui est encore plus frappant c'est les faibles taux de pauvreté et d'extrême pauvreté dans la région de Nabatieh (19% et 2,2%, respectivement). Contre toute attente, cette région considérée traditionnellement parmi les plus pauvres du pays,

enregistre des taux de pauvreté significativement plus faibles que ceux enregistrés par toutes les autres régions, y compris le Mont Liban qui est, en dehors de Beyrouth, la zone la plus riche et la plus développée du pays. Ces résultats sont d'autant plus étonnants que tous les indicateurs de pauvreté autres que celui de la pauvreté monétaire mesurée par les dépenses de consommation rapprochent fortement la région de Nabatiyeh de la région du Nord et la place parmi les régions les plus pauvres du pays. En effet, en mesurant la pauvreté par l'indice des « Besoins Essentiels Non Satisfaits » (“Unsatisfied Basic Needs”), lequel combine plusieurs indicateurs tels que l'état du logement et la surface habitable, le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, la scolarisation et le niveau d'éducation, la possession de voiture, le taux de dépendance économique, l'étude de l'UNDP fait apparaître que Nabatiyeh est la région la plus pauvre du Liban (50% des ménages ont des besoins essentiels non satisfaits, contre 44% pour le Sud et 42% pour le Nord).

Les remises des émigrés constituent probablement le seul facteur qui pourrait expliquer le faible taux de pauvreté « monétaire » dans la région de Nabatiyeh. Plusieurs éléments d'information appuient cette hypothèse :

1. Cette région, a enregistré depuis 1975, avec Beyrouth, les plus forts taux d'émigration au Liban. (USJ 2002 et 2009)
2. Les dépenses de consommation par habitant à Nabatiyeh ont enregistré, entre 1997 et 2005, la plus forte augmentation au Liban : elles ont cru à un rythme annuel de 5,8 pour cent, contre une moyenne annuelle de 2,7 et 5 pour cent à Beyrouth et seulement 0.1 pour cent dans la région du Nord. Si la forte croissance des dépenses de consommation n'est pas surprenante à Beyrouth compte tenu de l'importance des investissements et de la création d'emploi qui ont eu lieu au cours de la période considérée, elle reste surprenante à Nabatiyeh et pourrait difficilement être expliquée par d'autres facteurs que l'augmentation des transferts effectués par les émigrés à leurs familles et à leurs parents.
3. Les revenus des ménages dans cette région (sans prendre en compte les transferts effectués par les émigrés) sont en moyenne plus faibles que ceux des ménages dans toutes les autres régions du Liban, y compris le Nord : D'après l'enquête de l'USJ, 60 pourcent des ménages avaient en 2007 un revenu mensuel inférieur à 800 US\$, contre 45 pourcent dans la région du Nord, 24 pourcent dans le Mont Liban et 37 pourcent pour l'ensemble du Liban. Les ménages qui avaient un revenu inférieur à 333 US\$, étaient de 27 pourcent à Nabatiyeh contre 21 pourcent dans le Nord, 7 pourcent dans le Nord et 15 pourcent dans l'ensemble du pays. Seules les remises des émigrés pourraient donc expliquer le grand décalage entre, d'un côté, le classement d'une grande partie des ménages à Nabatiyeh en bas de l'échelle de revenu et, d'un autre côté, la forte croissance des dépenses de consommation et le très faible taux de pauvreté monétaire mesurée par ces dépenses de consommation.

Les zones les plus pauvres du pays sont celles qui sont les plus dépourvues de traditions migratoires et qui sont restées relativement en marge du mouvement récent d'émigration. Tel est en particulier le cas des districts d'Akkar dans le Nord, de Hermel et de Baalbek dans la Bekaa. Au cours de la période 1975-2001, ces districts enregistrent des taux d'émigration au moins quatre fois moins élevés que ceux enregistrés par les districts de Nabatiyeh et par Beyrouth (USJ 2003). La faiblesse du mouvement migratoire dans ces districts les distingue également des autres districts voisins appartenant aux mêmes régions : Dans le Nord, une forte opposition se dessine entre Akkar et tous les autres districts de la région, dont certains (Menieh, Koura et Zgharta) ont une très vieille tradition

migratoire et ont été, à partir 1975, massivement touchés par l'émigration. Dans la Bekaa, la même opposition se dessine entre Hermel et Baalbak, d'une part, et les deux districts de Rachaya (au sud de la Bekaa) et de la Bekkaa Ouest (au sud ouest de la Bekaa). Les résultats de la deuxième enquête de l'USJ, concernant la période 1991-2007, ne donne pas d'information sur l'intensité du mouvement migratoire à l'échelle des districts. Cependant, à l'échelle des régions, les deux régions de la Bekaa et du Nord enregistrent les taux d'émigration les plus faibles du pays (7% et 9% respectivement, contre 15% à Nabatiyeh et à Beyrouth). Or, compte tenu de la forte tradition migratoire de la plupart des districts de ces deux régions, tout laisse à penser que les faibles taux d'émigration enregistrés par ces deux régions (le Nord et la Bekaa), résultent du fait que les trois districts Akkar, Hermel et Baalbek continuent d'être en marge du mouvement migratoire.

Impacts macroéconomiques des transferts

Les transferts de fonds des émigrés ont un rôle déterminant dans l'équilibre de la balance des paiements.

Les flux de capitaux transférés par les émigrés au Liban sous formes de remises, d'investissements ou de dépôts bancaires constituent une composante essentielle de l'économie libanaise et jouent un rôle central dans l'équilibre macroéconomique du pays.

En effet, la balance commerciale se caractérise au Liban par un très faible taux de couverture des importations par les exportations (21,5 pour cent en 2008) et, par conséquent, par un déficit structurel et grandissant. Ce déficit commercial est ainsi passé de 4,8 milliard de US\$ en 2003 à 11,2 milliards de US\$ en 2008 (IMF 2009). En termes relatifs, il a augmenté, au cours de la même période, de 24,2 pour cent du GDP à 38,6 pour cent du GDP. Il s'agit de l'un des déficits les plus larges dans le monde.

Pourtant, le Liban réussi à maintenir un solde positif de la Balance des paiements, grâce, en grande partie, aux flux de capitaux en provenance de la diaspora.

Les transferts effectués par les émigrés, représentant 20 à 24 pour cent du GDP au cours des dix dernières années, jouent un rôle essentiel dans le comblement du déficit commercial et dans l'équilibre de la balance du paiement. Par ailleurs, une large part des investissements directs étrangers (IDE) est en fait effectuée par les expatriés libanais et par des entreprises qu'ils détiennent à l'étranger, notamment dans les pays arabes pétroliers. (ESCWA 2008) Les données les plus récentes publiées par l'UNCETAD font apparaître que les IDE ont atteint 3,6 milliards de US\$ en 2008 soit 12,5 pour cent du PIB³⁸.

Aussi, en dépit de l'absence de données fiables³⁹, il est évident que les dépôts bancaires effectués par la diaspora constituent une part substantielle des dépôts des banques commerciales libanaises, lesquelles ont atteint, en 2008, 82 milliard de US\$, soit 282% du PIB –un ratio qui est le plus élevé au monde après le Luxembourg. Pour la seule année 2008, les dépôts effectués par les expatriés dans les banques libanaises ont été estimés par le FMI à près de 3 milliards de US\$. (IMF 2009).

³⁸ Selon les estimations de l'Autorité de développement des investissements du Liban (IDAL), plus de la moitié des IED en 2006 se sont dirigés vers le secteur résidentiel et immobilier, tandis que 40 pour cent se sont dirigés vers les services financiers et du tourisme. En revanche, les IDE qui se sont orientés vers l'industrie et l'agriculture sont restés négligeables.

³⁹ D'après les données de la Banque du Liban les dépôts des non résidents s'élèvent, en juin 2009, à près de 14 milliards de US\$, soit 16 pour cent des dépôts des banques commerciales libanaises. Cependant comme, le soulignent plusieurs rapports du FMI, ce montant est largement sous-évalué du fait qu'une grande partie des émigrés qui effectuent des dépôts dans ces banques ont des comptes résidents.

En plus de ces flux de capitaux provenant de la diaspora, il faut sans doute prendre en compte le fait que les émigrés constituent plus que la moitié des touristes qui visitent le Liban.

Bref, s'il est vrai que l'économie libanaise est essentiellement basée sur le secteur tertiaire, il est aussi vrai qu'elle est, et de plus en plus, une économie fortement dépendante des transferts et des revenus générés par l'émigration.

Les transferts effectués par la diaspora contribuent-ils à faire de l'économie libanaise une économie de rente atteinte par le «syndrome hollandais» ?

Est-il possible, au bout du compte, de dresser un bilan global des impacts économiques des transferts au Liban ? Nous connaissons les termes du débat : les remises peuvent contribuer au développement économique du pays qui en bénéficie comme elles peuvent, en se dirigeant essentiellement vers la consommation, produire des effets négatifs similaires à ceux observés dans les économies de rentes : accroissement des importations et du déficit de la balance commerciale («effet boomerang») ; augmentation de la demande des biens échangeables provoquant une surévaluation du taux de change réel qui, à son tour, réduit la compétitivité des produits locaux sur les marchés d'exportation et sur le marché local, et contribue alors à orienter les ressources vers le secteur des biens non marchands et à diminuer la création d'emploi, incitant ainsi à émigrer. («Syndrome hollandais»).

L'absence de données sur l'emploi des transferts des émigrés libanais rend très difficile et hasardeuse toute réponse à la question relative aux effets d'ensemble des transferts sur le développement économique.

Cependant plusieurs faits symptomatiques du «syndrome hollandais» doivent être soulignés :

- Le taux de change réel a connu depuis 1990 une forte augmentation. Une analyse conduite par une équipe de la banque mondiale en 2007 montre que, depuis 1990, le taux de change réel au Liban (le prix des biens produits localement en comparaison avec le prix des mêmes biens produits à l'étranger) a été multiplié par un facteur allant de deux à trois. Une telle appréciation du taux de change réel est probablement liée au grand afflux de capitaux en provenance de l'étranger, notamment les transferts effectués par les émigrés.
- La même analyse signale également l'existence de nombreux indicateurs montrant une forte orientation des ressources vers des secteurs de biens non marchands où les potentiels de gains de productivités sont nettement plus faibles que dans les secteurs des biens marchands. (WB, Exploring Lebanon's Growth Prospects, 2007)
- La faiblesse du taux d'activité au Liban, en particulier parmi les femmes. Certes, il n'y a pas de données montrant un lien entre le faible taux d'activité et les transferts des émigrés. Cependant la question reste posée.

10. L'impact de la crise financière et économique internationale sur l'émigration et sur l'économie libanaise

Au cours de la deuxième moitié de l'année 2008, l'émigration et l'économie libanaise semblaient être particulièrement vulnérables aux effets de la crise économique et financière internationale.

Les institutions internationales et les économistes s'accordaient pour souligner les multiples facteurs de fragilité et de risque de l'économie libanaise : une dette publique qui atteint 160 pour cent du PIB et qui fait du Liban l'un des pays les plus endettés du monde ; un système bancaire dollarisé, qui est, d'une part, fortement impliqué dans le financement de la dette publique et du déficit budgétaire croissant du gouvernement et, d'autre part, fortement dépendant des dépôts effectués par la diaspora et par les investisseurs des pays pétroliers ; une forte dépendance de l'économie et des ménages des transferts financiers effectués par les émigrés ; une forte dépendance des investissements directs étrangers (IDE), qui sont effectués par les expatriés et leurs entreprises ainsi que par les investisseurs des pays pétroliers et qui représentent 10 à 12 pour cent du GDP ; Un énorme déficit de la balance commerciale qui dépasse 25 pour cent du PIB et qui n'est comblé que grâce aux transferts des émigrés, aux dépôts des non résidents, aux investissements étrangers et au tourisme...

Différentes analyses et projections ont souligné plusieurs effets probables de la crise économique sur l'émigration libanaise en 2009:

- Une perte d'emploi et le retour d'un certain nombre d'émigrés au Liban ;
- Un fort ralentissement des flux d'émigration ;
- Une diminution des transferts financiers effectués par les émigrés pouvant aller, selon les projections de l'IMF, de 16 pour cent (2,4 pour cent du PIB) à 25 pour cent (3 pour cent du PIB) ; (IMF 2008)
- Une large baisse des investissements et des dépôts bancaires effectués au Liban par les émigrés; (IMF 2008)

Les impacts sur l'émigration étaient considérés comme pouvant être particulièrement importants dans les pays pétroliers du Golfe (qui sont la source de plus de la moitié des transferts vers le Liban) où les effets de la crise économique et financière se conjuguent avec la chute des prix du pétrole. (BM 2008)

Par ailleurs, selon les projections de l'IMF, le tourisme et les investissements directs étrangers (effectués par des investisseurs des pays du Golfe) étaient susceptibles d'enregistrer une forte baisse en 2009.

Bref, tout laissait à penser que la crise se traduirait en 2009 par un ralentissement marqué de l'économie libanaise, fortement dépendante de l'émigration et des ressources qu'elle génère. Ainsi, selon les projections initiales de l'IMF, le taux de croissance économique devrait baisser de 8,5 pourcent en 2007 à 3 pourcent en 2009.

Cependant, pour beaucoup d'observateurs, au lendemain de la faillite de banque d'investissement américaine Lehman Brothers, « le Liban apparaissait comme un candidat de choix pour devenir un cas d'école de la crise des marchés financiers émergents. » (IMF 2009)

Pourtant, l'économie libanaise dépendante de l'émigration a, encore une fois, défié les pronostiques. Non seulement elle a échappé aux risques menaçants de la crise, mais en

plus, elle affiche tous les signes d'une forte croissance économique de 7 pour cent. (Dernière projection du FMI publiée en septembre dernier)

Le système bancaire libanais est resté à l'abri de la crise financière internationale et a considérablement accru ses dépôts. En effet, les banques libanaises (une soixantaine au total) dont les dépôts représentent le triple du PIB n'ont été nullement impliquées dans les pratiques qui ont ébranlé le système bancaire international. Depuis les débuts des années quatre-vingt-dix, le Gouverneur de la Banque du Liban Riad Salameh (classé deux fois meilleur gouverneur de Banque centrale au monde par le magazine Euromoney) a mis en place une série de mesures préventives réglementant l'octroi de crédits et interdisant strictement les placements bancaires dans des produits à haut risques tels que les subprime. Ainsi, à la différence de nombreuses banques dans la région, en particulier dans les pays du Golfe, les banques libanaises n'ont enregistré aucune perte liée aux effets directs de la crise du système bancaire international. La crise financière a paradoxalement profité aux banques libanaises. La faillite de Lehman Brothers et surtout les effets de la crise sur les marchés financiers dans les pays du Golfe, ont entraîné un grand afflux des dépôts en provenance de la diaspora et des investisseurs des pays pétroliers. Les dépôts bancaires ont ainsi enregistré une croissance annuelle de 20 pour cent en passant de 74 à 88 milliards de US\$ entre juillet 2008 et juillet 2009. Les actifs des banques commerciales ont atteint, en juillet 2009, 105 milliards de US\$, soit 365 pour cent du PIB de l'année 2008. Les réserves en devises de la Banque centrale ont augmenté de 60 pour cent, ce qui est l'équivalent de 70 pour cent du GDP. La Balance de paiements a enregistré un excédent de 2,1 1 milliards de dollars au cours des 6 premiers mois de 2009, alors que l'excédent au cours de la même période de l'année 2008 n'était que de 82,8 million de US\$.

Les pertes massives d'emploi par les émigrés et le mouvement de retour, qui avaient été prédit comme conséquence de la crise, n'ont pas eu lieu. Peu d'émigrés libanais ont perdu leur emploi dans les pays pétroliers, et il n'y a pas eu de mouvement perceptible de retour d'émigrés en lien avec la crise.

Pendant plusieurs mois, à partir de troisième trimestre de l'année 2008, des dizaines d'articles ont été publiés dans les journaux libanais, sur la perte massive d'emploi par les émigrés dans les pays du Golfe et sur le retour « imminent » au Liban de plusieurs dizaines de milliers d'entre eux.

De fait, il n'existe pas de source d'information fiable indiquant une perte massive d'emploi par les libanais à l'étranger, notamment dans les pays du Golfe, ou un mouvement significatif de retour lié à la crise et à ses effets. Par contre, une enquête réalisée à la fin du premier trimestre 2009 par InfoPro auprès d'échantillons d'émigrés libanais dans les différents pays du Golfe, sur l'impact de la crise sur les expatriés libanais dans ces pays, montre que le nombre de ceux qui avaient perdu leur emploi était de trois pour cent. Cependant, seulement la moitié de ces pertes d'emploi sont liées à la crise et à ses conséquences (licenciement, suspension ou arrêt de projets...). Pour l'autre moitié, la perte d'emploi était liée à des fins de contrats à durée déterminée ou à des démissions pour des raisons personnelles... (Les quotidiens libanais El-Balad et An-Nahar du 17/4/2009)

Les Transferts financiers effectués par les émigrés ont augmenté en 2008. Ils ont atteint 6 milliard de dollars, contre 5,8 million de dollars en 2007. Nous ne disposons pas d'information sur les transferts des émigrés vers le Liban en 2009. Cependant, plusieurs éléments d'analyse et d'information conduisent à penser que leur montant en 2009 ne serait pas inférieur à celui enregistré en 2008.

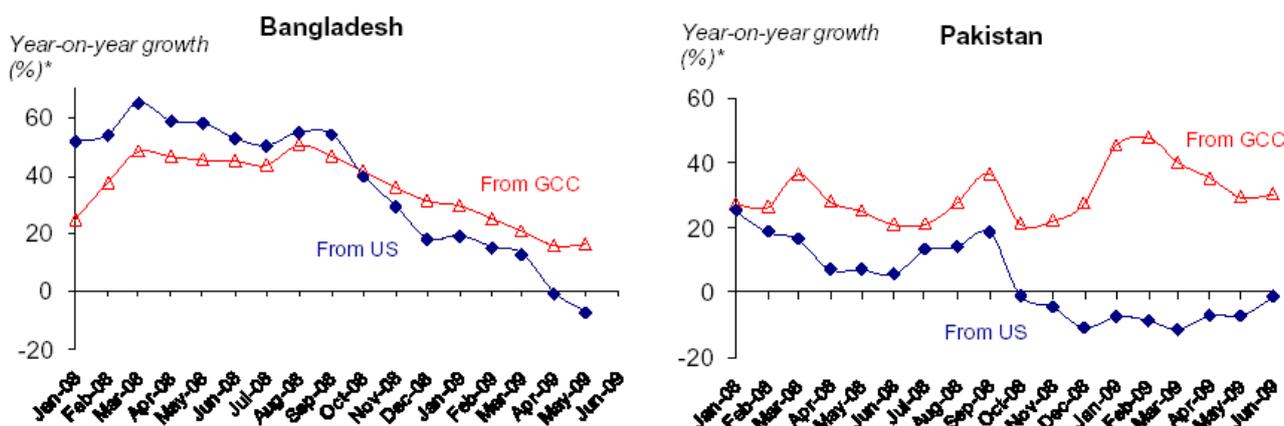
En Novembre 2008, La Banque Mondiale avait estimé que les transferts à partir des pays pétroliers du golfe allaient enregistrer une forte baisse en 2009. L'équipe Migration and Remittances s'est chargée d'estimer les impacts que la crise pourrait avoir sur les flux des transferts à partir des différentes régions d'immigration. La conjonction des effets de la crise financière et de la chute des prix du pétrole l'a conduit à pronostiquer

pour l'année 2009 une diminution plus importante des transferts des émigrés à partir des pays du Golfe en comparaison avec les transferts à partir de l'Europe et des USA. Ainsi, il a estimé que la croissance des remises à partir des pays CCG passerait d'un taux positif de 37,6 pour cent en 2008 à un taux négatif de 9 pour cent en 2009. En comparaison, les taux de croissance des transferts, en 2009, à partir l'Europe des quinze et des USA devaient être, de -7,6 pourcent et +1,4 pourcent, respectivement. Par conséquent, les pays destinataires les plus affectés seraient ceux dont les transferts proviennent des pays du Golfe : les pays de la région MENA, dont le Liban, (lesquels enregistreraient en 2009 une diminution des transferts de l'ordre de 7 à 13 pour cent), ainsi que les pays de l'Asie du Sud. (BM, Migration and Development Brief No 8, novembre 2008)

Contrairement aux estimations initiales de la Banque Mondiale, Les données provenant de différents pays montrent que les transferts à partir des pays du Golfe sont ceux qui ont été les moins affectés par la crise.

En effet, les pays dont les transferts proviennent des Etats Unis sont ceux qui ont effectivement enregistré les plus forte baisses en 2009 : les transferts en direction de l'Amérique Latine, des Caraïbes ont enregistré une forte baisse au cours des six premiers mois de l'année 2009. Cette baisse a été, par exemple, de 11 pour cent pour le Mexique (suite à un déclin de 4 pour cent en 2008) et de 17 pour cent au Jamaïque, 10 pour cent pour le Salvador et le Guatemala. Par contre, les remises en provenance des pays du Golfe ont continué à enregistrer en 2009 un taux de croissance positif. La situation de Bangladesh et du Pakistan, qui ont une forte émigration dans les pays du Golfe et aux USA, est particulièrement concluante : Alors que les transferts que ces deux pays ont reçus en provenance des Etats-Unis ont baissé en 2009, le taux de croissance de ceux en provenance des pays du Golfe diminue tout en restant positif.

Taux de croissance des transferts en provenance des pays du Golfe (GCC) compare à celui des transferts en provenance des USA en 2008-2009.



Source: Banque Mondiale, Migration and Development Brief No 10, juillet 2009, (à partir des données des Banques Centrales des deux pays).

Si l'on suppose que les transferts des libanais dans les pays du Golfe (lesquels représentent plus que la moitié de l'ensemble des transferts) et aux USA suivent, grossièrement, les mêmes tendances que celles observées dans les cas du Pakistan et de Bangladesh, on peut estimer que les transferts en 2009 ne subissent probablement pas une baisse importante.

Plus généralement, ces données tendent à montrer que les transferts des migrants ne sont pas directement liés aux variations des prix de pétrole, surtout les variations relativement à court terme. Les réserves accumulées par ces pays sont souvent utilisées de manière à assurer une certaine continuité dans les travaux de développement et de construction impulsés par les autorités publiques. De plus, la crise financière qui a sévèrement affecté l'Emirat de Dubaï (centre financier et commercial), n'a pas eu des

effets sévères en Arabie Saoudite et dans les autres pays du golfe, dont les économies dépendent surtout des revenus pétroliers.

La crise semble affecter négativement les investissements directs étrangers (IDE) lesquels pourraient enregistrer une baisse de près de 20 pourcent en 2009.

Comme il a déjà été signalé, les IDE ont totalisé 3,61 milliard de US\$ (12,5% du PIB) enregistrant ainsi une croissance de 32 pourcent en comparaison avec l'année 2007. Nous ne disposons pas d'estimations fiables concernant l'année en cours. Cependant, le président de l'Autorité de Développement de l'Investissement du Liban (ADIL) a récemment prédit un recul des IDE qui passeraient de 3,6 milliard de US\$ en 2008 à 2,9 milliards US\$ en 2009. (The Daily Star, 9 septembre 2009). Cette baisse est sans doute liée à la crise et à ses impacts dans les pays du Golfe, mais elle est sans doute liée aussi à l'instabilité politique du Liban dont le signe le plus manifeste est l'échec des groupes politiques, depuis bientôt trois mois, à former un gouvernement.

Une croissance considérable du nombre de touristes, dont une bonne partie est constituée par des émigrés libanais.

L'année 2008 avait déjà été marquée par une forte croissance du tourisme. Le nombre de touristes atteint 1,33 millions, soit une hausse de 31% par rapport à 2007 et de 4% par rapport à 2004, considérée comme la meilleure année depuis la fin de la guerre civile.

Au cours des 8 premiers mois de 2009, le nombre de touristes a été de 1,284 millions, soit une augmentation de 45% par rapport à la même période de l'année 2008. (886 mille). 42% des touristes en provenance des pays arabes ; 24% en provenance de l'Europe ; 14,4% en provenance de l'Asie et 13,2% en provenances du continent américain. (Ministère du Tourisme)

Conclusion

Au vu des épreuves que le Liban n'a cessé de vivre depuis un peu plus de trois décennies, le fait qu'il ait simplement survécu est, au premier abord, assez surprenant. Déjà, en 1976, à peine un an après le déclenchement de la guerre civile, les destructions massives subies par Beyrouth, qui concentrait la plupart des activités économiques du pays, ont conduit de nombreux économistes à prédire le naufrage d'une économie basée sur les activités commerciales, les services et le tourisme, et l'appauvrissement de la grande majorité de la population. Pourtant, en dépit de sa vulnérabilité, le Liban a, maintes fois, défié les pronostiques. Sa population et son économie ont réussi, tant bien que mal, à survivre à plus de 15 ans de guerres « civiles », à plus de deux décennies d'occupation israélienne d'une partie du pays – occupation ponctuée et poursuivie par série de guerres et d'offensives destructrices, à une lourde mainmise syrienne, aux difficultés qu'éprouve l'économie, dans un contexte d'insécurité et d'instabilité politique, à surmonter le lourd passif des guerres.

Le double visage de l'émigration libanaise

Face à la guerre et à ses désastreuses conséquences socioéconomiques, des centaines de milliers de libanais ont pris les chemins de l'exil et de l'émigration, réactualisant ainsi une tradition migratoire plus que séculaire. Cette vague massive d'émigration a continué et s'est même accélérée après la fin de la guerre civile en 1990, sous la pression des conditions d'insécurité d'occupation au Sud, des difficultés économiques et de l'incapacité du marché du travail à offrir des opportunités d'emplois à une population active fortement croissante.

Au bout du compte, alors que la population résidente libanaise compte aujourd'hui moins que 4 millions d'habitants, le nombre d'émigrés partis après 1975 s'élève à près d'un million de personnes. Ainsi, sans prendre en compte les émigrés partis avant la guerre (ni les descendants des émigrés nés dans les pays d'immigration), le taux d'émigration s'élève-t-il à près de 20%. Il s'agit du taux d'émigration, de loin, le plus élevé dans la région. Bien qu'elle entraîne dans son mouvement tous les niveaux de qualification, cette émigration touche en particulier les personnes ayant un haut niveau de qualification. Ainsi, dans les seuls pays de l'OCDE, les migrants hautement qualifiés représentent près de 44 pourcent de l'ensemble de la force de travail hautement qualifiée du Liban. Ce taux considérable est parmi les plus élevés du monde. De plus, si l'on prend en compte l'émigration vers les pays arabes pétroliers, le taux d'émigration des personnes qualifiées dépasserait certainement 60 pour cent. Ce chiffre à lui seul suffit à susciter une « peur absolue » quant au devenir du Liban.

Pourtant, les impacts de l'émigration sur le Liban sont loin d'être univoques. En analysant l'émigration libanaise, nous nous sommes efforcés de rendre compte, au moins partiellement, de la multiplicité et de l'ambivalence de ses effets sur l'économie et la société libanaises. De part en part, cette étude est ainsi traversée par une tension lancinante qui pourrait paraître, à première vue, comme une contradiction, entre les impacts « positifs » de l'émigration et ses impacts « négatifs ». Tour à tour, l'émigration, et le Liban avec elle, semblent alors balancer entre deux figures : celle d'un Sisyphe s'employant inlassablement à construire les mécanismes et les filières de la *survie* d'une population et d'un pays plongés dans les « sombres temps » des guerres et des crises interminables – des guerres et des crises que les puissances et les conflits régionaux ne cessent d'alimenter ; et celle d'un sauve-qui-peut-général d'un peuple à la limite de la perte et d'un pays au bord du naufrage : des populations qui se précipitent vers l'échappatoire de l'exil (y compris les camps allemands de l'exclusion et la dégradation) en laissant derrière elles des villages et des villes entières habités par « la peur absolue »

de l'extinction, un *pays en sursis*, en proie aux « chiens de la nuit », qu'ils soient miliciens, occupants, ou despotes locaux et régionaux...

Peut-on alors, au terme provisoire de cette recherche, évaluer et dégager l'effet d'ensemble de l'émigration et des processus qu'elle suscite? Qu'elle est au bout du compte la figure qui l'emporte, celle de la survie ou celle du sursis? Il nous paraît difficile de répondre à cette question. La difficulté, voire l'impossibilité d'apporter une réponse ne provient pas seulement du caractère limité et partiel de cette étude et des données dont elle dispose. Elle provient essentiellement de la nature, *pour le moment*, indécidable de la réponse, du fait que cette réponse reste aujourd'hui essentiellement suspendue à l'évolution de la situation politique au Liban et surtout dans la région. En effet, plus que jamais, l'avenir et la stabilité du Liban, le développement de son économie, l'évolution du phénomène migratoire, le rôle et la contribution de la diaspora sont fortement déterminés par les issues qui seront trouvées aux conflits et aux crises dans la région, en particulier le conflit israélo-palestinien.

Dans ce contexte, cette étude se doit insister sur le double visage, ambivalent et contradictoire, de l'émigration libanaise. A l'égale des « adaptations secondaires » décrites par Evring Goffman, ou encore des « solidarités de dernier recours » dont parle Annah Arendt, le fait et la tradition migratoires ont été à la fois une grande « chance » qui a permis au pays et à sa population de survivre pendant les sombres temps qui continuent de prévaloir depuis 1975, et un risque majeur qui pourrait non seulement hypothéquer l'économie libanaise mais aussi défaire le pays lui-même.

La survie du Liban s'explique principalement par l'émigration

Il n'est pas exagéré de dire que le Liban d'avant guerre a été en grande partie fait par la migration. Comme le montre brillamment le travail récent d'Akram Fouad Khater, la première modernité du Liban du début du siècle, la formation de sa première classe moyenne, la transformation du rôle et du statut de la femme ont en bonne partie résulté de la première vague d'émigration et de ses effets de retour. Aussi, nombreux sont les signes qui laissent entrevoir que l'émigration a fortement contribué à la transformation des structures sociales « féodales » au Sud Liban et à la mobilité socio-économique de sa population ; le double phénomène d'émigration et d'immigration ont également été des facteurs déterminants de la croissance économique et du rayonnement culturel du Liban entre les 1950 et 1974. Depuis 1975, en dépit de la rareté des données, nous pouvons sans grand risque d'erreur affirmer que l'émigration a été le moyen de survie du pays et de son économie, comme en témoigne l'importance des transferts effectués par les émigrés (près de 25 pourcent du GDP, soit l'un des niveaux les plus élevés au monde) et leur contribution majeure à l'économie des ménages et à l'équilibre macroéconomique du pays. Paradoxalement, l'émigration a également été le moyen qui a permis de sauvegarder et de renouveler un capital humain sur lequel les guerres et leurs désastreuses conséquences faisaient peser une menace de déclin irrémédiable. La formation à l'étranger de dizaines de milliers d'étudiants, les expériences professionnelles dans les pays développés, le maintien d'un niveau d'enseignement relativement élevé dans une bonne partie des universités du pays, la capacité des familles à faire face à des dépenses d'éducation sans rapport avec les niveaux de salaires au Liban, sont autant de faits qui résultent du mouvement migratoire.

L'émigration des hommes et des populations

Le rôle majeur des relais et des chaînes migratoires. Ce mouvement d'émigration massive s'est développé dans et malgré un contexte fortement marqué par les politiques restrictives et sélectives des principaux pays d'immigration de l'OCDE. Pour pouvoir

contourner ces politiques restrictives, une grande partie des nouveaux migrants ont alors mobilisé les multiples liens familiaux et communautaires avec les anciens émigrés libanais installés sur le continent américain, en Afrique ou dans les pays arabes pétroliers, empruntant ainsi les filières tracées par les anciennes vagues migratoires que le Liban a connues à partir du troisième tiers du 19^{ème} siècle.

Les réseaux, les relais et les chaînes migratoires ont, par conséquent, fortement déterminé l'inscription dans le courant migratoire, l'intensité de l'émigration, les destinations migratoires, et surtout les formes d'insertion économique dans les pays d'immigration. Ces réseaux et chaînes migratoires ont été d'autant plus efficaces dans l'accueil, l'installation et l'insertion des nouveaux arrivants que la diaspora libanaise dans la plupart des pays d'immigration était déjà, depuis longtemps, structurée, sur le plan économique, autour de pôles commerciaux et entrepreneuriaux.

Une mondialisation de l'émigration libanaise. Cependant, cette émigration des années de la guerre ne s'est pas limitée à la réactivation et à la densification des anciens espaces migratoires. Les filières et les réseaux de migration se sont rapidement étendus pour inclure des nouveaux points d'ancrage dans plusieurs pays européens et méditerranéens qui n'étaient pas encore liés avec le Liban par des traditions migratoires. Au bout du compte, deux processus sont allés de pair : une mondialisation des destinations de l'émigration libanaise qui contraste fortement avec la situation des principaux pays d'émigration de la région, et une structuration de l'émigration et des filières migratoires sur la base de réseaux familiaux et communautaires transnationaux.

Les dépourvus de relais et de traditions migratoires ont été captifs des politiques restrictives et de leurs procédures d'exclusion.

En effet, la dynamique de l'émigration, aussi massive soit-elle, n'a pas engagé de façon homogène l'ensemble des territoires et des groupes locaux. Elle a surtout mobilisé les localités et les groupes familiaux qui s'étaient engagés depuis plusieurs générations dans le mouvement migratoire.

Par contre, les groupes dépourvus de tradition de mobilité et de relais migratoires sont généralement restés en marge du mouvement et de la dynamique migratoires. En plus des faibles taux d'émigration qui les caractérisent, ceux parmi eux qui ont émigré sous la pression des conditions d'insécurité sans avoir un haut niveau de qualification ont pour la plupart été captifs des filières de réfugiés humanitaires et ont subi les politiques d'exclusion et de marginalisation en Allemagne et dans d'autres pays de l'Europe du Nord.

La migration-délocalisation des activités et des entreprises

Le présent rapport a rapidement analysé, à travers plusieurs exemples, cette dimension qui est pourtant essentielle pour comprendre la dynamique migratoire et les formes de mobilité et de circulation qui caractérisent l'émigration libanaise ainsi que les liens économiques qui lient le Liban et la diaspora.

En effet, la grande originalité de la récente vague d'émigration réside en ceci que *le mouvement des hommes et des populations s'est effectué parallèlement à une délocalisation et à un transfert d'une partie des activités économiques et culturelles qui faisait de Beyrouth une importante métropole régionale.* Face à la guerre et à la situation d'insécurité, l'émigration/ délocalisation a été le moyen par lequel de nombreuses activités commerciales, culturelles et de services se sont reconstituées ailleurs, dans des espaces de repli qui ont pris le relais de Beyrouth en assurant, partiellement, les fonctions et les rôles qu'elle jouait dans la région.

De plus, en cherchant des espaces et des activités de substitution, les réseaux financiers, industriels, commerciaux et culturels libanais ont mobilisé les ressources et les possibilités ouvertes par les multiples espaces migratoires. Ceci s'est traduit par *l'instauration de nouveaux circuits liant entre eux les différents points de localisation de la diaspora libanaise*.

Ainsi, si le Liban a perdu une partie importante de ses fonctions de relais et de médiation sur la scène régionale, les réseaux et les circuits d'immigration ont, par contre, dessiné à travers l'Europe, l'Afrique et les pays Arabes du Golfe un Liban économique et culturel extérieur organisé sur le modèle de la diaspora.

Une organisation en diaspora

La prise en compte de cette organisation en diaspora est primordiale, non seulement pour analyser l'immigration libanaise, mais aussi pour comprendre les formes par lesquelles les familles et les communautés locales au Liban se sont ajustées au contexte de la guerre et aux difficultés économiques de l'après guerre.

Plusieurs traits nous semblent caractériser cette organisation en diaspora :

- La diversité des formes d'insertion économiques et culturelles dans les différents pays d'accueil.
- Primauté des fonctions de médiation et de relais tant sur le plan économique que sur le plan culturel.
- Inscription dans des circuits et des réseaux déterritorialisés et transnationaux : les activités des groupes migratoires dépassent les cadres des pays d'accueil et du pays d'origine pour s'étendre à l'espace délocalisé où se dispersent les différentes communautés libanaises et c'est dans le sillage de ces activités que les réseaux qui lient les lieux de la diaspora se réactualisent, se reconstruisent et se renforcent.
- La délocalisation de ces réseaux n'est pas toutefois exclusivement le propre de ceux qui exercent des activités commerciales ou intermédiaires. Les parcours et les trajectoires de la plupart des libanais s'appuient sur la force de ces liens faibles et distendus. De ce point de vue, les liens de parenté constituent à la fois la base et l'armature des réseaux migratoires et des filières de mobilité.

Une circulation migratoire

Dominés par des paradigmes et des approches « sédentaristes » qui ne conçoivent la migration comme un mouvement à unidirectionnel, les études et les recherches sur la migration libanaise, ont totalement ignoré la migration de retour et ses impacts, et encore plus les formes de mobilité et de circulation entre les différents espaces de la diaspora.

Or, en dépit de l'instabilité politique et des difficultés économiques la migration de retour constituer un phénomène important dont les effets et les impacts restent à étudier.

Cependant, de même que la l'émigration ne signifie pas une sédentarisation définitive dans les pays de destination, la migration de retour est loin de signifier un retour définitif qui met un terme à la migration. Le départ comme le retour sont souvent des étapes dans des parcours migratoires faits de retours alternés, de va et vient, de mobilités et de circulations dans l'espace délocalisé de la diaspora.

La circulation migratoire dans l'espace régional. Les exemples abordés dans cette étude ainsi que d'autres qui n'ont pas pu être analysés laissent entrevoir un espace régional de mobilité et de circulation des migrants libanais incluant le Liban, les pays du Golfe et certaines villes européennes, en particulier Paris et Londres. Cependant, en plus des

réseaux économiques des libanais, cet espace régional de mobilité et de circulation s'appuie également sur des la multiplication des migrations courtes et des retours alternés, et surtout sur le développement de nouveaux modes de vie fondés sur une faible ou partielle sédentarisation. Ainsi, le développement des technologies de la communication et les distances relativement courtes qui séparent les pays de la région conduisent un nombre de migrants de plus en plus croissant à construire leur vie sur la base d'une double résidence, d'une migration cyclique ou alternée, d'un temps partagé entre pays d'immigration et pays d'origine, d'une séparation entre lieu d'activité professionnelle et lieu de vie familiale...

Mais au delà de sa spécificité, l'émigration libanaise n'est-elle pas significative de l'évolution des phénomènes migratoires qui, dans un contexte de mondialisation et de délocalisation, tendent à se structurer sous des formes de diasporas, dont les réseaux et les circuits dessinent des "espaces - mouvements" (Braudel) ou des "espaces circulatoires" qui mobilisent des hommes, des flux économiques et des biens culturels, en échappant aux impératifs géographiques stables et en ne se localisant que de façon partielle ?

Cependant, à la différence de la diaspora chinoise par exemple, l'organisation de la diaspora libanaise, et de ses activités, n'est régie ni par une stratégie d'autonomisation par rapport aux sociétés d'accueil ni par un principe de reproduction identitaire. Dans la continuité d'une tradition méditerranéenne multiséculaire cet "espace mouvement" est structuré par des fonctions de relais et de médiations qui impliquent des mélanges, des bigarrures et des acculturations ; des mélanges qui toutefois supposent toujours une diversité renouvelée, un cosmopolitisme sans fusion ni assimilation.

Le Liban risque d'être défait par l'émigration

Nombreux sont les risques et les effets négatifs qui ont été mis en évidence et parfois évoqués au cours de cette étude : un grand déséquilibre démographique qui résulte de la perte d'une grande partie de la jeunesse et de la forte proportion des hommes parmi les émigrés ; le départ de plus de la moitié de la force de travail hautement qualifiée ; la transformation de nombreuses localités, villes et villages, en lieux de mémoire ; les risques de transformation de l'économie libanaise en une économie de rente atteinte par le «syndrome hollandais».

Cependant ces aspects, aussi importants soient-ils, restent relativement mineurs au regard d'un autre risque majeur que ce travail n'a pas pu analyser et qui pourtant fait peser sur le pays et ses fondements une menace existentielle : ***le Liban risque de perdre ses communautés chrétiennes auxquelles il doit son existence historique et sa spécificité et sa mission socioculturelle.*** Certes, le phénomène migratoire s'est généralisé à l'ensemble des communautés libanaises. Le taux d'émigration a même été, au cours des quinze dernières années, plus élevé au Sud Liban, autrement dit, parmi la communauté chiite. Cependant, une analyse plus fine de la nature des flux migratoire et de leurs destinations fait apparaître que l'émigration parmi les communautés chrétiennes a davantage un caractère familial et tend à s'orienter beaucoup plus vers les pays lointains d'Amérique et d'Australie (alors que l'émigration parmi les communautés musulmanes est beaucoup plus une migration d'hommes orientée majoritairement vers les pays de la région, vers l'Europe et vers l'Afrique). Autrement dit, l'émigration chrétienne tend davantage à devenir une migration définitive à faible taux de retour. Se conjuguant avec un certain nombre de facteurs démographiques (écarts concernant les taux de natalité, l'âge de mariage et les taux de célibat), ce caractère différencié de l'émigration crée et accentue un déséquilibre entre les communautés qui, lui-même, tend à accentuer l'émigration des chrétiens et leur minorisation démographique et sociopolitique. Plusieurs faits marquants soulignent déjà cette tendance globale : Les communautés chrétiennes qui constituaient près de 60 pour cent de la population du Liban actuel, et près de la moitié de la population du pays au moment de l'indépendance constituent désormais tout au plus 30 à 35 pour cent de la

population résidente du pays. La situation est encore plus inquiétante à l'échelle locale et régionale : des dizaines de villages et de villes dont la population a été depuis des générations voire depuis des siècles multiconmunautaires se trouvent aujourd'hui presque totalement désertés par leurs composantes chrétiennes. Tel est le cas de la grande majorité des villages multiconfessionnels du Sud, mais aussi de la Bekaa et même de certaines zones du Mont Liban. Tel semble aussi le devenir qui se dessine dans les villes de Tyr, de Saida, de Nabatiyeh, de Baalbek, de Tripoli... Aussi, le destin des localités chrétiennes dans le Sud et dans d'autres régions à majorité musulmane semble s'orienter vers une émigration de plus en plus massive, comme c'est le cas, des villages chrétiens de la zone frontalière au Sud, de la ville de Marjeyoun et même de la ville de Jezzine... De plus, dans toutes ces localités, toutes les observations qualitatives montrent clairement que l'émigration des communautés chrétiennes à partir de ces villes et villages prend presque toujours un caractère définitif avec de très faible taux de retour- y compris pour des visites provisoires.

Faut-il ici souligner que la perte qui se dessine à travers l'émigration des communautés chrétiennes libanaises ne concerne pas seulement le Liban, mais aussi, au minimum, les deux rives de la Méditerranée entre lesquelles il n'a cessé, y compris pendant les sombres temps, de jouer le rôle de relais culturel et économique ?

C'est dans ce contexte qu'il faut placer et comprendre la grande inquiétude que les églises chrétiennes, en particulier le Patriarcat maronite ne cesse d'exprimer face aux menaces que l'émigration fait peser sur l'existence des communautés chrétiennes et du Liban lui-même. Cette inquiétude a même conduit les églises à demander aux pays occidentaux d'immigration d'arrêter de délivrer des visas d'immigration pour les libanais.

Mais au-delà du Liban lui-même, l'émigration qu'alimentent les guerres et les violences et les crises économiques, n'est-elle pas entrain de défaire la diversité communautaire et religieuse qui a caractérisé pendant de longs siècles le proche orient tout entier? L'Irak n'est-il pas aujourd'hui sur le point de perdre totalement ses communautés chrétiennes plus que millénaires ? Combien de chrétiens restent-ils aujourd'hui en Palestine et plus particulièrement à Jérusalem et Bethlehem ? L'émigration ne touche-t-elle pas de façon particulièrement massive les Coptes égyptiens ?

Brefs, l'émigration risque de produire une rupture de longue durée dans l'histoire du Liban et du proche orient tout entier.

Une absence totale de cadre institutionnel et de politique libanaise d'émigration

Bien qu'il soit par excellence un pays de migration, un pays fortement dépendant des revenus générés par l'émigration, le Liban ne dispose ni de politique d'émigration ni de cadre institutionnel chargé de construire et de mettre en œuvre une telle politique. L'émigration est un processus impulsé et construit par la société libanaise sans aucune forme d'intervention ou de régulation institutionnelle.

Aucun accord international touchant de près ou de loin à la migration (émigration et immigration) n'a été conclu avec un autre Etat.

Pourtant, dès 1969, un département pour les affaires des émigrés a été créé au sein du Ministère des Affaires Etrangères. Ce Département a même été transformé, en 1993, en Ministère des Emigrés. Mais en 2000, ce Ministère a été ramené à une direction au sein du MAE.

Tout au long de ce parcours, aucune ébauche de politique d'émigration n'a été pensée. Même la mission du Ministère, telle qu'elle a été définie par la loi, ne lui assigne

pas de mission relative à une politique d'émigration. Ses missions, *en principe*, se situe à trois niveaux : une mission économique consistant à encourager les émigrés à investir au Liban ; une mission de « concorde » entre les différentes communautés libanaises de la diaspora (dans un contexte de fragmentation communautaire alimentée par la guerre) ; une mission d'information sur la situation au Liban en direction des émigrés pour les aider à maintenir et renouer le contact avec leur pays d'origine... De fait, aucun programme d'action n'a été conçu et mis en place. Les seules actions qui peuvent être portées au crédit du Ministère et de la Direction des émigrés sont : l'invitation de quelques milliers d'émigrés à participer à plusieurs conférences qui ont eu lieu à Beyrouth sur des thèmes tels que « l'enseignement de la langue arabe », « le retour des ressources humaines émigrés », « la nationalité des émigrés », « la mise en contact des hommes d'affaires de la diaspora » ; L'organisation d'une dizaine de camps de vacances (au frais du Ministère) pour des jeunes issus de l'émigration sur le thème « tourisme de racine » ; publication d'un bulletin annuel sous le titre « l'émigré ».

Il a été souvent avancé que ce ministère ou département ministériel ne dispose pas des moyens financiers pour mettre en place un plan d'action. Cependant, en vue de la nature des activités qui ont été mise en place jusqu'à présent et de la façon dont le peu de ressources disponibles a été dépensé, il apparaît que le problème de ce département, avant d'être un problème de ressources financières, est celui de l'absence d'une politique gouvernementale d'émigration et par conséquent, d'une mission claire assignée à la Direction des émigrés...

Bref, pour pouvoir mieux faire face aux multiples défis liés à l'émigration et à sa régulation (en particulier dans le contexte du Processus de Barcelone et du Plan d'Action de la Politique Européenne de Voisinage) le Liban a besoin, à la fois, de concevoir une politique d'émigration et de construire une capacité institutionnelle ayant les ressources humaines et financières suffisantes pour pouvoir la mettre en œuvre.

References

- Abdih Yasser, Chami Ralph, Gapen Michael, and Mati Amine, 2009, Fiscal Sustainability in Remittance-Dependent Economies, IMF Working Paper WP/09/190
- AbdulGhani Dalal, 2005, *Caught Between Two Worlds: The Case of the Palestinian Community in Sweden*. In Shiblak, Abbas Editor *The Palestinian Diaspora In Europe: Challenges of Dual Identity and Adaptation*, Refugee and Diaspora Studies Series, No.2 Ford Foundation
- Abdulkarim, Amir, 1992, *Lebanese Business in France*, in *The Lebanese in the World, A Century of Immigration*, Londres, The Centre for Lebanese Studies et les Éd. I. B. Tauris, 1992, p. 695-714.
- Abdulkarim, Amir, 1993, *L'insertion de l'économie ethnique tertiaire libanaise en France*, Annales de Géographie, Volume 102, Numéro 574 p. 561 – 577
- Acosta Pablo A., Emmanuel K.K. Lartey, and Federico S. Mandelman *Remittances and the Dutch Disease* Working Paper 2007-8 April 2007 Federal Reserve Bank of Atlanta.
- Adams, R. 2003, *International Migration, Remittances and the Brain Drain: A Study of Labor-Exporting Countries*. Policy Research Working Paper 2972. World Bank, Washington, D.C.
- Al Khouri, Riad, 2004, *Arab Migration Patterns: The Mashreq*. In: *Arab Migration in a Globalized World*. Geneva: International Organization for Migration.
- Amery, H-A., 1992, *The Effects of Migration and Remittances on Two Lebanese Villages*, ETD Collection for McMaster University, Canada. Paper AAINN80782. <http://digitalcommons.mcmaster.ca/dissertations/AAINN80782>
- Arzouni, Khalil, 1994, *l'émigration libanaise au Koweït 1915-1990*. (En Arabe), Maktabat El-Fakih, Beyrouth, Liban.
- Asmar Michel, 1981, *L'émigration des habitants de Beit Chabab en Guinée* Mémoire de maîtrise, ISS, Université Libanaise, Beyriuth, Liban.
- Ayoub, Khadija, 2008, *Histoire social économique et politique d'Aynata*. (En Arabe), Dar El-Farabi, Beyrouth, Liban. 366 p.
- Baldwin-Edwards, M., 2004, *The Changing Mosaic of Mediterranean Migrations*, Migration Information Source, June 1, 2004. <http://www.migrationinformation.org>
- Baldwin-Edwards, Martin (2005). Migration in the Middle East and Mediterranean. A paper prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration. www.gcim.org/attachements/RS5.pdf
- Bank Audi Lebanon Economic Report 2ed quarter 2009 www.banqueaudi.com
- Banque du Liban , Monthly Bulletin, June 2009 , www.bdl.gov.lb
- Batrouney, T., 2005, *Australian-Lebanese: Return Visits to Lebanon and Issues of Identity*, in *Lebanese Diaspora: History, Racism and Belonging*, edited by Paul Tabar, Beirut, Lebanon: Lebanese American University. 2005

- Beine, M., C. Defoort and F. Docquier (2007), *A Panel Data Analysis of The Brain Gain*, IRES Discussion Paper, 2007-27, Université Catholique de Louvain-La-Neuve.
- Beine, M., Docquier F. and Rapoport H. (2007): *Measuring international skilled migration: new estimates controlling for age of entry*, *World Bank Economic Review*, 21: 249-254. The complete data set can be found at: http://siteresources.worldbank.org/INTRES/Resources/DataSet_BDwith_age_of_entry_DocquierRapoport.xls.
- Beine, M., Docquier, F. and Ozden C. (2009), *Diasporas*, Policy Research Working Paper 4984 The World Bank Development Research Group Trade and Integration Team July
- Beine, M., F. Docquier and H. Rapoport (2008): *Brain drain and human capital formation in developing countries: winners and losers*, *Economic Journal*, 118: 631-652.
- Beine, M., F. Docquier and H. Rapoport (2009): *On the robustness of brain gain estimates*, IZA Working Paper. <http://ftp.iza.org/dp4293.pdf>
- Beydoun, A. 1984, *Identité confessionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains*, Librairie orientale, Beirut, Liban.
- Beydoun, Ahmad. 2006, *Bint-Jbeil*, Michigan . En-Nahar, Beyrouth. P.78
- Bierwirth Chris, 1998, *The Lebanese communities of Cote D'Ivoire*. *African Affairs* 98: 79-99, 1998, p. 79.
- Bigo D., 1992, *The Lebanese Community in the Ivory Coast: A Nonnative Network of Power?* in Shehadi, pp. 509-530
- Binet J., 1975, *Les Libanais en Afrique francophone*. *Kroniek van Africa*, (3), p. 258-265. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_02-03/01525.pdf
- Brand, Laurie A. 2006, *Citizens Abroad: Emigration and the State in the Middle East and North Africa*. Cambridge University Press. 246pp
- Brand, Laurie A. 2007, *Sate, Citizenship, and Diaspora: The Cases of Jordan and Lebanon*. Working Paper 146 February 2007 CCIS Center for Comparative Immigration Studies University of California, San Diego
- Chalcraft, John, 2008 *The Invisible Cage: Syrian Migrant Workers in Lebanon*. Stanford University Press 336 p.
- Chalcraft, John, 2008, *Syrian Migrant Workers in Lebanon: The Limits of Transnational Integration, Communitarian Solidarity, and Popular Agency*. European University Institute EUI RSCAS working papers No 2006/26
- Chami Ralph, Barajas Adolfo, Cosimano Thomas, Fullenkamp Connel, Gapen Michael, and Montiel Peter, 2008 *Macroeconomic Consequences of Remittances*, IMF Working Paper Middle East and Central Asia Department
- Chaoul, Melhem, *Les médias au Liban: l'identitaire, le civil et le global*. In Mohsen-Finan, Khadija (dir), *Les Médias en Méditerranée - Nouveaux médias, monde arabe et relations internationales*. Actes Sud, France.
- Chemayel, Khalil, 1997, *Participation des émigrés à la vie publique du Liban*. PNUD. Le Sycomore & Papyrus, Paris., 42 p.

- Constant, Amelie and Shachmurove, Yochanan, 2003, *Entrepreneurial Ventures and Wage Differentials Between Germans and Immigrants*. IZA Discussion Paper No. 879. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=446403>
- Constant, Amelie, 2004, *Comparing Likes with Likes: Immigrants in Denmark and Germany*, Association of America 2005 Annual Meeting, Philadelphia, PA March 31 to April 2, 2005 <http://paa2005.princeton.edu/download.aspx?submissionId=50701>
- Corm, G., 2006, *Labor Migration in the Middle East and North Africa: A View from the Region*. Background papers, World Bank.
- Courbage, Y. & Fargues, P., 1974, *La situation démographique au Liban*, publication de l'Université Libanaise. Beyrouth, Liban. 133p.
- Daghfous, Naoufel and Toufaily, Elissar, 2007, The adoption of E-banking by Lebanese banks. Cahier de recherche 02-200, [École des sciences de la gestion](http://www.esg.uqam.ca/recherche/document/2007/02-2007.pdf), Canada, www.esg.uqam.ca/recherche/document/2007/02-2007.pdf
- Danish Immigration Service, Statistical Overview 2002 www.udlst.dk
- Danish Immigration Service, Statistical Overview 2005 Copenhagen.
- Danish Ministry of Refugee, 2007, Statistical overview - population statistics on foreigners, Immigration and Integration Affairs, Copenhagen.
- Danish Ministry of Refugee, 2007, Statistical Overview Migration and Asylum 2006 Copenhagen, Denmark.
- Davie, Michael F., 1992, *Cyprus: Haven and Stepping-Stone for Lebanese Migrants and Emigrants*. In: Hourani, Albert & Nadim Shehadi (eds.): *The Lebanese in the World: A century of emigration*. London: I.B. Taurus & Co.Ltd.
- Defoort, C. (2008): *Tendances de long terme en migrations internationales: analyse à partir de 6 pays receveurs*, Population-E 63, pp. 285-318.
- Deutsche Welle - Fri, Aug 04, 2006*, Germany Suspends Deportation of Lebanese as Crisis Worsens
- Diab, N-A., 2005, *Le droit libanais relatif aux migrations internationales*, CARIM Analytical and Synthetic Notes, 2006/4 http://www.carim.org/publications/CARIM-AS06_04-Diab.pdf
- Dilip Ratha & William Shaw 2007 South-South Migration and Remittances World Bank Working Paper No. 102
- Docquier, F. and Bhargava A. (2006): *Medical brain drain - A New Panel Data Set on Physicians Emigration Rates (1991-2004)*, Research Report, , Washington DC.
- Docquier, F., and A. Marfouk. 2004. "Measuring the International Mobility of Skilled Workers (1990– 2000)." Policy Research Working Paper 3381. World Bank.
- Docquier, F., and A. Marfouk. 2006. "International Migration by Education Attainment in 1990– 2000." In C. Ozden and M. Schiff eds., *International Migration, Remittances, and the Brain Drain*. World Bank.
- Docquier, F., B. L. Lowell, and A. Marfouk. 2008. "A Gendered Assessment of the Brain Drain." Policy Research Working Paper No. 4613, World Bank.

-
- Docquier, F., O. Lohest, and A. Marfouk. 2007. "Brain drain in developing countries." *World Bank Economic Review* 21(2); doi:10.1093/wber/lhm008.
- Dumont JC. & Lemaitre G. (2005), *Counting immigrants and expatriates: a new perspective*, OECD Economic Review n° 40 2005/1.
- Dumont Jean-Christophe 2006 Immigrants from Arab countries to the OCDE: From the past to the future, UN/POP/EGM/2006/11 11 May
- El Hashem, M.1981 *Al hijra wal tanmia fi Saida* (Emigration et Développement à Saida -en Arabe) – Memoire de D.E.A. – Institut de Sience Sociale, Université Libanaise, Rabieh, Liban.
- El-Khawaga, Dina, 2003, *Le Journalisme télévisuel dans le monde arabe : l'essor d'une nouvelle profession*. In Mermier, Franck, (dir), *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Maisonneuve & Larose, France.
- Fargues P. 2008 Emerging Demographic Patterns across the. Mediterranean and their Implications for. Migration through 2030 Emerging Demographic patterns across the Mediterranean and their implications for migration through 2030, MPI www.migrationpolicy.org/pubs/Fargues-Paper.pdf
- Fargues, Philippe, 2006, *International migration in Arab region*, UN/POP/EGM/2006/09.
- Finger Harald and Hesse Heiko, 2009, *Lebanon- Determinants of Commercial Bank Deposits in a Regional Financial Center*. IMF Working Paper WP/09/195.
- Gaëlle Le Pottier, 2003, *Le monde de la télévision satellitaire au Moyen-Orient et le rôle des Libanais dans son développement*, in Franck Mermier (dir) *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Maisonneuve & Larose, France.
- Gaëlle Le Pottier, 2005, *The emergence of a pan-Arab market in modern media industries*. In Al Rasheed Madawi, *Transnational connections and the Arab Gulf*. Routledge (London, New York).
- Gallina, Andrea, 2006, *The impact of international migration on the economic development of countries in the Mediterranean Basin* (UN/POP/EGM/2006/04)
- German Federal Ministry of the Interior, 2005, Immigration Law and Policy www.bmi.bund.de
- German News, 21 January 2004, Talks on Lebanese refugees in Germany
- Ghadban Ralph, 2005, *The Impact of Immigration Policies on Palestinians in Germany in Shiblak, Abbas Editor The Palestinian Diaspora In Europe: Challenges of Dual Identity and Adaptation, Refugee and Diaspora Studies Series, No.2* Ford Foundation
- Giuliano, Paola and Ruiz-Arranz, Marta, 2005, *Remittances, Financial Development, and Growth*. IMF Working Paper WP/05/234.
- Glick Schiller, Nina, Linda Basch & Cristina Szanton Blanc 1995 *From Immigrant to Transmigrant: Theorizing transnational migration*. *Anthropological Quarterly* 68: 48-63.
- Gonzalès-Quijano, Yves, 2003, *Internet et la mondialisation des médias libanais: les enjeux nationaux et internationaux*. In Mermier, Franck, (dir), *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Maisonneuve & Larose, France.

-
- Gouvernement français, Centre d'Analyse Strategique, 2006, *Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire*.
- Gouvernement Libanais, ACS (Administration Centrale de la Statistique), UNDP and ILO, 2008, *Conditions de vie des ménages (en Arabe)*, Beyrouth. 344p.
- Gouvernement Libanais, ACS (Administration Centrale de la Statistique) 1999, *Conditions de vie des ménages 1997*, Beyrouth
- Hannerz, Ulf, 1996, *Cosmopolitans and Locals in World Culture*. In: Hannerz, Ulf: *Transnational Connections. Culture, people, places*. London: Routledge.
- Hashimoto, K. 1992 *Lebanese Population Movement 1920-1939: toward a Study*, in *The Lebanese in the World, A Century of Immigration*, The Lebanese in the world: A century of emigration, CLS and I.B. Tauris, London., p. 65-108.
- Holm Pedersen, Marianne, 2003, *Between homes: post-war return, emplacement and the negotiation of belonging in Lebanon*. UNHCR Working Paper No. 79, February.
- Hourani, Albert & Nadim Shehadi (eds.), 1992, *The Lebanese in the World. A century of emigration*. London: I.B. Tauris.
- Hourani, G. *The Impact of the Summer 2006 War on Migration in Lebanon: Emigration, Re-Migration, Evacuation and Return*, NDU Press, 2006.
- Hourani, Guita *Lebanese Diaspora and Homeland Relations* The American University in Cairo, Egypt, October 23-25, 2007
- Humphrey, M. 2004, *Lebanese identities: between cities, nations and trans-nations* Arab Studies Quarterly (ASQ), Wntr.
- Humphrey, M., 1984, *Family, Work and Unemployment: A Study of Lebanese Settlement in Sydney*, Department of Immigration and Ethnic Affairs, Australian Government Publishing Service.
- Ilahi N. and ShendyR., 2008, *Do the Gulf Oil-Producing Countries Influence Regional Growth? The Impact of Financial and Remittance Flows*. IMF Working Paper WP/08/167
- International Monetary Fund (IMF), 2006, *Lebanon - Selected Issues*, April 19, Washington D.C.
- International Monetary Fund April 2009, IMF Country Report No. 09/131 Lebanon.
- International Monetary Fund July 2009 IMF Country Report No. 09/213
- International Monetary Fund November 2008 IMF Country Report No. 08/363
- International Monetary Fund, 2009, *Regional economic outlook: Middle East and Central Asia*. Washington, D.C.
- Jaber, Ahmad, 1983, *composition démographique et fertilité à Blida*(En Arabe), Mémoire de maîtrise, ISS, Université Libanaise, Beyrouth, Liban.
- Jaber, H. et Metral F. (eds.), 2005, *Migrants et Migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, IFPO, Beyrouth, 408 p.

-
- Jaber, M., 1999, *The Occupied Lebanese Border Strip: The Paths of Occupation, the Lines of Confrontation, the Fate of the Population*. (In Arabic), Institute for Palestine Studies, Beirut, Lebanon.
- Jarrah, Najm, 2008 *The rise and decline of London as a pan-Arab media hub*, Arab Media & Society (January,) www.arabmediasociety.com/?article=571
- Jureidini, Ray, 2002, *Women migrant domestic workers in Lebanon*, International Migration Papers 48, ILO, Geneva.
- Kapiszewski Andrzej 2006 *Arab versus Asian migrant workers in the GCC countries*. UN/POP/EGM/2006/02, 22 May
- Kapiszewski, A., 2004, *Arab Labour Migration to the GCC States*, in Arab Migration in a Globalized World, Geneva: International Organization for Migration, pp. 115-133.
- Kasparian, C. (2009), *L'émigration des jeunes libanais et leurs projets d'avenir*. Presses de l'Université St Joseph, Beyrouth..
- Kasparian, Choghig 2003, *L'entrée des jeunes libanais dans la vie active et l'émigration depuis 1975*, Presses de l'Université St Joseph, Beyrouth.
- Kayal, Philip M., *The Lebanese in Ecuador: A History of Emerging Leadership in The International Migration Review*; Fall 2001; 35, 3; Academic Research Library pg. 951
- KEMP, Percy. *The Lebanese Migrant in France : Muhâjji or Muhajjar? , in The Lebanese in the World, A Century of Immigration*, Londres, The Centre for Lebanese Studies et les Éd. I. B. Tauris, 1992, p. 685-694.
- Khalaf, S. and S. Alkobaisi, 1999, *Migrants' strategies of coping and patterns of accommodation in the oil rich Gulf societies: evidence from the UAE*, British Journal of Middle Eastern Studies, 26/2, pp. 271-298
- Khater, A.F. 2001, *Inventing Home: Emigration, Gender, and the Middle Class in Lebanon, 19870-1920*, Berkeley and Los Angeles, California: University of California Press, 2001.
- Kiwan, Fadia 2005, *La dimension politique et sociale des migrations au Liban*, in Fargues (ed.) 2005, pp. 187-92.
- Labaki Boutros, 1984, *Capitaux d'émigrés et reconstruction du Liban*, in *Le Commerce du Levant* , 10 Decembre , Beirut, p.12.
- Labaki Boutros, 1992, *Emigration during the war 1975-1989*, in *Lebanese in the world* Hourani, A. and Shehadeh, N., eds.
- Labaki Boutros, 1993, *L'émigration des Libanais en Afrique occidentale sud-saharienne*, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 9, No 2, p. 91 à 112.
- Labaki, B., 2006, *The Role of Transnational Communities in Fostering Development in Countries of Origin: The Case of Lebanon*. UN/POP/EGM/2006/13.
- Lebanese Government, Central Administration of Statistics (2005), *Household Budget Survey 2004, Preliminary Results*, July, Beirut.

-
- Lebanese Government, Ministry of Social Affairs, Central Administration of Statistics, 2005, *The National Survey of Household Living Conditions 2004*, Beirut.
- Lebnan Karim 2002, Itinéraires identitaires chez des immigrants libanais de Montréal : le cas de l'identité confessionnelle, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts, Université de Montréal CANADA. Statistique Canada, http://www.statcan.ca/start_f.html
- Leise, Eric 2007 *Germany to Regularize "Tolerated" Asylum Seekers*, Migration Policy Institute, Migration Information Source, April 2007, <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=593>
- Longuenesse Elizabeth, 1986, *L'émigration de Kfaruman au Kuwait* - in *Migrations et changements sociaux dans l'Orient Arabe*, Beyrouth, CERMOC, p.56.
- Ma Mung Emmanuel & Audebert Cédric, 2008, *Les nouveaux territoires migratoires : Entre logiques globales et dynamiques locales*. Bilbao: Presses de l'université de Deusto, 308 p.
- Ma Mung Emmanuel, 2005, *Diaspora, Spatiality, Identities* in Wolfgang Bosswick,
- Ma Mung Emmanuel, 2007, *Dispersal as a Resource. Diaspora, Journal of Transnational Studies*, vol.15, n°2
- McGuire, Brian, 1992, *Lebanese Asylum Applicants in Denmark 1985-1988: Political refugees or war emigrants?* In: Hourani, Albert & Nadim Shehadi (eds.): *The Lebanese in the World. A century of emigration*. London: I.B. Tauris.
- Mermier, Franck, (dir), 2003, *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Maisonneuve & Larose, France.438p.
- Mermier, Franck, 2005, *Le livre et la ville, Beyrouth et l'édition arabe*. Sindbad, Actes sud, France
- Mohsen-Finan, Khadija (dir), 2009, *Les Médias en Méditerranée - Nouveaux médias, monde arabe et relations internationales*. Actes Sud, France. 398p.
- Mroueh Kamel, 1989, *Nahnu fi Akrikiya* (Nous, en Afrique, En Arabe), Beirut, Dar El Makshuf.
- Nabti, Patricia, 1992, *Emigration from a Lebanese Village : A Case Study of Bishmizzine, in The Lebanese in the World, A Century of Immigration*, Londres, The Centre for Lebanese Studies et les Éd. I. B. Tauris, p. 41-65.
- Naff, Alixa, 1992, *Lebanese Immigration into the United States: 1880 to the present*. In Hourani, Albert & Nadim Shehadi (eds.): *The Lebanese in the World. A century of emigration*. London: I.B. Tauris.
- Nancy Michel, 1984, *Kaakour en Arabie Saoudite*, in *Hanon* - Revue Libanaise de géographie, Vol XVII, 1982-1984, Beyrouth – Université Libanaise.
- Nancy, Michel, 1985, *Deux villages libanais dans le Golfe : filières villageoises et marchés du travail*. In *Tiers-Monde*, Volume 26, Numéro 103 p. 533 - 552
- Ndikum Nsoh, Christopher, 2008, *The European Union Internal Exclusion and Extra-Territorialisation of Asylum Seekers and Migrants into Camps: Case Studies, Ukraine, Libya and Germany*, Dissertation to obtain the Academic Title of Doctor of

Philosophy faculty of Political and Social Sciences At, Institute for Political Sciences
Freie Universität Berlin http://www.diss.fu-berlin.de/diss/servlets/MCRFileNodeServlet/FUDISS_derivate_00000004306/Nsoh-Diss.pdf?hosts=

OCDE (Organisation for Economic Co-operation and Development), 2005, Migrations, transferts de fonds et développement

OECD database on foreign-born and expatriates.
http://www.oecd.org/document/16/0,2340,en_2649_33931_33865936_1_1_1_1,00.html

Paul Tabar edit. 2005. *Lebanese Diaspora: History, Racism and Belonging*, Beirut, Lebanon: Lebanese American University.

Peleikis Anja, (2000) *The emergence of a translocal community: the case of a South Lebanese village and its migrant connections to Ivory Coast* In: CEMOTI, Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien. No. 30: 297-317

Peleikis Anja, 2001, *Lebanese in Motion: The Construction of a Gendered Global Village* Paperback. Transaction Publishers, Germany

Picard, Elizabeth. 1993, *The Lebanese Shi'a and Political Violence* UNRISD Discussion Paper 42 April 1993

Rammal, Hussein, 1973, *l'exode de la population du Sud vers Beyrouth*. (En Arabe), Mémoire de maîtrise, ISS, Université Libanaise, Beyrouth, Liban.

Ratha, Dilip and Shaw, William, 2007, *South-South Migration and Remittances*. World Bank WP No. 102

Safa, Elie, 1960, *L'émigration libanaise*, Publications de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth – 1960.

Schimmelpfennig, Axel, and Edward Gardner, 2008, *Lebanon—Weathering the Perfect Storms*, IMF Working Paper 08/17 (Washington: International Monetary Fund).

Shamas, Kristin, 2004, *Rural Telephony, Metropolitan Internet and Global Politics of Development*, in EUI working paper No2004/36 http://www.iue.it/RSCAS/WP-Texts/04_36.pdf

Shartuni Wafa'a, 1988, *Al hijra min Shartun (L'émigration à Chartoun, en Arabe)* Mémoire de maîtrise, ISS, Université Libanaise, Rabieh-Beyrouth.

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, 2007, *The Evacuation of Canadians from Lebanon, Implications for The Government of Canada*. May 2007, www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/...e/.../rep12may07-e.pdf

Swedish Migration Board, *Asylum seekers to Sweden during 1984-2006*

Tabar, Paul (ed), 2005, *Lebanese Diaspora: History, Racism and Belonging*, Lebanese American University. Beirut, Lebanon.

Taki Khaled A., 1986, *The role of the lebanese emigrants in the national development of Lebanon*. American University of Beirut, MA Dissertation, - Lebanon.. 149 p.

-
- TARAF-NAJIB, Souha, 1995 *Territoires migratoires, territoires de familles chez les Libanais de Dakar Espace en mouvement et culture locale*. In : Bonnemaïson Joël (ed.), Cambrézy Luc & Quinty Bourgeois Laurence (ed.). *Le territoire, lien ou frontière ? : Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*. Paris : ORSTOM, 1997, 7 p. (Colloques et Séminaires). http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865-61.pdf
- Tarraf, Dalia, 1996, *Blida : Habitat, Residence et Emigration*. (En Arabe), Mémoire de maîtrise, ISS, Université Libanaise, Beyrouth, Liban.
- UNDP-Lebanon, 2008, *Poverty, Growth and Income Distribution in Lebanon*
- United Nations, 2006, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision*. United Nations Population Division, POP/DB/MIG/Rev.
- Vignal, Leila, 2003, *Géographie de la publicité au Proche-Orient*, in Franck Mermier (dir) *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Maisonneuve & Larose, France.
- Will G. & Rühl S., 2002 *Study on Legislation*. RAXEN 3 (Germany) Report to the European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC); European Forum for Migration Studies, Vienna, 2002
- Will G. & Rühl S., 2004, *Analytical Report on Legislation*. RAXEN National Focal Point Germany, .European Forum for Migration Studies (EFMS), Bamberg. BY. Vienna, 2004
- World Bank 2008 *Migration and Remittances Factbook*.
- World Bank 2008, *Migration and Development Brief 8*, Outlook for Remittance Flows 2008]2010: November 11, 2008
- World Bank 2009 The International Bank for Reconstruction and Development A Long-Term Perspective of People and Job Mobility for the Middle East and North Africa
- World Bank 2009, *Migration and Development Brief 9*, March 23, 2009
- World Bank 2009, *Migration and Development Brief 10* July 13, 2009
- World Bank August 2007 *Exploring Lebanon's Growth Prospects*
- World Bank *Migration and Development Brief 10*, July 2009
- World Bank *Shaping the Future A Long-Term Perspective of People and Job Mobility for the Middle East and North Africa 2009* The International Bank for Reconstruction and Development.
- World Bank, 2008, *Migration and Remittances Factbook*

Bases de Données

World Bank

South-South Migration and Remittances

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/0,,contentMDK:21154867~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:476883~isCURL:Y,00.html>

Maurice Schiff and Mirja Channa Sjoblom [Panel Data on International Migration, 1975-2000](http://go.worldbank.org/4IJSEHH7P0) <http://go.worldbank.org/4IJSEHH7P0>

Frédéric Docquier, B. Lindsay Lowell and Abdeslam Marfouk [Brain Drain by Gender](http://go.worldbank.org/HKCL1GGM50) <http://go.worldbank.org/HKCL1GGM50>

Frederic Docquier, Alok Bhargava [Medical Brain Drain: Physicians' Emigration Rates 1991-2004](http://go.worldbank.org/9Y0NKDQK60) <http://go.worldbank.org/9Y0NKDQK60>

Michel Beine, Frederic Docquier, Hillel Rapoport [International Skilled Migration](http://go.worldbank.org/T9ZN8YS1V0) <http://go.worldbank.org/T9ZN8YS1V0>

Frederic Docquier, Abdeslam Marfouk [Brain Drain](http://go.worldbank.org/9YZ0EKSMT0) <http://go.worldbank.org/9YZ0EKSMT0>

University of Sussex DRC

[Global Migration Origin Database, 2007 Update](http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/global_migrant_origin_database.html)

http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/global_migrant_origin_database.html

United Nations

[World Migrant Stock, 2005 Revision](http://esa.un.org/migration/) <http://esa.un.org/migration/>
[UN Global Migration Database](http://esa.un.org/unmigration/) <http://esa.un.org/unmigration/>

OECD

Database on Immigrants in OECD Countries (DIOC)
<http://stats.oecd.org/index.aspx>

International Migration Database <http://stats.oecd.org/index.aspx>